

**RÉPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**



**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT  
TERRESTRE ET DU DESENCLAVEMENT**



**PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS**

---

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES  
PRENANTES**

---

Version finale

*Novembre 2022*

## Table des matières

Liste des acronymes .....	4
Liste des tableaux .....	6
1. Introduction .....	7
1.1. Contexte et justification.....	7
1.2. Objectifs du Plan d’Engagement des Parties Prenantes .....	7
2. Présentation du projet.....	9
2.1. Objectifs visés .....	9
2.2. Description du projet.....	9
3. Analyse des risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux .....	15
3.1. Impacts et risques socioéconomiques et sanitaires.....	15
3.2. Impacts et risques environnementaux et sanitaires des composantes A et B du Projet.....	19
4. Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel .....	21
4.1. Les exigences nationales .....	21
4.2. Les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) .....	24
5. Identification, analyse et niveau d’implication des parties prenantes .....	28
5.1. Définition des parties prenantes .....	28
5.2. Identification et analyse des parties prenantes .....	28
5.3. Processus de consultation entrepris au cours de l’étude.....	38
6. Programme d’engagement des parties prenantes.....	43
6.1. Les principes d’engagement des parties prenantes.....	43
6.2. Les méthodes d’engagement des parties prenantes et de divulgation de l’information .....	44
6.3. Mécanisme de gestion des plaintes.....	60
<b>6.3.6.1. Dépôt et enregistrement de la plainte</b> .....	63
<b>6.3.6.2. Traitement de la plainte</b> .....	65
<b>6.3.6.3. Clôture et archivage de la plainte</b> .....	68
<b>6.3.6.4. Suivi et rapportage</b> .....	70
<b>6.3.6.5. Diffusion du MGP sensible aux VBG</b> .....	72
7. Mise en œuvre du Plan d’engagement des parties prenantes .....	73
7.1. Stratégie de mise en œuvre du PEPP.....	73
7.2. Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP.....	73
8. Le plan de suivi-évaluation du PEPP .....	74
8.1. Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi.....	74
8.2. Le rapport aux groupes de parties prenantes .....	75

8.3. Indicateurs de suivi du PEPP .....	75
9. Budget de mise en œuvre du PEPP .....	78

## Liste des acronymes

AEI	Analyse environnementale initiale
APS	Avant-projet sommaire
ASC	Association sportive et culturelle
BAD	Banque africaine de Développement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDREI	Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses
CRD	Comité régional de Développement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DREEC	Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés
EAS	Exploitation et abus sexuels
ECUP	Expropriation pour cause d'utilité publique
EIES	Etude d'Impact environnemental et social
GPF	Groupement de Promotion féminine
HS	Harcèlement sexuel
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
IREF	Inspection régionale des Eaux et Forêts
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ONAS	Office national de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Personne affectée par le projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	Plan d'Engagement des Parties prenantes
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
PP	Partie prenante
RN 2	Route nationale n°2 ou Nationale 2
SEN EAU	Sénégalaise des Eaux
SENELEC	Société nationale d'Electricité
SONATEL	Société nationale des Télécommunications
SSI	Système de Sauvegarde Intégré

SSO	Système de Sauvegardes opérationnelles
VBG	Violences basées sur le genre
VCE	Violence contre les Enfants
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience humaine/Syndrome d'Immunodéficience acquise)

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1: Allotissement de l'autoroute.....</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 2: composantes du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>Tableau 3 : Liste des aménagements intégrés.....</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 4: Catégories de parties prenantes intéressées par le projet.....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 5 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes.....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 6: Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes.....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau 7: Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes.....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau 8 : Liste des radios communautaires identifiées par circonscription administrative.....</b>	<b>48</b>
<b>Tableau 9: Stratégie de communication et diffusion de l'information.....</b>	<b>52</b>
<b>Tableau 10 : Indicateurs de suivi du PEPP.....</b>	<b>76</b>
<b>Tableau 11 : Budget de mise en œuvre du PEPP.....</b>	<b>79</b>
<b>Tableau 12 : calendrier de déroulement des activités de consultation publique et rencontres institutionnelles.....</b>	<b>100</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte et justification**

Le Gouvernement du Sénégal ambitionne de mettre en place un large programme autoroutier à travers le Plan Sénégal Emergent. Ce dernier vise non seulement à assurer la liaison des grands pôles économiques du pays mais également à développer les échanges économiques avec les pays transfrontaliers.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-St Louis (environ 200 km).

Cet axe permet d'amorcer la liaison avec les grandes villes du littoral septentrional du Sénégal. Il constitue à ce titre un maillon important dans la réalisation progressive des grands axes transcontinentaux tels que la route Eurafricaine (Madrid-Tanger-Nouakchott-Dakar).

Il participe également au soutien à la politique de développement infrastructurel du Sénégal et de renforcement du réseau autoroutier national, décliné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE).

Cette autoroute constitue un important levier économique pour, d'une part, l'exploitation pétrolière en vue dans la zone de Saint Louis et, d'autre part, l'acheminement rapide des produits halieutiques et agricoles en plus de l'accessibilité facile de Tivaouane.

Cette autoroute qui sera la continuité de la VDN desservira les villes de Kayar, de Notto Gouye Diama, de Tivaouane, Pire Goureye, Mékhé, Kébémér, Louga avant d'arriver à St Louis.

Le projet dans sa composante « travaux routiers » a déjà fait l'objet d'une Étude d'Impact Environnemental et Social validée en comité technique et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) déjà approuvé et publié par l'État du Sénégal et par la Banque Africaine de Développement (BAD). A côté de ces travaux routiers, il est prévu dans la mise en œuvre de ce projet, des aménagements intégrés pour faciliter les conditions de vie des populations de la zone d'impact. Compte de la consistance des travaux de construction et d'aménagement de l'autoroute (composante A) et des mise en place des aménagements connexes (composante B), des impacts qu'ils pourraient occasionner, des risques qui les caractérisent, compte tenu également des incertitudes relatives à s l'emplacements et spécifications techniques des aménagements connexes, il est préconisé l'élaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP). Ce plan est réalisé conformément au système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement.

### **1.2. Objectifs du Plan d'Engagement des Parties Prenantes**

L'intégration des exigences du développement durable, le respect des normes de performance environnementales et sociales définies dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, ainsi que des lois et réglementations nationales en matière de sauvegardes et conformités environnementale et sociale est fondamentale dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement. C'est ce qui justifie la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et de ses aménagements connexes.

L'objectif principal de ce PEPP est de présenter les exigences réglementaires applicables à ce projet en termes de consultation, d'accès et de divulgation de l'information, mais aussi de participation et d'engagement. Il est préparé conformément à la réglementation nationale et aux exigences de la BAD et notamment les dispositions du SSI : Sauvegardes opérationnelles et autres politiques et manuels relatifs à la mobilisation des parties prenantes et information. Le but visé à travers l'élaboration du PEPP est de faciliter la mise en place du projet, à travers un

programme d'engagement des parties prenantes, de divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet.

L'objectif global du présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du projet de construction de l'Autoroute Dakar – Tivaoune – Saint Louis est de se conformer au SSI, à travers :

- l'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au projet de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- l'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- l'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- la dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter leurs plaintes, et au Gouvernement de Sénégal représenté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PEPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du projet d'autoroute DTS, tel que préconisé dans le SSI, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

## 2. Présentation du projet

Dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane- Saint Louis, il est prévu la réalisation d'aménagements intégrés qui constituent une composante essentielle du projet. Le tracé s'étend sur un linéaire de 200 km avec comme point de départ la VDN extension à hauteur du Lac Rose et se termine sur la RN2 à Saint Louis à hauteur du village de Mbambara (Saint-Louis). Pour faciliter le financement parallèle, les travaux ont été décomposés en cinq (5) lots suivants :

**Tableau 1: Allotissement de l'autoroute**

<b>Lots</b>	<b>Linéaire en km</b>	<b>Diffuseurs /Echangeurs</b>
1 - Dakar - Mékhé	80	3
2 - Mékhé - Guéoul	50	1
3 - Guéoul - Louga	17	...
4- Louga – St Louis Sud (Gandon)	41	2
5 - St Louis Sud - St Louis Nord	12	1
<b>Total Construction</b>	<b>200</b>	<b>8</b>

### 2.1. Objectifs visés

Sur le plan stratégique, le projet a pour but, d'une part de contribuer au développement économique en accompagnant le développement des pôles territoriaux émergents (Lac Rose, Lompoul...) et la valorisation des ressources pétrolières et gazières. D'autre part, il permettra de garantir la satisfaction des besoins des populations à travers le développement des échanges commerciaux entre le Sénégal, l'Afrique du Nord et la CEDEAO.

Spécifiquement, le projet vise à :

- favoriser le développement économique en particulier, les mines, l'agriculture, la pêche et le tourisme ;
- éradiquer la vulnérabilité des populations et réduire les disparités en matière d'infrastructures de transport ;
- développer les échanges entre le Sénégal, l'Afrique du nord et la CEDEAO ;
- augmenter le capital humain et en améliorer le bien-être social ;
- permettre aux populations riveraines d'avoir un meilleur accès aux équipements et services sociaux de base.

### 2.2. Description du projet

Le Projet comporte 3 composantes dont l'une porte sur les aménagements intégrés. Le tableau ci-dessous présente les composantes de ce projet :

**Tableau 2: composantes du projet**

Nom de la composante	Description
<b>A - AMENAGEMENT AUTOROUTE COMPRIS OUVRAGES D'ART</b>	Cette composante comprendra : <b>(i)</b> les travaux de construction d'une autoroute à 2x2 voies de 3,5m extensibles à 2x3voies sur 80 km sur financement privé y compris la construction de 3 échangeurs, l'aménagement de 31 voies de rétablissement pour une longueur total de 11,11 km, l'aménagement de 34 passages inférieurs et l'aménagement de 8 postes de péage /pesage sur l'ensemble de l'autoroute ; <b>(ii)</b> les travaux de construction d'une autoroute à 2x2 voies de 3,5m extensibles à 2x3voies sur 120 km sur financement public y compris la construction de 5 échangeurs, l'aménagement de 15 voies de rétablissement pour une longueur total et 16,90 km, et l'aménagement de <b>70</b> passages inférieurs ; <b>(iii)</b> le contrôle et la surveillance des travaux; <b>(iv)</b> les mesures environnementales et sociales (PGES) et des plans d'action de réinstallation (PAR); <b>(v)</b> le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale; <b>(vi)</b> les mesures de résilience climatique et solutions basées sur la nature; <b>(vii)</b> la Sensibilisation aux MST/VIH Sida, à la sécurité routière, à la protection de l'environnement, à la COVID 19, aux violences basées sur le genre (VBG), à la sécurité routière et au respect de la charge à l'essieu; et <b>(viii)</b> l'acquisition foncière et libération des emprises.
<b>B - AMENAGEMENTS INTEGRES</b>	((i) Aménagement de 136 km de pistes ; (ii) aménagement de 8 km de voiries avec éclairage public solaire à Mékhé, Guéoul et Kébémér ; (iii) aménagement et/ou réhabilitation infrastructures sociales et marchandes (iii) appui aux associations des jeunes et des femmes pour la transformation de produits agricoles (iv) clôtures d'infrastructures sociales, éducatives et sanitaires
<b>C - APPUI INSTITUTIONNEL ET GESTION DU PROJET</b>	(i) Assistance A la Maitrise d'Ouvrage, (ii) Suivi-Évaluation de l'impact socio-économique du projet ; (iii) Études pour préparer de futurs projets ; (iv) Suivi de la mise en œuvre du PGES ; (v) Formation personnel de l'Organe d'exécution ; (vi) Recrutement de 4 spécialistes pour renforcer l'EGP; (vii) Audit technique ; (viii) Audit de sécurité routière ; (ix) Audit comptable et financier ; (x) Audit passation des marchés ; (xi) Audit annuel de performances/conformité E&S ; (xii) Audit d'achèvement de la mise en œuvre des PAR ; (xiii) Communication ; (xiv) Équipement de l'Organe d'exécution (véhicules) ; (xv) Équipement de l'Organe d'exécution (matériel informatiques et mobiliers) ; (xvi) Fonctionnement de l'Organe d'exécution ; et (xvii) Atelier de démarrage

Les aménagements intégrés consisteront à l'aménagement de pistes rurales, de voiries urbaines et d'infrastructures socio-économiques de base. Ces réalisations permettront de bonifier le projet et de faire profiter les populations de la zone d'influence directe. Ils sont listés dans le tableau ci-après :

**Tableau 3 : Liste des aménagements intégrés**

Domaines	Aménagements
<b>Département de Louga</b>	
<b>Santé</b>	Dotation d'une ambulance au poste de santé de Keur Sambou
	Construction d'un poste de santé à Mérina Peul et à Mbout Ka
	Dotation du poste de santé de Ndawass en électricité
<b>Éducation</b>	Construction d'un mur de clôture pour l'école élémentaire du village Keur Modou Khary Mboup

<b>Domaines</b>	<b>Aménagements</b>
<b>Autonomisation des femmes</b>	Construction d'un espace de commercialisation des produits fabriqués et transformés par les femmes du département
<b>Accès à l'eau</b>	Construction d'un forage à Yarouwaye et Mbout Sow
<b>Accès à l'électricité</b>	Mise en place de lampadaires solaires au niveau des villages traversés par l'autoroute
<b>Promotion de l'économie locale</b>	Réhabilitation du marché de Ngeune Sarr
	Construction de magasins de stockage des produits maraîchers
<b>Désenclavement</b>	Construction de la piste de production Ndawass-Gad Nar
	Réalisation de la route Potou-Keur Modou Khary Santhie
	Pistes entre Ngeune Sarr et les autres villages
	Désenclavement du village de Niakhal
	Construction de pistes de production à Yarouwaye
<b>Département de Tivaouane</b>	
<b>Santé</b>	Construction d'un poste de santé y compris une maternité à Ndiop
	Construction d'un centre de santé à Méouane
<b>Promotion de l'économie locale</b>	Construction du marché artisanal de Méckhé
<b>Désenclavement</b>	Construction de la bretelle Piré-Méouane (0,75 km)
	Bitumage des pistes Mékhé-Koul-Darou Gaye- Santhiou Sine (12 km) et Mékhé-Nghaff (3 km)
<b>Voiries en pavé avec assainissement et éclairage solaire</b>	à Méckhé - Axe 1
	à Méckhé - Axe 2
	à Méckhé - Axe 3
<b>Département de Saint-Louis</b>	
<b>Santé</b>	Construction et équipement d'un poste de santé à Bathiass Dieye (Fass Ngom)
	Construction et équipement d'un poste de santé à Zone Panquet (Gandon)
	Construction d'un centre de santé à Gallèle
	Rehabilitation/extension du Laboratoire d'Application et de Recherche en Science de la Santé (LARESS) de l'UGB
<b>Éducation</b>	Construction de 03 salles de classe et un mur de clôture pour l'école élémentaire de Bathiass Dieye (Fass Ngom)
	Construction de 50 salles de classes au niveau des villages impactés
	Construction de trois (03) établissements élémentaires de 12 salles de classe minimum
<b>Promotion de l'économie locale</b>	Construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 500 t à Bathiass Dieye (Fass Ngom)
	Construction et aménagement d'une ferme intégrée à Bathiass Dieye (Fass Ngom)
	Construction de centres commerciaux à Rao, Gandon et Diougob
	Construction de magasins de stockage à Rao, Toundou Panquet et Diougob
	Construction et équipement d'une usine de transformation des produits locaux à Diakhip Niang (Gandon)
<b>Appui à la jeunesse et promotion du sport</b>	Réhabilitation de foyers de jeunes à Rao, Ndiebene Toubé, Maka Toubé, Boudiouck et Diougob (Gandon)
	Construction d'un foyer des jeunes à Gandon
<b>Désenclavement</b>	Réalisation de pistes de production (Ibba Balla-Khelcom Diaio (3 km) et Yamane-Touba Guene-Panquet Sarr-Khelcom (environ 10 km))

<b>Domaines</b>	<b>Aménagements</b>
<b>Autres</b>	Réhabilitation de murs de clôture de cimetièrre à Rao, Maka Toubé, Ndiebene Toubé et Gandon
	Aménagement de sept (07) espaces verts et de détente à Ibba Balla, Ndiakhip Niang, Rao, Gandon, Ndiebene Toubé, Maka Toubé et Boudiouck
	Construction du Centre des expositions dans le site de la Maison de Lille à St Louis
<b>Département de Kébémér</b>	
<b>Santé</b>	Construction d'une maternité à Bakhdar Peulh (Bandègne Ouolof)
	Dotation d'une ambulance médicalisée pour la commune de Diokoul Diawrigne
	Dotation d'une ambulance médicalisée pour le Centre de santé de santé de Guéoul
	Construction d'un poste de santé avec logement de sage-femme à Kab Gaye
	Réhabilitation des cases de santé de Thial, Mérina Ndiaye, Touré Ngeune, Bercome Lo
	Construction d'une case de santé équipée à Sabb Ka
	Construction d'un centre de santé à Ndande
<b>Éducation</b>	Construction de murs de clôture d'école à Messéré Mbaye, Ndièye Séfour, Thiary Loro, Darou Ngaraf, Ngaraf Ouolof, Bandègne Fass, Keur Ndiaye Peulh (Bandègne Ouolof)
	Construction d'une salle de classe et d'un bloc sanitaire pour le CEM de Bandègne Ouolof
	Constuction de blocs d'hygiène pour les écoles de Messéré Mbaye, Ndiarno, Dialgane Kane, Darou Ngaraf, Bandègne Fass (Bandègne Ouolof)
	Construction de 20 salles de classe dont 02 par village pour la commune de Diokoul Diawrigne
	Construction de mur de clôture pour l'école Guéoul 5 et pour l'école de Nguéoul
	Appui en tables bancs pour les daaras de Guéoul
	Construction de murs de clôture d'écoles pour Keur Malèye, Tawa Peulh, Tawa Ba, Tallène (Kab Gaye)
	Construction d'une salle de classe pour les écoles de Keur Malèye, Tawa Peulh, Tawa Ba, Kab Gaye, Lompoul sur mer, Thiakhao et Tallène (Kab Gaye)
	Construction de murs de clôture pour les écoles de Thyll Peulh, Beud Forage, Mbédiène, Pallène Dèd, Gaty Rat, Niokhoul Fall, Ndiaye Boumi, Ndioungué Fall, Niokhoul Bèye (Ndande)
	Construction de 03 salles de classe à Ndande et 01 salle de classe pour les villages de Palméo, Ndioungué Fall et Ndiaye Boumi
<b>Autonomisation des femmes</b>	Construction de la maison de la femme à Guéoul
	Construction d'une unité de transformation de céréales pour les femmes de Guéoul
	Financement des groupements féminins de la commune de Kébémér
	Construction d'unités de transformation de produits agricoles et maraichers à Messéré teug (Bandègne Ouolof)
<b>Accès à l'eau</b>	Aménager un forage à Guédji Seck (Bandègne Ouolof)
<b>Accès à l'électricité</b>	Extension du réseau électrique pour les villages de Keur Mbaye Ndao, Bercome, Lambane Wilane, Nguébeul

Domaines	Aménagements
<b>Promotion de l'économie locale</b>	Construction de 04 périmètres maraîchers à Kab Gaye, Tallène, Lambane Wilane, Nguébeul
	Construction d'un magasin de conservation des produits maraîchers à Kab Gaye
	Acquisition de fermes pastorales à Tallène et Kab Gaye
	Construction d'un marché à Thieppe
	Construction d'un magasin de stockage des produits horticoles
	Installation de cantines de vente de légumes sur la RN1
<b>Appui à la jeunesse et promotion du sport</b>	Aménagement d'une ferme de 15ha pour les jeunes de Diokoul Diawrigne
<b>Désenclavement</b>	Construction de bretelles d'accès à l'autoroute pour les villages de Bandègne Ouolof, Thiary Loro, Guédji Seck, Santhiou Mbenguène, Keur Ndiaye Peulh
	Construction de 20 km de pistes pour la commune de Diokoul Diawrigne
	Construction de 23 km de pistes pour la commune de Kab Gaye
	Bitumage de la piste Kab Gaye-Ndande (12 km)
	Construction de la piste Pallène Dedd-Ndiaye Thioro (08 km)
	Construction d'une piste de 12 km entre Ndande, Chérif Ka Gouye Méo et Pam
	Bitumage de la piste Kébémer-Thieppe-Saré Dao
	Construction des pistes 1) Saré Dao-Gal Damel Kalidou 2)Thieppe-Fordiokh-Maka Diop-Same Gaye
	Construction de parcs à vaccination pour le bétail à Kab Gaye, Tawa Peulh, Keur Mbaye Ndao
	Appui en matériels de gestion des déchets à Guéoul
<b>Voiries en pavé avec assainissement et éclairage solaire</b>	3km à Kébémer et 2 km à Guéoul

Il est important de préciser, selon le promoteur, que les aménagements listés émanent des besoins des populations et qu'à ce stade du projet aucune priorisation n'est encore effective avec les bailleurs du projet.

Tous les ouvrages projetés sont localisés à moins de 5 km de l'autoroute. Compte tenu de la nature des aménagements, ils peuvent être regroupés en trois sous composantes :

**Sous-composante 1 :** Aménagement/Réhabilitation de pistes

**Sous-composante 2 :** Aménagement de voiries urbaines

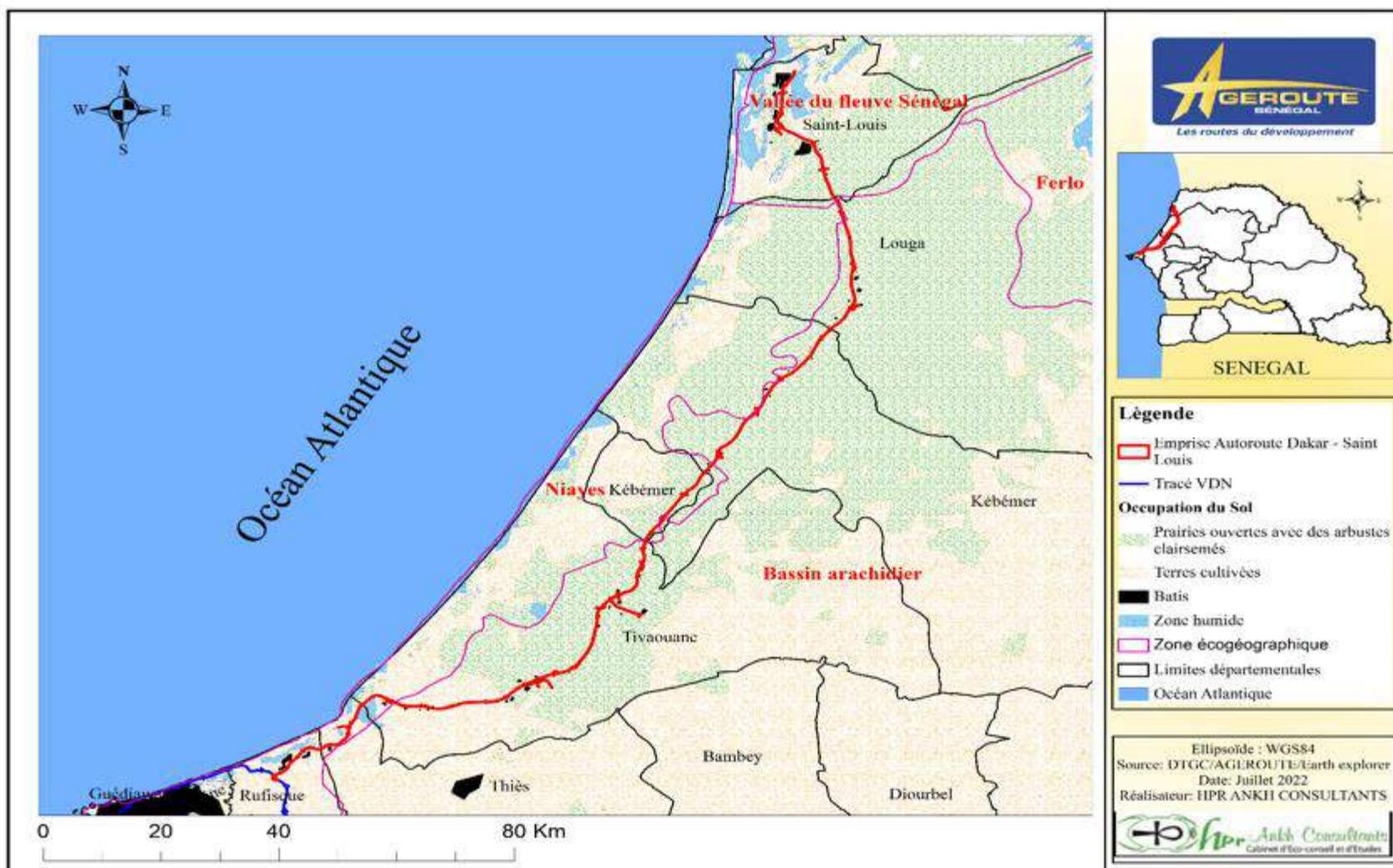
**Sous-composante 3 :** Construction/Réhabilitation d'infrastructures socio-économiques

#### ☞ **Durée du projet**

La durée du projet est de 36 mois.

#### ☞ **Zone d'intervention du projet**

Le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis avec ses aménagements intégrés est localisé dans les Régions de Dakar (Département de Rufisque), de Thiès (départements de Thiès et de Tivaouane), de Louga (département de Kébémer et de Louga), et de Saint-Louis (département de Saint-Louis).



Carte 1 : Localisation de la zone d'intervention du projet

### **3. Analyse des risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux**

La mise en œuvre du Projet va générer plusieurs impacts et risques sociaux, économiques, environnementaux, sécuritaires et sanitaires. Les réceptacles de ces risques et impacts sont les personnes et communautés riveraines des travaux routiers et d'aménagements connexes, les collectivités territoriales, les personnes affectées par les différentes composantes du Projet et le milieu physique (environnement).

#### **3.1. Impacts et risques socioéconomiques et sanitaires**

Etant donné la consistance des travaux et l'étendue du Projet, il en découlera des impacts variés. Les échanges avec les parties prenantes ont permis d'identifier les impacts majeurs et les risques associés au Projet.

##### **3.1.1. Impacts et risques socio-économiques de la composante A**

La composante "A" concerne les activités de construction et d'aménagement de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. Les échanges avec les parties prenantes ont permis d'identifier les impacts et risques associés à cette composante :

#### ***La perte de terre et l'affectation des moyens de subsistance***

Avec une emprise de 100 mètres de large et 200 kilomètres de long, l'autoroute Dakar-Thiès-Saint-Louis a des besoins immenses en terres et, parmi les terroirs traversés, on retrouve beaucoup de zones où l'agriculture se pratique de manière intense et/ou régulière.

Les personnes rencontrées soutiennent que « *l'agriculture est la principale occupation des populations de la zone* ». Et « *la perte d'un champ est lourde pour un individu qui n'a que l'agriculture comme moyen de subsistance* ». Selon une PAP du village de Sine Wade Peulh, « *les pertes agricoles sont très inquiétantes, car « les terres les plus fertiles du village sont celles qui sont comprises dans l'emprise de l'autoroute* ». Et, ajoute une autre PAP, « *la perte chez certaines PAP de la totalité des champs qu'elles possédaient est une situation à haut risque. Perdre tous ses champs à la fois est une catastrophe chez une personne qui ne vit pratiquement que de l'agriculture* ».

Mais les inquiétudes des personnes et communautés affectées ne se limitent pas seulement aux parcelles agricoles situées dans l'emprise de l'autoroute. Elles concernent également les parcelles localisées au-delà de l'autoroute. Invitée à partager ses inquiétudes par rapport au projet autoroutier, une PAP de Keur Sambou affirme que « *une bonne partie de nos champs se trouve de l'autre côté de l'autoroute. Après sa construction, il se pourrait que nous en perdions l'accès* ». Le chef du Service Départemental de l'élevage de Saint-Louis pense que « *le fait de ne pas indemniser la totalité du champ quand les 2/3 ou les 3/4 sont impactés est une pratique à revoir* ».

#### ***La perturbation des activités pastorales***

L'élevage est une des vocations de la zone d'influence du projet. Elle est particulièrement une caractéristique des Régions de Louga et Saint-Louis. Et comme l'agriculture, cette activité risque de recevoir de plein fouet les effets négatifs de la future autoroute. Les autorités administratives des différentes régions n'ont pas caché leur inquiétude par rapport aux impacts que le secteur est susceptible de recevoir et aux risques qui le guettent. De façon spécifique, voici quelques préoccupations recueillies lors des séances de consultation tenues avec les Parties prenantes du projet :

- « *Les impacts potentiels sur la mare de Sine Wade Wolof (qui constitue le principal lieu d'abreuvement du bétail dans la zone) de même que la fermeture de la piste qui y mène et de plusieurs parcours de bétail sont des situations qui nous préoccupent beaucoup* » ;
- « *Les effets négatifs sur l'élevage tels que la perte de ressources végétales et les restrictions d'accès aux points d'eau pastoraux sont des aspects qui risquent de s'observer pendant et après la construction de l'autoroute* » ;
- « *Les pâturages et une bonne partie de nos champs se trouvent de l'autre côté de l'autoroute. Après sa construction, il se pourrait que nous en perdions l'accès* » ;

### ***L'entrave à la mobilité des personnes***

Selon les acteurs consultés, cette perturbation pourrait s'observer à deux niveaux :

- Pendant la réalisation des travaux de l'autoroute à cause des exigences du chantier (imposition de restrictions d'accès à certaines zones) et du va-et-vient des engins ;
- Après la construction de l'infrastructure autoroutière.

Les personnes affectées soutiennent que « l'entrave à la mobilité des personnes peut se manifester sous forme (I) d'une interdiction des charrettes d'emprunter les autoponts, (II) d'un accès difficile voire impossible aux champs qui se trouveront de l'autre côté de l'autoroute, (III) d'une impossibilité pour le bétail et les éleveurs/bergers de regagner les pâturages et les points d'eau pastoraux, (IV) ou d'une suppression des pistes rurales qui relient les villages. Ceci aura des impacts négatifs sur le plan social au nombre desquels la rupture des liens sociaux. ». A Bandègne Wolof les personnes rencontrées ont exprimé cette préoccupation en ces termes : « *Des liens forts unissent les villageois et nous ne voudrions en aucun cas que le vivre - ensemble soit remis en cause, or le projet risque d'enclaver certaines localités. De plus, toute la commune n'est pas dotée d'infrastructures sociales de base, et donc dans certains villages les habitants sont fortement dépendants de leurs voisins. Dans ces conditions l'accès aux soins et à l'éducation peut être problématique si des ponts et bretelles ne sont pas installés pour permettre aux élèves, notamment, de rallier leurs écoles* ».

Dans la même veine, les PAP de Sine Wade Peulh ajoutent : « *Notre village entretient des liens sociaux et économiques avec ceux qui sont au-delà du tracé de l'autoroute (Potou, Baïty, Keur Samba Niourouhlène, Lewna, avec son marché hebdomadaire...). La fermeture des pistes qui conduisent à ces localités peut nous rendre vulnérables dans la mesure où le marché hebdomadaire de Lewna constitue notre lieu de ravitaillement en denrées alimentaires et de vente de bétail* ».

### ***Le risque de survenance de conflits/plaintes***

Selon les Parties prenantes, il est possible que les activités du projet engendrent des plaintes ou des conflits. Les plaintes, à les en croire, pourraient découler :

- *d'une évaluation et d'une compensation des pertes agricoles peu valorisantes ;*
- *d'un recensement non exhaustif des arbres fruitiers et forestiers impactés ;*
- *d'un manque d'information et de communication avec les PAP en amont des travaux ;*
- *des restrictions d'accès aux zones agricoles et pastorales ;*
- *d'un non-recrutement de la main-d'œuvre locale dans le cadre des travaux ;*
- *du non-respect des engagements pris vis-à-vis des PAP ;*

En cas de conflit, les Parties prenantes recommandent une résolution à l'amiable. Pour cela, il existe plusieurs instances capables de gérer les plaintes et de trouver une solution sans pour autant que la justice ne soit saisie.

Au niveau villageois, on retrouve des comités de résolution des plaintes généralement composés du chef de village, des notables, des guides religieux et coutumiers, des jeunes et des femmes.

Le processus de gestion des plaintes est le suivant :

- Le plaignant entre en contact avec le chef de village ;
- Tout seul ou avec les autres membres de son comité, le chef de village tranche le litige et rend la décision à qui de droit.

Cependant, dans certains villages, les femmes ne sont pas membres de ces comités. En général, elles ne s'occupent que des plaintes spécifiques comme les querelles entre femmes.

Au niveau de chaque Commune, il existe une commission, appelée parfois cadre de concertation qui reçoit et traite les plaintes qui surviennent.

Les préfetures quant à elles, ont mis en place des commissions auxquelles on fait parfois appel pour gérer les plaintes et conflits.

D'après les acteurs, les conflits sortent rarement de ces instances sans être résolus.

### **3.1.2. Impacts et risques socio-économiques de la composante B**

La composante B regroupe les aménagements connexes au nombre desquels on retrouve des pistes, des voiries avec éclairage public, des infrastructures sociales et marchandes, le reboisement et la restauration du couvert végétal dégradé, etc. La réalisation de ces sous-projet comporte des risques et des impacts. Les échanges avec les parties prenantes ont permis d'identifier les impacts et risques ci-après :

#### ***Les pertes foncières et de surfaces agricoles***

Sur ce point, les acteurs consultés s'inquiètent de l'impact supplémentaire que peuvent engendrer les aménagements connexes en particulier les pistes sur le foncier. Aussi, ils redoutent une diminution conséquente des superficies arables. C'est l'avis des populations de Ndome qui redoutent « L'indisponibilité d'une réserve foncière pour recevoir ces aménagements connexes ». La même préoccupation est notée au niveau de la direction de l'urbanisme de Thiès qui craint « l'absence de disponibilité foncière pour les aménagements prévus ».

Par ailleurs, l'impact supplémentaire de parcelles agricoles dû aux aménagements connexes est aussi une des préoccupations des populations. Notamment, celles de Pire et de Ngakham qui mettent en garde sur « *l'impact sur des parcelles agricoles se trouvant dans les zones devant abriter les aménagements connexes* »

Cependant, les acteurs recommandent l'indemnisation des biens impactés dans le cadre des aménagements connexes, c'est ce que préconise la direction régionale de l'urbanisme de Thiès qui invite à « *prendre en charge les impactés des travaux d'aménagement via des indemnisations bien menées* ». Mais aussi l'aménagement de périmètres maraichers au bénéfice des personnes ayant perdu leurs terres. Cette dernière recommandation répond aussi aux difficultés de la faiblesse du rendement agricoles dû à l'amoindrissement des superficies arables, c'est en ce sens que les participant au CLD de l'arrondissement de Ndande ont invité le projet à « *aménager de périmètres maraichers au profit des personnes qui vont perdre leurs terres et les femmes en plus de vulgariser les cultures fourragères au profit des bétails* ». Même point de vue des acteurs présent au CDD de Tivaouane qui incitent à « *mettre en place des projets de cultures fourragères ou d'embouches bovines pour compenser les pertes de surfaces pour le pâturage* ».

#### ***Le risque de surexploitation des ressources hydrauliques et de pénurie d'eau***

Les préoccupations soulevées par les parties prenantes sont globalement empreintes de la problématique d'accès à l'eau dans les zones susceptibles de recevoir les aménagements connexes. Cette préoccupation est apparue de façon répétitive dans les échanges, c'est ainsi que les populations des villages du département de Kébémér Keteme environnant de l'autoroute déplorent « *L'absence de forage de haut débit pour subvenir aux besoins en eau* ». C'est aussi l'inquiétude de la direction régionale de l'Hydraulique de Thiès qui craint « *l'absence de réserves en eau pour les besoins du projet* », ce qui pourrait être dû à la « *surexploitation des forages de la zone* ». Ainsi, la direction craint un « *risque d'insuffisance de ressources si l'AGEROUTE doit compter sur les forages locaux pour ses travaux* ».

C'est aussi l'avis des participants au CLD de Ndandé qui n'ont pas manqué de souligner leurs préoccupations quant au manque d'eau noté globalement dans toutes les communes du département, les forages en place ne suffisant plus à la demande avec l'augmentation de la démographie : « *L'agrandissement de la population induit un manque d'eau criard dans la zone* ».

En réponse à ces préoccupations, les acteurs recommandent la construction de forage de plus haut débit pour prendre en charge trois aspects :

- Assurer les besoins en eau de la population
- Développer les activités maraichères
- Assurer les besoins en eau des travaux de l'autoroute

En outre, les acteurs présents au CDD de Tivaouane ont montré que : « *Tivaouane est un département à vocation agrosylvopastorale de ce fait il serait judicieux d'implanter des forages qui pourront booster les activités agricoles et d'élevage* ».

#### ***Les risques d'occurrence de conflits relatifs au foncier***

Concernant le foncier, les acteurs invitent à une lecture holistique en tenant compte des réalités socioculturelles qui entourent sa gestion dans la zone rurale. Ce qui permettra d'intégrer les pratiques traditionnelles telles que décrites par les populations de Kadane : « *La gestion foncière dans le village est en majorité coutumière et la terre se transmet de génération en génération* ».

Aussi, il faut noter que le découpage communal et les lois foncières sont en déphasage avec les pratiques traditionnelles. Du moins c'est l'avis de l'association des producteurs FAPAL qui considère que : « *la problématique du foncier est existante partout. Des difficultés dues principalement au découpage communal créent des foyers de conflits entre habitants de communes différentes* ». Aussi, l'association invite à sensibiliser les masses sur les textes fonciers, les rendre accessibles aux communautés. Pour ce faire, l'association invite à : « *Eduquer les propriétaires terriens traditionnels sur les lois entourant le domaine national* » mais aussi « *Former les conseillers communaux sur les problématiques foncières pour une meilleure prise en charge* ».

#### ***Les risques d'entrave à la mobilité***

En outre, au de-là des préoccupations liées à l'absence de piste de désenclavement, les communautés ont émis d'autres inquiétudes en lien avec la problématique de la mobilité. Aussi même si des passerelles sont prévues pour permettre d'enjamber l'autoroute, le blocage des voies pastorales reste selon elles problématiques. En effet, les communautés restent dubitatives quant à la prise en charge de cette difficulté dans l'exécution des travaux, c'est en ce sens qu'il faut comprendre les propos relayés par la totalité des villages consultés dans le département de Kébémér Keteme : « *Notre inquiétude se trouve dans l'absence de voies d'accès des tunnels de*

*préférence de part et d'autre de l'autoroute pour faciliter la mobilité des biens, des personnes et surtout du bétails* ». C'est aussi l'avis de parties prenantes présentent au CDD de Tivaouane qui ont montré que : « Avec la construction de l'autoroute Ila Touba, les éleveurs été obligé parfois de parcourir plus de 10 km pour accéder aux parcs à vaccination » et ainsi elles craignent « qu'à la longue les éleveurs n'aillent plus faire vacciner leur bétail. Ce qui aura une incidence sur la santé animale »

Cependant, les acteurs ont, pour ces types d'inquiétudes émis des recommandations pour apporter des corrections à ces éventuelles difficultés. Aussi, les parties prenantes préconisent :

- La détection des voies d'accès principaux reliant les zones périphériques de l'autoroute aux autres zones et leur érection en pistes ou routes bitumées
- La mise en place de voies d'accès de préférence des tunnels pour notamment ne pas bloquer les voies de pâture et faciliter le passage du bétail
- L'ouverture de voies de passage de part et d'autre de l'autoroute pour éviter de bloquer les voies pastorales et l'accès aux champs que l'autoroute a séparé avec les villages

### **3.2. Impacts et risques environnementaux et sanitaires des composantes A et B du Projet**

#### **3.2.1. Impacts et risques environnementaux et sanitaires de la composante A**

##### ***La perte de ressources forestières***

Sur le plan environnemental, les inquiétudes des Parties prenantes concernent surtout « *l'impact sur les ressources forestières qui se trouvent être une importante source d'alimentation des personnes et du bétail mais aussi une pharmacie traditionnelle dont les vertus sont inestimables* ». Selon les PAP et les communautés affectées, « *les plantes et arbres les plus fréquents/utilisés sont : seungue, kade, soumpe, gouye, néw, dakhar, rate, nguère, salane, sidème, dougoure, nebneb, ndiandame, ndori loro, baul, nguédiane, daubali* ».

Les services forestiers ont également évoqué la perte d'arbres et ses conséquences environnementales. Les recommandations faites sont entre autres de/d' :

- mettre en œuvre un reboisement compensatoire ;
- financer la création de pépinières et la production de plans ;
- mettre en œuvre un aménagement paysager ;
- éliminer dans l'emprise de l'autoroute que les arbres dont l'abattage est vraiment nécessaire.

##### ***Les Risques de pollution de l'air par les poussières et les gaz***

Selon les acteurs rencontrés dont les communautés riveraines de l'autoroute en particulier, la qualité de l'air sera affectée par les émissions de poussières latéritiques et de gaz d'échappement générés par le chantier : le déplacement des engins de terrassement, des camions de ravitaillement, les travaux de génie civil, etc. Les émissions produites par les véhicules, équipements et engins pourraient contribuer à accroître la pollution de l'atmosphère dans la zone du projet. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des travaux et du contexte local (une bonne partie du tracé se trouve en zone rurale faiblement peuplé), ces impacts seront très limités et non significatifs. Néanmoins, ces mesures d'atténuation sont fortement recommandées aux entreprises :

- Informer et sensibiliser les populations riveraines ;
- Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins ;
- Exiger la protection obligatoire du personnel par des masques à poussières ;

- Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches ;
- Procéder à l'arrosage régulier des plateformes en latérite ;
- Assurer une planification rigoureuse des périodes de travaux.

### 3.2.2. Impacts et risques environnementaux et sanitaires de la composante B

L'existence de chantier est susceptible de créer des problématiques d'hygiène et de santé c'est notamment les inquiétudes soulevées par le Service régional d'Hygiène de Thiès qui s'inquiète de la « *prolifération de déchets au niveau des chantiers* » et du « *Non-respect des règles d'hygiène par les vendeurs aux abords des chantiers* ». Ceci peut aussi être source de maladies diarrhéiques ou d'autres troubles sanitaires. Également, les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé ont été évoqués par les acteurs rencontrés.

Par ailleurs, la présence d'ouvrier étrangers peut, selon les PP, favoriser certains comportements aux antipodes des cultures locales.

Le déboisement est aussi une inquiétude émise par les personnes et communautés rencontrées. Les populations de Mékhé Village qui déplorent ainsi « *Les risques de coupe d'arbres en phase travaux et les de pertes de ressources forestières* »

Par ailleurs, certains villages sont séparés de 8km voir plus du poste de santé le plus proche et les habitants redoutent l'allongement des circuits à faire pour atteindre les infrastructures sanitaires. En outre, l'absence d'ambulance pouvant pratiquer les chemins très sablonneux rend difficile les transferts sanitaires notamment pour les femmes en période de couche obligées de supporter plus des kilomètres en charrette.

Les mesures identifiées pour éviter ou minimiser ces risques et impacts sont résumées ci-dessous :

- Prendre en compte la cartographie sanitaire et revoir le positionnement des infrastructures sociaux de base surtout celles sanitaires avec la disposition des gros villages périphériques des travaux ;
- La réhabilitation des cases de santé avec un appui au niveau du plateau technique, mais aussi la construction de cases ou de postes de santé dans les villages éloignés des structures sanitaires et périphérique des travaux de l'autoroute ;
- La mise à la disposition d'ambulances médicalisées pour les communes traversées ;
- Mettre l'accent sur la salubrité des bases vie au niveau des chantiers ;
- Prendre en compte la mise en place de latrines au niveau des chantiers ;
- Mettre des systèmes d'assainissement en amont des travaux pour éviter le péril fécal ;
- Contractualiser avec des structures comme PROMOGED pour la gestion des déchets ;
- Tenir compte du contexte de COVID qui est toujours de cours et prendre les mesures de prévention nécessaires
- Mettre en œuvre un reboisement compensatoire.

## 4. Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel

### 4.1. Les exigences nationales

La législation nationale présente des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'évaluation environnementale et sociale et encadre le processus d'acquisition de terres dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement au Sénégal.

#### 4.1.1. Préparations des Evaluations Environnementales et Sociales

Le cadre légal national ne prévoit pas la préparation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales, et comporte des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets de développement.

Les exigences de participation durant l'élaboration de l'EIES sont extraites du Code de l'Environnement et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

La participation du public est aussi un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. L'Article L52 du Code de l'Environnement définit l'audience publique comme partie intégrante de l'EIES. L'Article L53 quant à lui définit le rôle du public dans la procédure de prise de décision des projets ou programmes susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

La Loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique et le Décret n° 77-563 du 3 Juillet 1977 portant application de la loi a pris également des dispositions concernant la participation du public. L'article 5 de la loi précise que la déclaration d'utilité publique est précédée d'une enquête dont l'ouverture est annoncée au public par tous moyens de publicité habituels ; pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée peut formuler des observations

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus de préparation de l'EIES ainsi qu'une condition préalable à son approbation. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet.

Le processus de participation des parties prenantes est établi ainsi qu'il suit :

- **Première étape** : Validation des termes de référence de l'EIES par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) :
  - ✚ Avis de projet et soumission de projets de termes de référence par le promoteur ;
  - ✚ Consultation de la DEEC sur les termes de référence ;
  - ✚ Intégration des commentaires de la DEEC dans les termes de référence.
- **Deuxième étape** : Rédaction d'un rapport provisoire EIES
  - ✚ Sélection d'un consultant agréé par le Ministère de l'Environnement pour la réalisation des études d'impact environnemental ;
  - ✚ Identification et consultation de l'ensemble des parties prenantes : populations, personnes directement affectées par le projet, services techniques de l'Etat, Collectivités territoriales, autorités administratives, société civile, etc. ;
  - ✚ Rédaction d'un rapport provisoire.
- **Troisième étape** : Validation du rapport par le comité technique régional

- ✚ Transmission des rapports provisoires à la DEEC, pour exploitation par les membres du Comité technique ;
- ✚ Réunion d'analyse de rapport en présence du consultant, du promoteur, de la DEEC et des membres du Comité technique ;
- ✚ Intégration des commentaires dans un rapport corrigé.
- **Quatrième étape : Audience publique**
  - ✚ Transmission du rapport et affichage à la Mairie, Préfecture et à la Sous-Préfecture des résumés non techniques, avant l'audience ;
  - ✚ Audience publique de restitution du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social en présence du consultant, du promoteur du Projet, des autorités locales (Sous-Préfet), de la DEEC et des services techniques régionaux ;
  - ✚ Intégration des commentaires dans un rapport définitif ;
  - ✚ Délivrance par le Ministère de l'Environnement d'une attestation de conformité environnementale (quitus environnemental).

Le Projet respectera aussi les dispositions réglementaires suivantes :

- La loi n° 83-71 du 5 juillet 1983 portant Code de l'Hygiène réglemente essentiellement l'hygiène individuelle publique ou collective et l'assainissement du milieu. La loi définit, entre autres, les règles d'hygiène applicables aux habitations, aux installations industrielles, aux voies publiques et au conditionnement des déchets.
- La législation forestière trouve sa base dans la loi n°2018-25 du 02 novembre 2018 portant Code forestier et son décret d'application n° 2019-110 du 16 janvier 2019. Cette loi abroge toutes dispositions de la loi n° 93-06 du 4 février 1993 portant code forestier, et fixe les règles générales de la gestion des forêts, des arbres hors forêt et des terres à vocation forestière du Domaine national. Le Code forestier reconnaît le droit de propriété aux personnes sur leurs formations forestières. Le Code dispose que toute activité à l'intérieur des formations forestières doit être soumise à autorisation.
- La loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau prévoit les différentes dispositions prévues permettant de lutter contre la pollution des eaux tout en conciliant les exigences liées notamment à l'alimentation en eau potable et à la santé publique, à l'agriculture, à la vie biologique du milieu récepteur et de la faune piscicole, à la protection des sites et à la conservation des eaux.
- Dans ses dispositions relatives à la santé, la Loi n° 97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail fixe les conditions de travail, notamment en ce qui concerne la durée du travail qui est 40 heures par semaine, le travail de nuit, le contrat des femmes et des enfants et le repos hebdomadaire qui est obligatoire. Le texte traite également de l'Hygiène et de la Sécurité dans les lieux de travail et indique les mesures que toute activité doit prendre pour assurer l'hygiène et la sécurité garantes d'un environnement sain et de conditions de travail sécurisées. De nouveaux arrêtés sont venus s'ajouter au dispositif en place :
  - Décret n° 2006-1249 du 15 novembre 2006 fixant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les chantiers temporaires ou mobiles ;
  - Décret n° 2006-1251 du 15 novembre 2006 relatif aux équipements de travail ;
  - Décret n° 2006-1252 du 15 novembre 2006 fixant les prescriptions minimales de prévention de certains facteurs physiques d'ambiance ;
  - Décret n° 2006-1254 du 15 novembre 2006 relatif à la manutention manuelle des charges ;

- Décret n° 2006-1256 du 15 novembre 2006 fixant les obligations des employeurs en matière de sécurité au travail ;
- Le Décret n° 2006-1261 du 15 novembre 2006 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité dans les établissements de toute nature est aussi applicable ;
- L'arrêt ministériel n° 3748 MFPTEOP\_DTSS en date du 6 juin 2003 sur l'interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans révolus.

Les textes suivants sont également applicables au projet :

- Loi n° 73-37 du 31 juillet 1973 modifiée portant Code de la sécurité sociale ;
- Loi n° 2010-03 du 9 avril 2010 relative au VIH SIDA ;
- Arrêté 14951 du 23/09/2014 qui porte sur l'information, l'éducation et la formation en matière de VIH/SIDA dans les lieux de travail ;
- Loi n° 2002-30 du 24 décembre 2002 portant Code de la route complétée par le Décret d'application n° 2004-13.

#### **4.1.2. La législation nationale en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique**

Au Sénégal, la procédure généralement utilisée pour mettre la terre à la disposition de l'Etat est celle relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique. La Constitution du Sénégal fait état de l'expropriation pour cause d'utilité publique, après avoir consacré l'article 8 à la garantie du droit de propriété. En principe, il « ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité ». C'est cette exception qui permet l'expropriation d'un bien immobilier ».

La loi 76 – 67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique qui constitue la base légale pour les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique (ECUP). L'article premier de ce texte définit l'ECUP comme : « la procédure par laquelle l'Etat peut, dans un but d'utilité publique et sous réserve d'une juste et préalable indemnité, contraindre toute personne à lui céder la propriété d'un immeuble ou d'un droit réel immobilier ». L'expropriation peut être faite pour tous travaux publics et pour la réalisation de projets relatifs « ...au captage, à l'extraction, à la production, au transport et à la distribution de l'eau, ... » (Article 2). Ladite expropriation est exécutée par l'expropriant.

L'expropriation des terres est soumise au respect d'une procédure qui a pour objet de garantir les droits des personnes expropriées aussi bien dans la phase administrative que dans la phase judiciaire. En effet, l'expropriation ne peut être prononcée tant que l'utilité publique n'a pas été déclarée et que les formalités prévues n'ont pas été suivies. Au Sénégal, la procédure d'expropriation n'est pas suivie forcément d'un plan de réinstallation des populations. Mais, la loi relative à l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique (ECUP) précise qu'en cas de retrait pour cause d'utilité publique des titres d'occupation de terrains domaniaux, « l'acte déclaratif d'utilité publique arrête, ... si l'importance de l'opération le justifie, un programme de réinstallation provisoire ou définitive de la population dont la réalisation du projet doit entraîner le déplacement » (article 33).

En outre, le décret prononçant le retrait des titres d'occupation et qui fixe en même temps le montant des indemnités de retrait, en ordonne le paiement ou la consignation, fixe la date à laquelle les occupants devront libérer les terrains et autorise, à compter de cette date, la prise de possession desdits terrains et fixe en cas de nécessité, les modalités d'exécution du programme de réinstallation de la population (article 35). C'est un décret qui doit fixer l'utilité publique ainsi que le délai pendant lequel l'expropriation doit avoir lieu. Le délai ne peut pas en principe dépasser trois ans (article 3 loi n° 76-67 du 2 juillet 1976).

#### **4.1.3. Expropriation et indemnisation des terrains du domaine des particuliers**

Pour ces terres, un décret désigne la zone concernée et il est procédé à l'estimation des indemnités à verser aux occupants par la commission prévue en matière d'expropriation. L'art. 38 du décret n°64-573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi 64- 46 du 17 juin 1964 relative au domaine national dans sa version modifiée par le décret 91-838 du 22 août 1991 permet à tous les occupants d'être indemnisés. En effet, cette dernière version a supprimé de l'article initial (du décret de 1964) l'alinéa suivant « il n'est dû aucune indemnité aux occupants qui se sont installés malgré défense faite par l'administration ou en contravention aux lois et règlements ».

#### **4.1.4. Retrait des terres du domaine national**

Les conseils municipaux sont l'organe compétent au niveau local non seulement pour affecter les terres, mais aussi pour procéder à leur désaffectation. Dans le cadre du Projet qui va affecter les terres du domaine national, les conseils municipaux sont en principe habilités à désaffecter « lorsque l'intérêt général de la collectivité exige que les terres intéressées reçoivent une autre affectation. Dans cette hypothèse, l'affectataire doit recevoir une parcelle équivalente à titre de compensation ».

#### **4.2. Les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

La Banque Africaine de Développement qui accompagne l'Etat du Sénégal dans la mise en œuvre de ce Projet, s'est engagée à assurer la viabilité sociale et environnementale des projets qu'elle appuie. Le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) est conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont principalement pour objectifs :

- D'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement ;
- De minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter ; et
- D'aider les emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux.

La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde et repose fondamentalement sur (i) les Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES), (ii) les Sauvegardes Opérationnelles (OS) et (iii) les lignes directrices d'Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIIES).

L'engagement des parties prenantes est également encadré par le cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (OSC) dont l'objectif ultime est de permettre à la Banque d'obtenir de meilleurs résultats et un plus grand impact sur le processus de développement grâce à la consolidation de ses mécanismes de participation et de coordination avec les OSC. Plus précisément, les objectifs du Cadre consistent à : a) renforcer les capacités de la Banque à établir des modalités de coopération avec les OSC ; b) à encourager les interactions avec les OSC d'une manière qui contribue effectivement à la mission de la Banque et à l'efficacité de son appui aux PMR ; et c) à énoncer des directives opérationnelles à l'intention du siège, des centres de ressources régionaux, des bureaux extérieurs et du personnel travaillant sur les projets.

#### **4.2.1. Diffusion et accès à l'information**

La divulgation de l'information commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet, de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

Les principaux objectifs visés sont de faciliter la participation de toutes les parties prenantes, notamment les populations locales concernées par le projet, y compris les associations communautaires et organisations non gouvernementales ou de la société civile. Le but est de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet.

Dans sa politique de Diffusion et d'Accès à l'Information (DAI), le groupe de la BAD estime que la diffusion des informations sur ses opérations favorise l'ouverture et la transparence, lesquelles sont essentielles pour sa mission qui, telle que définie dans l'Accord portant création de la Banque africaine de développement<sup>1</sup>, est de contribuer de manière durable au développement économique et au progrès social des pays membres régionaux, pris individuellement et collectivement. Approuvée en 2012, la politique révisée vise les objectifs suivants :

- Maximiser la diffusion des informations détenues par le Groupe de la Banque et limiter la liste d'exceptions, pour démontrer la volonté du Groupe de rendre public cette information ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les opérations du Groupe de la Banque et son partage avec un large spectre de parties prenantes ;
- Promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ;
- Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ;
- Faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités du Groupe de la Banque ;
- Appuyer le processus consultatif du Groupe de la Banque dans le cadre de ses activités et la participation des parties prenantes dans l'exécution des projets financés par le Groupe ; et
- Assurer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information.

Parmi les principes directeurs de la politique DAI, il y a l'approche consultative selon laquelle le Groupe de la Banque collaborera activement avec ses parties prenantes et fera de la diffusion de l'information aux parties prenantes une obligation. La diffusion de l'information sera, par principe, systématiquement intégrée dans toutes les opérations du Groupe de la Banque. A côté de ce principe il y a celui de la diffusion proactive des documents susceptibles d'être rendus publics, par le biais de divers canaux de communication.

#### **4.2.2. Consultation et participation des parties prenantes**

Un des principes majeurs mis en avant est que la participation contribue à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et du développement durable. En effet, la participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et

raffermir l'engagement des gouvernements, des communautés bénéficiaires et autres parties prenantes concernées.

Dans son manuel de consultation et de participation des parties prenantes, la BAD définit celle-ci comme le processus par lequel des personnes intéressées (parties prenantes) influencent et contrôlent ensemble les initiatives de développement, les décisions et ressources qui les concernent. Dans la pratique, cela implique l'adoption de mesures pour : *identifier les parties prenantes concernées, partager l'information avec elles, écouter leurs points de vue, les impliquer dans le processus de planification du développement et de prise de décision, contribuer au renforcement de leurs capacités et enfin, leur donner la possibilité d'initier, de gérer et de contrôler elles-mêmes leur propre développement.*

Promouvoir la participation signifie :

- Communiquer avec les populations à tous les niveaux ;
- Impliquer les parties prenantes à toutes les étapes du cycle du projet ;
- Assurer une voix aux femmes et autres groupes traditionnellement exclus ;
- Promouvoir le rôle de la société civile dans le processus de développement ;
- Utiliser des méthodes et des techniques participatives ;
- Établir des mécanismes pour une prise de décision décentralisée ;
- Appuyer le renforcement des capacités des institutions locales.

Le Projet doit conduire des consultations éclairées, préalables et libres auprès des parties prenantes concernées (personnes et groupes affectés négativement et positivement, collectivités territoriales traversées, autorités administratives, organisations de la société civile, et autres parties prenantes communautaires, afin de les informer des enjeux environnementaux et sociaux du projet, recueillir leurs avis, préoccupations, besoins et recommandations et en tenir compte dans la formulation et l'exécution du Projet. Elles doivent être précédées d'une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate et menées dans un cadre accessible et un langage approprié.

Les besoins spécifiques des femmes (la question du genre), devront être traités avec une grande attention, afin de permettre aux femmes d'accéder aux informations, de donner leurs avis et de partager leurs préoccupations et recommandations. Le Projet veillera à ce qu'aucune femme et aucun enfant ne soit victime de discrimination, de violences et abus sexuels, d'exploitation ou de harcèlement.

#### **4.2.3. Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES)**

Les principales exigences et recommandations formulées par la BAD en matière de préparation des Évaluations Environnementales et Sociales publiées en 2015 sont présentées ci-après :

- Initier les consultations pendant la phase de préparation du projet. En prélude à la conduite de ces consultations et afin qu'elles soient menées dans les meilleures conditions, le Projet doit diffuser des informations appropriées, dans une forme et un langage qui soient accessibles aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir les avis et perceptions des parties prenantes vis-à-vis du Projet, et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux ;

- Consulter les parties prenantes pendant la préparation des études de sauvegarde environnementale et sociale, notamment l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation (PAR), le Plan d'Engagement des Parties Prenantes PEPP, entre autres. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer la conception et l'exécution du projet.
- Poursuivre les consultations auprès des parties prenantes au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de pouvoir analyser, de façon continue, les préoccupations, les canaux d'information utilisés, mais aussi les impacts et risques. Le but est d'évaluer la pertinence ou l'efficacité des actions proposées par le Projet et, le cas échéant, de les améliorer. La Banque exige que les résultats de ces consultations soient retranscrits dans les rapports trimestriels qui lui sont soumis.
- Concernant la diffusion de l'information, la BAD exige que les rapports d'EIES soient mis à la disposition des parties prenantes le rapport préliminaire de l'EIES dans un endroit public facilement accessible, dès qu'il est complété. Ce rapport doit être accompagné de la réponse préparée suite aux consultations publiques antérieures. De plus, un résumé non technique doit être distribué aux parties prenantes locales dans la langue locale, si nécessaire.
- Fournir un Résumé de l'EIES, du PAR et du PGES sont classées informations publiques et sont publier sur le site web de la Banque dans le cadre du Système intégré de sauvegarde (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable à ce projet, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

En définitive, le Projet veillera, avec l'appui des parties prenantes institutionnelles telles que les Comités Régionaux de Suivi Environnemental et Social (CRSE), la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC), les Divisions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC), à ce que ce Projet soit conforme à ces Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES) et aux Sauvegardes Opérationnelles (SO) et aux lignes directrices en vigueur, en vue d'intégrer les préoccupations, besoins et recommandations des parties prenantes dans la conception, l'exécution et le suivi du Projet. Le but est d'assurer la viabilité sociale et environnementale du projet, à travers l'adoption de mesures concertées et adéquates de protection de l'environnement et des communautés contre les impacts négatifs et risques potentiels générés par le projet.

## 5. Identification, analyse et niveau d'implication des parties prenantes

### 5.1. Définition des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

- **Parties prenantes affectées**

Les parties prenantes affectées regroupent les personnes, structures, institutions ou groupes affectés, ou susceptibles d'être affectés de façon directe ou indirecte, positivement ou négativement par le Projet. Il s'agit des personnes affectées par les composantes A (construction et aménagement de l'autoroute) et B (pistes, voiries avec éclairage public, infrastructures sociales et marchandes, reboisement et restauration du couvert végétal dégradé, etc.) du projet.

- **Parties prenantes intéressées**

Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales nationales ou locales, les collectivités locales, les médias, les syndicats, les responsables religieux et coutumiers, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises de BTP, les bureaux de contrôle, les concessionnaires, etc.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant toute la mise en œuvre du Projet nécessitent aussi l'identification des personnes au sein des groupes, qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir en tant que principaux canaux pour la diffusion des informations liées au Projet, et en tant que lien de communication / liaison principal entre le Projet et les communautés.

La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut social (leader) ou politique (élu local) et largement soutenu au niveau de la communauté, qui leur accorde sa confiance. Ce statut leur permet d'agir en tant que point focal, ou personne contact dans l'interaction du Projet avec leur communauté.

### 5.2. Identification et analyse des parties prenantes

En vue de promouvoir un engagement efficace, solide, l'identification des parties prenantes a été faite selon une démarche participative, inclusive et itérative. Elles ont été identifiées dans le but de recueillir leurs avis et préoccupations, leurs besoins et attentes en termes de participation, et leurs priorités et objectifs concernant le Projet.

L'identification des parties prenantes a été faite suivant plusieurs critères dont les plus importants sont les suivants :

- la nature des activités du Projet ;
- les zones d'influence du projet, c'est-à-dire les zones géographiques dans lesquelles le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés (les régions, départements, collectivités territoriales, villages et quartiers traversés par l'autoroute) ;
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet ;

- les intérêts et attentes des parties prenantes du projet.

L'identification de toutes les parties prenantes est une nécessité, parce qu'elles peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Projet (bénéfices, opportunités et risques sociaux, économiques, environnementaux, etc.).

La liste des parties prenantes présentée est établie sur la base des informations actuelles du Projet et contenues dans les rapports d'études techniques et d'évaluation environnementale. Elle a été complétée lors du processus des présentes consultations. Cette liste est susceptible d'évoluer au fur et à mesure que les études de sauvegarde seront réalisées (PAR, EIES des aménagements connexes.). Le Projet devra procéder à sa mise à jour régulière, car l'identification se fera de façon continue tout au long du projet.

Au moment de la préparation de ce plan d'engagement, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- les personnes et groupes socioprofessionnels installés le long du tronçon de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis, des routes et pistes prévus et dans les emprises des autres aménagements connexes, qui risquent d'être affectés durant et après les travaux (PAP) ;
- les usagers des routes et pistes à construire (particuliers, élèves, transporteurs, regroupements de transporteurs) ;
- Les usagers et riverains des infrastructures sociales à réhabiliter construire ;
- les collectivités territoriales traversées ;
- les autorités administratives des régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis ;
- les bureaux de contrôle, entreprises de BTP et leurs sous-traitants ;
- les Commissions départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) de Rufisque, Thiès, Tivaouane, Kébémér, Louga et Saint-Louis ;
- les communautés locales affectées et leurs organisations de base ;
- les fournisseurs et les prestataires de services ;
- les Concessionnaires ;
- les syndicats ;
- les médias communautaires ;
- les structures de santé et de l'éducation ;
- les forces de défense et de sécurité ;
- les services techniques de l'Etat ;
- les organisations de la société civile, etc.

D'autres parties prenantes s'ajouteront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet, la structure facilitatrice qui appuiera le Projet dans la mise en œuvre du PAR en cours de préparation, etc.

### ***Catégorie de parties prenantes***

Les parties prenantes sont classées en trois grandes catégories :

- Les parties prenantes affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les groupes vulnérables ;
- Le Personnel du Projet.

***Les parties prenantes affectées*** : il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectés par les composantes du projet, et qui doivent être étroitement

impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Ces parties prenantes clés sont présentées en quatre (4) catégories :

- **Catégorie 1** : les personnes affectées par le projet (PAP) qui sont les personnes (y compris leurs ménages) possédant des biens et des activités dans l'emprise du Projet, ou subiront un déplacement physique ou économique ;
- **Catégorie 2** : les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par les travaux (les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers, les vendeurs/vendeuses de fruits et légumes, de produits artisanaux, et tout autre commerce sur les emprises, les transporteurs, etc. ainsi que leurs associations respectives), qui pourraient probablement subir des baisses ou pertes de revenus du fait des perturbations occasionnées ;
- **Catégorie 3** : les communautés riveraines du tracé de l'autoroute et des emprises des aménagements connexes qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux (pollutions/nuisances, insécurité, risques d'accident, etc.) ;
- **Catégorie 4** : les collectivités territoriales traversées par l'autoroute et celles qui abriteront les aménagements connexes qui, du fait des déplacements économiques ou des perturbations de la circulation, perdront des sources de recettes.

**Les parties prenantes intéressées** : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer ses résultats de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, l'AGEROUTE, les partenaires techniques et financiers, les politiques, les médias, les responsables religieux et coutumiers, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, bureaux de contrôle (missions de contrôle), etc.

En vue de faciliter l'analyse, ces parties prenantes sont classées dans les catégories suivantes :

**Tableau 4: Catégories de parties prenantes intéressées par le projet**

Secteur public	Secteur privé	Société civile	Bailleur de fonds
Gouvernement : - Autorités administratives - Directions - Agences de l'Etat (y compris AGEROUTE) - Services techniques nationaux, régionaux et départementaux - Collectivités territoriales - Sociétés nationales (SENELEC, SONATEL, SONES, SEN'EAU, Dakar Dem Dikk)	- Entreprises de BTP - Bureaux de contrôle - Consultants en charge de la préparation des études - Autres prestataires de services - Associations socioprofessionnelles - Associations et syndicats de transporteurs (AFTU et autres) - Expresso - Tigo/Free	- Associations de défense de l'environnement ; - Associations de défense des droits de l'homme ; - Autres associations citoyennes ; - Médias (presse écrite, presse en ligne, télévisions, radios nationales et communautaires) ; - Organisations de la Société Civile (OSC), Mouvements sociaux et groupes de mobilisation ; - ONG	- Banque Africaine de Développement (BAD)

**Les groupes défavorisés et/ou vulnérables** : Ce sont les personnes, groupes ou communautés susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le

Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spécifiques pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

La vulnérabilité de certains groupes ou personnes peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Cependant, sont considérées comme vulnérables, toutes les personnes ou tous les groupes qui sont davantage à risque de rencontrer des difficultés au cours de la mise en œuvre de ce Projet, du fait de sexe, leur état de santé précaire, de leur handicap, de leur âge ou situation matrimoniale, entres autres.

Dans le contexte du projet de construction de l'autoroute à péage DTS, les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet sont les suivants :

- les personnes vivant avec un handicap ;
- les femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale, de violence basée sur le genre (VBG), d'abus et exploitation sexuels (EAS), d'harcèlement sexuel, de viol etc.

Les individus constitutifs de ces groupes vulnérables ou défavorisés partagent une caractéristique de vulnérabilité, à savoir les personnes vivant avec un handicap, les femmes victimes de VBG/EAS/HS etc. Ces groupes d'individus, de par leur situation, peuvent être plus susceptibles d'être affectés négativement par les impacts du projet et / ou plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages du projet. Ces groupes ou personnes sont également plus susceptibles d'être exclus ou incapables de participer pleinement au processus de consultation global, et en tant que tels, peuvent nécessiter des mesures et / ou une assistance spécifique.

Pour ce qui est de la composante A, les personnes vulnérables ont été identifiées par le Plan d'Action de Réinstallation et des mesures spécifiques d'assistance ont été définies sur la base de la nature et du degré de leur vulnérabilité. Le Projet s'assurera que l'identification a été bien faite (vérification des critères), que leur situation de vulnérabilité est analysée et que les mesures appropriées, en termes d'information, de participation et de consultation, correspondent à leurs besoins et préoccupations énoncées lors des consultations. Le Projet s'assurera que l'identification a été bien faite (vérification des critères), que leur situation de vulnérabilité est analysée et que les mesures appropriées, en termes d'information, de participation et de consultation, correspondent à leurs besoins et préoccupations énoncées lors des consultations. Le Projet s'assurera aussi de la mise en œuvre correcte de ces actions envers ces groupes vulnérables identifiées, c'est-à-dire conformément aux exigences de la BAD. Des dispositions similaires seront prises dans le cadre des aménagements connexes. L'UGP définira, de façon concertée avec les parties prenantes, une méthodologie qui intègre les réalités locales, en vue de fournir tout le soutien nécessaire aux personnes et groupes vulnérables.

**Le personnel du Projet.** Le personnel dédié à la mise en œuvre de ce Projet au sein de l'AGEROUTE est une partie prenante clé dans le processus. Il aura la charge de coordonner toutes les activités du Projet, y compris de mise en œuvre du PEPP. Au sein de cette Unité de Gestion du Projet (UGP), un Expert en Sauvegarde sera désigné pour conduire la mise en œuvre de toutes les activités d'engagement décrites dans ce PEPP.

Le tableau suivant décrit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

**Tableau 5 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes**

Catégorie	Parties Prenantes	Entités	Description des rôles et responsabilités
Gouvernement	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneurs de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis</li> <li>- Préfets de Rufisque, Thiès, Tivaouane, Kébémér, Louga et Saint-Louis ;</li> <li>- Arrondissement de Sangalkam, Meouane, Pambal, Keur moussa, Sakal, Ndande et Rao</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les activités dans leur territoire de ressort</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre du projet</li> <li>- Assurer le suivi des opérations de libération des emprises</li> <li>- Cordonner toutes les étapes de mise en œuvre du PAR</li> <li>- Informer et sensibiliser les acteurs communautaires</li> <li>- Instruire les services techniques</li> </ul>
		Direction de la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le PGES</li> <li>- Suivre la gestion des risques en rapport avec le projet.</li> </ul>
Gouvernement	Ministère chargé de l'Environnement	Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Thiès/Louga	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les termes de références des EIES et PAR</li> <li>- Assurer le secrétariat du comité technique</li> <li>- Organiser l'audience publique</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)</li> <li>- Instruire les dossiers d'établissements classés</li> <li>- Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances</li> </ul>
		Services régionaux/départementaux des Eaux et Forêts de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser toute activité de déboisement, défrichage ou de reforestation sur le site du projet</li> </ul>
Gouvernement	Ministère chargé des Mines	Service régional des mines et de la géologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser le Projet à ouvrir une carrière pour ses travaux</li> </ul>
Gouvernement	Ministres chargés du Travail, de l'emploi et de la femme et de l'action sociale	Inspections régionales du Travail et de la sécurité sociale de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène</li> <li>- Lutte contre les Maladies Professionnelles</li> <li>- Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de l'économie.</li> <li>- Accompagnement social ;</li> <li>- Implication dans la gestion des plaintes liées au travail ;</li> </ul>
Gouvernement	Ministère chargé de la Santé	Régions et districts médicaux Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis (Le Bureau de la lutte contre les	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et suivi des maladies professionnelles</li> <li>- Prévention et suivi des autres maladies (y compris la Covid-19) et la propagation des IST/VIH Sida</li> </ul>

Catégorie	Parties Prenantes	Entités	Description des rôles et responsabilités
		maladies, le Bureau de l'Immunisation et de la Gestion des Epidémies, le Bureau régional de la promotion de la santé, les mutuels de santé, etc.)	
Gouvernement	Préfectures de Rufisque, Thiès, Tivaouane, Kébémér, Louga et Saint-Louis & Services techniques départementaux	Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements</li> <li>- Gestion des services techniques de l'Etat au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée.</li> <li>- Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales</li> <li>- Organiser les sessions de conciliation des PAP et les cérémonies de remise des chèques aux PAP</li> <li>- Participer à la gestion des conflits et griefs et conduire les activités de libération des emprises</li> </ul>
Secteur privé	Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle	Entreprises adjudicataires et Bureaux de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures</li> <li>- Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures</li> <li>- Respect des clauses sociales et environnementales inscrites dans les marchés</li> <li>- Signature du code de conduite (entreprise) et supervision de la signature des codes de conduite individuels du personnel mobilisé dans les chantiers</li> </ul>
	Concessionnaires	SONES ; SENEAU ex SDE, ONAS ; SONATEL, SENELEC, FREE & EXPRESSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des réseaux divers</li> <li>- Fournir tout l'appui et le suivi nécessaires pendant les éventuelles opérations de repérage, de déplacement ou de modification de réseaux</li> <li>- Fournir/valider les autorisations demandées par le Projet ou les entreprises dans les délais requis pour ne pas bloquer les travaux</li> <li>- Apporter toute la diligence nécessaire à la réhabilitation de réseaux ayant subi des dommages du fait de l'exécution des travaux (compteurs ou tuyaux d'eau endommagés, poteaux électriques endommagés et présentant un danger pour la population ou les travailleurs des chantiers, etc.)</li> </ul>
Personnes affectées par le projet	Personnes affectées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs, éleveurs et exploitants de produits forestiers ;</li> <li>- Vendeuses de fruits et légumes, produits artisanaux ;</li> <li>- Commerces sur les corridors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense de leurs intérêts (subir le moins possible des impacts négatifs du projet et être compensé à juste valeur)</li> </ul>

Catégorie	Parties Prenantes	Entités	Description des rôles et responsabilités
		- Garagistes, etc.	
Organisations syndicales	Syndicat des transporteurs	- Syndicats et organisations socioprofessionnelles impliquées dans le transport interurbain	- Défense des intérêts des transporteurs
Collectivités territoriales	Elus des Communes impactées par l'autoroute et ses aménagements connexes ; Conseils départementaux de Rufisque, Thiès, Tivaouane, Kébémér, Louga et Saint-Louis ;	- Communes et leurs villages respectifs situés sur le corridor	- Gestion de l'environnement local - Planification et aménagement communal - Développement économique et social - Gestion de l'environnement et des ressources naturelles. - Recouvrement des redevances sur le périmètre communal - Facilitation sociale - Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes - Appui à l'information et à la sensibilisation des populations et à leur mobilisation/engagement - Appui à la gestion des plaintes - Appui à la communication sociale avec les PAP
Organisations de la société civile	Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de défense des consommateurs	Associations locales, organismes travaillant dans les zones affectées	- Défense des intérêts des communautés. - Alliés lors des médiations sociales. - Intervention dans le processus de gestion des litiges. - Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social. - Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)
Chefferie et leaders locaux	Chefs de quartiers et de villages, leaders locaux (autorités religieuses, notamment)	- Chefs de quartier - Chefs de village - Imams - Prêtres - Bajenu Gox	- Intervention dans le processus de gestion des litiges - Gestion de la mobilisation des communautés locales - Délivrance d'actes de résidence - Appui à la gestion de la sécurité (veille, alerte, suivi) - Partenaires dans la gestion des conflits, y compris ceux basés sur le genre
Médias	Radios, télévisions et journaux	Radios locales, Télévisions et Presse écrite	- Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà - Canaux de communication

Catégorie	Parties Prenantes	Entités	Description des rôles et responsabilités
Porteur du Projet	AGERROUTE	Unité de Gestion du Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination de la réalisation du projet dans le respect des délais et dispositions requises</li> <li>- Mise à œuvre du PEPP</li> <li>- Information et implication des parties prenantes</li> <li>- Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</li> <li>- Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations</li> <li>- Veiller à la transparence du processus</li> <li>- Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</li> <li>- Mise en place et suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences et abus sexuels (diffusion, formation, signature des codes de conduite par les entreprises et leur personnel, etc.)</li> </ul>
Partenaires financiers	Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banque africaine de Développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui financier</li> <li>- Supervision et appui à la mise en œuvre des activités du Projet</li> <li>- Garant de la participation des parties prenantes</li> <li>- Contrôle les ressources</li> </ul>

## Analyse des parties prenantes

L'identification et la catégorisation des parties prenantes est essentielle dans l'élaboration du Plan d'engagement qui doit tenir compte de leurs avis sur le Projet, de leurs besoins et préoccupations et attentes en termes d'information, de participation et de consultation.

Cette analyse détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation, de divulgation et de participation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes tout au long du Projet.

Par ailleurs, il est important de procéder à la catégorisation de chaque groupe de parties prenantes, afin d'évaluer sa volonté et son niveau d'influence. L'analyse ci-dessous repose sur plusieurs évaluations faites à partir des résultats des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce PEPP, mais aussi des expériences acquises de projets similaires. Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : *élevé, moyen et faible*.

En effet, le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Cette évaluation a été faite à partir des entretiens réalisés avec chacune et de ses missions et responsabilités régaliennes ou sociales.

**Tableau 6: Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes**

Niveau	Critères
Elevé	<p>Cette première catégorie regroupe les parties prenantes qui ont un fort niveau d'influence. La collaboration avec ces personnes, organisations ou structures est essentielle pour assurer leur adhésion tout au long du projet, parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre. Leur implication à toutes les étapes du Projet est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le Secteur public : Gouvernement et ses entités : Directions, Services techniques nationaux, régionaux et départementaux, Agences gouvernementales, y compris l'AGEROUTE, Autorités Administratives et locales directement en charge de suivi du projet</li><li>- les personnes affectées par le projet (PAP) ainsi que les acteurs du transport</li><li>- la BAD</li></ul>
Moyen	<p>Ces parties prenantes accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenues informées de son avancement. Il s'agit des acteurs dont les actes peuvent amener à repenser la mise en œuvre du Projet et conduire certaines parties prenantes à adopter certaines positions à l'égard du projet. Elles n'ont pas la capacité de bloquer le Projet, mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Il s'agit d'acteurs qui doivent adhérer à la mise en œuvre du projet et avec qui il faut assurer une étroite collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les communautés locales traversées</li><li>- les organisations communautaires de base</li><li>- les collectivités territoriales concernées</li><li>- les organisations de la société civile</li><li>- la chefferie locale</li><li>- les médias</li></ul>
Faible	<p>Cette dernière catégorie concerne : les entités n'ayant pas de lien direct avec le Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les organisations non gouvernementales</li><li>- les concessionnaires</li><li>- les prestataires de services et fournisseurs</li><li>- les groupes vulnérables</li></ul>

Par ailleurs, l'évaluation du niveau d'engagement résulte de l'analyse des résultats des consultations réalisées pour l'élaboration du PEPP, de l'EIES, et du PAR. Il est classé en cinq (5) catégories :

- (i) Elevé ;
- (ii) Moyen ;
- (iii) Passif ;
- (iv) Faible ;
- (v) Négatif ou Antagoniste.

Cette classification est importante, car elle permet d'évaluer le niveau d'engagement de chaque partie prenante à contribuer ou empêcher le projet.

**Tableau 7: Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes**

Niveau d'engagement	Critères
<b>Elevé/Fort</b>	<p>Ces acteurs sont proactifs, ils entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens.</p> <p><i>Les autorités administratives et locales, les personnes affectées par le Projet (PAP), les organisations communautaires de base (associations de femmes et de jeunes des localités riveraines des chantiers) sont dans cette catégorie.</i></p>
<b>Moyen</b>	<p>Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet.</p> <p><i>Les acteurs institutionnels et partenaires techniques de mise en œuvre (Services étatiques)</i></p>
<b>Faible</b>	<p>Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et à la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.</p> <p><i>Les groupes vulnérables, les handicapés sont dans cette catégorie</i></p>
<b>Passif</b>	<p>Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et ne démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre.</p> <p>Sont classés ici, les acteurs indifférents à la réalisation ou non du projet.</p> <p><i>Par ceux-ci on pourrait retrouver les personnes habitant les zones traversées et qui n'ont aucun lien socio-professionnel direct avec la route</i></p>
<b>Négatif/Antagoniste</b>	<p>Ce critère est attribué aux acteurs qui indiquent dans les entretiens être contre le projet, vouloir s'y opposer ou préférer ne pas le voir mettre en œuvre.</p> <p>On inclut dans cette catégorie les parties prenantes dont les activités et les investissements peuvent perturber ou annihiler les réalisations du projet. Il ne s'agit pas de partie prenante qui le font en connaissances de cause, mais qui n'ont pas été bien informé sur le projet.</p>

Niveau d'engagement	Critères
	<i>A ce stade des consultations, aucun acteur n'a exprimé de façon explicite son opposition au projet, malgré les fortes préoccupations relatives aux pertes de revenus.</i>

Dans le but de réussir la mobilisation de ces catégories de parties prenantes, et la prise en compte de leurs avis et préoccupations, des consultations ciblées additionnelles seront menées dès le démarrage du Projet et durant la mise en œuvre du Plan d'engagement.

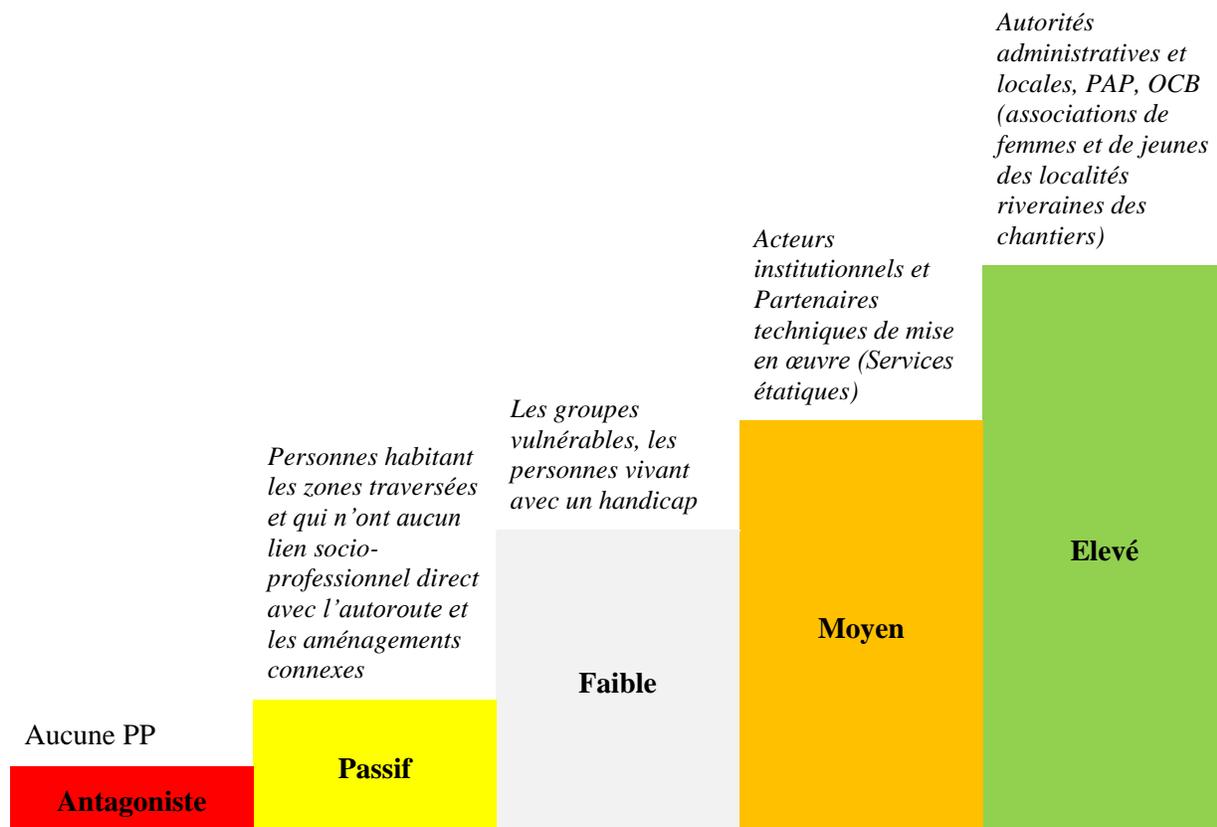


Figure 2: Niveau d'engagement des parties prenantes par catégorie

### 5.3. Processus de consultation entrepris au cours de l'étude

#### 5.3.1. Synthèse des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Dans le cadre de la préparation de l'EIES et du PAR des travaux de construction de l'autoroute à péage, des activités de mobilisation des parties prenantes ont été menées dans les quatre Régions qui composent la Zone d'influence élargie du Projet, à savoir Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Il s'agit principalement de :

- l'information des acteurs et la communication avec au sujet des activités du Projet et des impacts qu'elles pourraient occasionner ;
- et de la consultation des PP en vue de recueillir leurs avis par rapport au projet ;

En ce qui concerne **l'information et la communication**, elle a été déroulée auprès de différents acteurs comme les autorités administratives, les élus locaux, les chefs de villages et leaders communautaires. Ainsi, les Communes et villages impactés ont été sillonnés entre le 06/01/2022 et le 29/01/2022 afin d'informer les parties prenantes sur le projet et sur la méthodologie de l'EIES et du PAR mais aussi pour recueillir leurs opinions, préoccupations et recommandations par rapport aux activités prévues. Par la même occasion, les personnes rencontrées ont été informées des dates de démarrage des enquêtes socio-économiques dans leurs localités respectives.

Plusieurs équipes composées d'experts sociaux et en communication ont été mobilisées à cet effet. Pour faciliter l'information des PP, les équipes se sont servi de brochures qui ont été distribuées aux personnes rencontrées. Concernant les autorités administratives et territoriales, des mails ont été adressés. A ces mails, était jointe des informations concernant le Projet et la mission du Consultant chargé du PAR et de l'EIES.

Les échanges avec les acteurs rencontrés ont été faits dans plusieurs langues. En administration c'est très souvent le français (langue officielle) qui est utilisé comme langue de communication. Pour ce qui est des rencontres avec les élus locaux, les chefs de villages, leaders communautaires et les PAP, le choix de la langue de communication leur a été laissé. Ceci pour permettre une compréhension exacte des informations délivrées et une fluidité des échanges.

Cent cinquante et une (151) rencontres ont été tenues au total. Celles-ci ont été planifiées selon le calendrier en annexe.

La consultation des parties prenantes s'est déroulée de manière participative et inclusive, en relation avec les autorités administratives, les services techniques, les autorités territoriales, les populations, la société civile et les Personnes Affectées par le Projet. Les échanges se sont déroulés PAR le biais d'entretiens individuels, de *focus-groups* mais aussi à travers l'organisation de Comités Régionaux de Développement (CRD), notamment à Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis.

Les consultations et rencontres institutionnelles se sont déroulées du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 27 mai 2022 selon le calendrier inscrit en annexe. Au total, cent quarante-trois (143) rencontres ont été tenues avec diverses catégories d'acteurs comme l'indique le tableau 12 (annexe 2). Pour chaque acteur rencontré, un procès-verbal a été dressé et signé de même que la liste des personnes présentes à la rencontre.

Le projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis est globalement bien perçu par les différents acteurs rencontrés. Selon les autorités administratives et les services techniques, *« la construction de l'autoroute Dakar-Thiès-Saint-Louis est une excellente initiative qui permettra le désenclavement des localités traversées »*. Le projet est *« également important pour le secteur privé en ce sens qu'il va permettre la connectivité entre les zones rurales et urbaines, le développement de zones économiques spéciales, l'industrialisation et le développement économique de la zone nord »*.

Les transporteurs ont aussi exprimé un avis favorable par rapport au projet. C'est du moins ce qui ressort des rencontres tenues avec les rassemblements des transporteurs des différentes Régions de la ZIP. Par exemple, selon les membres du regroupement des chauffeurs de la Région de Thiès :

- *« Les voitures sont nombreuses et les routes sont petites. De ce fait, la construction de l'autoroute est à saluer »*,

- *« La construction du péage est une bonne initiative pour le transport. Elle va faciliter le déplacement des produits agricoles vers les villes et aussi celui des personnes et aussi elle va rendre le trajet de Dakar-St Louis facile et rapide ».*

Interrogée à son tour, la population du village de Maka Toubé de la Commune de Gandon (Région de Saint-Louis) estime que *« le projet est d'une importance certaine au regard des nouvelles ressources naturelles et minières découvertes récemment dans la région ».*

Il ressort des différents échanges que toutes les localités consultées, les Communes comme les villages, ainsi que les personnes rencontrées pensent, de façon unanime, que la construction de cette autoroute est d'une utilité inestimable pour le Sénégal.

Cependant, malgré de nombreux avantages attendus et des bénéfices socio-économiques espérés, les parties prenantes s'inquiètent des impacts environnementaux et sociaux que l'autoroute pourrait avoir sur les terroirs qu'elle va traverser. Les préoccupations majeures recueillies lors des différentes rencontres sont entre autres :

- L'indemnisation des pertes suivant un barème ou des méthodes inadéquats ;
- La perte de terres agricoles et de cultures ;
- La perturbation des activités pastorales ;
- L'entrave à la mobilité des personnes ;
- La perte de ressources forestières ;
- Le risque de survenance de conflits/plaintes ;
- Etc.

L'ensemble des préoccupations soulevées et des recommandations faites sont fournies en détails par le tableau en annexe.

### **5.3.2. Activités de consultation des parties prenantes réalisées dans le cadre de la préparation du PEPP**

#### ***Approche de consultation***

La démarche utilisée pour la préparation du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) s'est basée sur les principes d'inclusion et de participation, en vue d'identifier l'ensemble des parties prenantes, de les informer et de les consulter sur les activités prévues.

Cette démarche est ainsi résumée :

- la revue des documents de Projet (Etudes techniques et Analyse Environnementale Initiale) ;
- l'identification et la cartographie des parties prenantes ;
- l'information des parties prenantes et l'établissement d'un calendrier de consultation ;
- la préparation des outils de collecte ;
- la consultation des parties prenantes à travers la conduite de réunions (CRD et CDD), d'entretiens individuels et collectifs, et de discussions de groupes ;

Les activités d'information et de consultation entreprises au cours de la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes sont les suivantes :

- La transmission de courriers d'information sur le Projet et la planification des consultations avec les parties prenantes ;
- les consultations effectuées dans le cadre de la préparation du PEPP ;
- les consultations effectuées pour la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ;

- la revue de la littérature sur le Projet (documents techniques type APS, Analyse Environnementale Initiale).

Ces consultations ont été faites de façon éclairée et libre, afin de permettre à toutes les parties prenantes de d'exprimer leurs avis et perceptions sur le Projet, leurs préoccupations, besoins, attentes, ainsi que sur les mesures d'atténuation des impacts et risques, et les moyens de les mettre en œuvre.

De façon spécifique, elles ont été consultées sur les principales thématiques suivantes :

- leurs avis et perceptions sur le Projet ;
- leurs craintes et préoccupations en termes d'enjeux, d'impacts et de risques ;
- leurs rôles et responsabilités potentiels dans la mise en œuvre du Projet ;
- leurs besoins en renforcement de capacités en vue de mieux accompagner la gestion sociale et environnementale du Projet ;
- les canaux d'information et de consultation les plus accessibles ;
- les modes de gestion des conflits au niveau local ;
- la situation du genre et la vulnérabilité ;
- la gestion foncière.

### ***Résultats des consultations publiques***

#### ***Rencontres avec les acteurs institutionnels***

La consultation avec les acteurs institutionnels des Région de Thiès et Louga s'est faite d'une part à travers des rencontres groupées (CRD, CDD et CLD) convoqués par le Gouverneur de Louga, le Préfet de Tivaouane et le Sous-préfet de Ndande le Maire de Diockoul Diawrigne. Ces rencontres groupées ont été tenues en présence des chefs des services techniques, des Préfet et Sous-Préfets, de l'AGEROUTE (directions centrale et régionale), des Maires des Communes impactées et d'autres autorités. D'autre part, des rencontres individuelles ont été organisées avec les services techniques régionaux de Thiès.

Cette approche qui s'est révélée très opérationnelle, a permis au Consultant et au Promoteur de bien présenter le projet et de recueillir les perceptions, préoccupations et craintes, recommandations et suggestions des intervenants suivant leurs domaines de compétence.

De façon générale, les acteurs institutionnels ont exprimé leur vif intérêt au projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et de ses aménagements connexes. Selon eux, le projet présente d'énormes avantages parmi lesquels :

- L'amélioration de la mobilité des personnes et des biens ;
- Le raccourcissement de la distance entre Dakar et Saint-Louis ;
- L'amélioration de la dynamique socio-économique des villes et terroirs ruraux situés le long du tracé de l'autoroute ;
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable, etc.

Parmi les attentes des autorités administratives et des autres acteurs institutionnels on peut citer :

- Le démarrage du projet dans les meilleurs délais et le respect du calendrier d'exécution des travaux ;
- Le respect de la législation environnementale du Sénégal et des autres dispositions légales afférentes au Projet ;

- Le traitement des personnes affectées dans le respect de leurs droits ;
- L'indemnisation correcte et adéquate des pertes occasionnées par la Projet ;
- La collaboration avec les services techniques pour éviter les doublons dans la répartition géographique des aménagements connexes prévus ;

### ***Consultations des acteurs communautaires***

Au niveau des communes, des consultations publiques ont été organisées, en présence des Conseillers municipaux ainsi que des cibles privilégiées qui ont été invitées dans ces discussions. Il s'agit des différents acteurs locaux tels que les leaders communautaires (Chefs de village ou de quartier, Bajenu Gox<sup>1</sup>), les personnes affectées par le Projet de construction de l'autoroute, les représentants des acteurs socio-professionnels (agriculteurs, éleveurs, garagistes/transporteurs, commerçants, etc.).

Globalement, le projet est accueilli de manière favorable par les populations. Néanmoins, elles ont tenu à exprimer leurs préoccupations qui sont principalement :

- L'indemnisation juste, équitable et préalable des pertes relatives aux différentes activités du Projet ;
- L'accompagnement social des personnes affectées par le projet ;
- Le maintien ou l'amélioration de la mobilité des personnes ;
- Le respect des délais d'exécution des travaux pour permettre aux femmes de retrouver la plénitude de leurs activités économiques ;

Elles ont également insisté sur la nécessité de privilégier la communication et le dialogue à toutes les étapes du projet pour sa réussite.

---

<sup>1</sup> *bajenu gox* : une «marraine de quartier» en wolof. Ni infirmière ni sage-femme, la *bajenu gox* est le plus souvent une femme d'expérience respectée dans sa communauté. Elle fournit un appui-conseil aux femmes, qu'elles soient adolescentes, jeunes mariées ou mères, un acte de solidarité intergénérationnel bien inscrit dans les traditions sénégalaises.

## 6. Programme d'engagement des parties prenantes

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de ce Projet, le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase préparatoire avec la diffusion de l'information et la consultation, précisément pendant la préparation des rapports d'EIES et de PAR. Cette approche participative, inclusive et concertée, sera poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

### 6.1. Les principes d'engagement des parties prenantes

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

La démarche d'information et de consultation préalable entamée dans cette phase de conception est très appréciée par les acteurs institutionnels, communautaires et les collectivités territoriales consultées.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

## **6.2. Les méthodes d'engagement des parties prenantes et de divulgation de l'information**

### **6.2.1. Les méthodes et activités d'engagement des parties prenantes**

Cette partie présente les principaux canaux que le Projet peut utiliser pour engager les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités :

- les appels téléphoniques ;
- SMS ;
- les courriels ;
- les entrevues individuelles ou collectives ;
- les ateliers, réunions, assemblées publiques, discussions de groupe ;
- la distribution de livrets, dépliants, brochures et bulletins d'information ;
- Journaux / magazines / radio ;
- Plateformes digitales (WhatsApp, page Facebook, site web, etc.) ;
- Visites de proximité (visites à domicile) ;
- Caravanes/campagnes d'information ;
- Crieurs publics.

Le choix de la fréquence et de la technique d'engagement que le Projet fera pour consulter un groupe de parties prenantes, repose sur les trois critères suivants :

- (i) l'étendue de l'impact du projet sur la catégorie de parties prenantes ;
- (ii) l'étendue de l'influence de la catégorie de parties prenantes sur le projet ; et
- (iii) les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe.

En général, l'engagement est proportionnel à l'impact et à l'influence. A mesure que l'impact du Projet sur une catégorie de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier termes de fréquence de la méthode d'engagement utilisée.

Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les rencontres sont généralement individuelles et les présentations sont faites en français tandis que du côté des communautés, les assemblées publiques ou communautaires en langue locale sont plus acceptables du point de vue socioculturel. Le choix des supports aussi durant ces rencontres est fait en fonction de la catégorie de parties prenantes à rencontrer. Ainsi, les présentations PowerPoint sont privilégiées pour les réunions avec les acteurs institutionnels tandis que des affiches au grand format sont faites pour les assemblées communautaires avec des messages en langue locale.

L'engagement des parties prenantes s'appuie sur la combinaison de ces méthodes présentées, selon le niveau d'impact des activités du Projet sur la partie prenante, mais aussi son niveau d'influence ou de pouvoir et ses préoccupations et attentes. Toutes ces méthodes sont en conformité avec les exigences nationales et celles de la BAD en matière de divulgation de l'information, de participation et d'engagement. Elles pourront être utilisées par le Projet suivant la catégorie à rencontrer, son niveau d'influence ou d'intérêt et aussi ses préoccupations et attentes, mais en tenant aussi compte de la situation sanitaire marquée par la Covid-19 et des mesures édictées par les autorités sanitaires du pays,

#### 6.2.1.1. Les entretiens individuels

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui lui permet d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir au besoin. Elle est souvent utilisée avec des catégories de parties prenantes comme les autorités administratives et locales, les personnes affectées (PAP), les services techniques déconcentrés de l'Etat, etc., parce qu'elle requiert beaucoup du temps et de ressources.

Cette méthode a été utilisée dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), et du Plan d'Action de réinstallation (PAR). Elle permet de recueillir l'avis des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leur situation socioéconomique, et celui des autres parties intéressées devant accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux.

#### 6.2.1.2. Les discussions de groupe

Ce sont des réunions tenues avec des groupes de 6 à 10 personnes autour de thèmes préalablement définis. L'avantage de cette technique est qu'elle permet aux parties prenantes d'échanger sur différents sujets les concernant et/ou sur lesquels leurs avis sont demandés.

Les animateurs de ces discussions de groupe doivent s'assurer que tous les participants s'expriment librement, et que certains, du fait de leur statut social et de leur leadership, n'empêchent pas les autres de donner leurs avis. Il est recommandé aux organisateurs ou animateurs, afin de donner la chance à tous les participants de s'exprimer, de les aider à constituer des groupes homogènes sur la base de critères comme le sexe, l'âge, l'intérêt ou encore la perte ou l'impact subi. La pertinence de cette technique est qu'elle suscite et encourage l'expression des membres du groupe dans la diversité de leurs points de vue, qui peut déboucher sur des consensus engageant tout le monde.

Cette technique est utilisée pour consulter les parties prenantes sur les questions suivantes :

- acquisition de terres, déplacement et réinstallation ;
- indemnisation des PAP ;
- mesures de restauration des moyens de subsistance des personnes et communautés affectées par le projet ;
- recrutement de la main-d'œuvre locale, y compris les femmes ;
- perception de la vulnérabilité et mesures d'assistance aux personnes et groupes vulnérables ;
- mode de résolutions des griefs et conflits au sein des communautés ;
- canaux locaux de diffusion de l'information sur le Projet ;
- portes d'entrée en vue de la signalisation des violences et abus sexuels.

Dans le cadre des consultations antérieures réalisées (EIES et PAR) et celles menées pour la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), cette technique a été utilisée avec les communautés des localités concernées par le Projet.

#### 6.2.1.3. Les assemblées communautaires et réunions publiques

Les assemblées organisées au niveau des communautés permettent de partager plusieurs types d'informations à un large public de participants. C'est une technique de communication de proximité, inclusive et ouverte que le Projet utilisera avec les communautés affectées par les travaux de l'autoroute et ses aménagements connexes.

Elles seront organisées avec l'appui des collectivités territoriales, les délégués de quartier ou chefs de village, les groupements de femmes et associations de jeunes, les leaders communautaires qui relayeront l'information et aideront le Projet à mobiliser les communautés.

Auparavant, l'information devra être communiquée à travers un canal accessible (affichage, crieur public, communiqué de presse, radios communautaires par exemple, à des heures de grande écoute). Elles seront présidées par les autorités locales ou coutumières.

Mais, du fait du nombre important de participants pouvant y prendre part, cette technique ne permet pas à tous d'exprimer leurs opinions et présente donc des limites. Elle garantit aux parties prenantes la transparence dans la diffusion de l'information, puisque tous les participants reçoivent les mêmes informations, ce qui limite la manipulation et la diffusion de rumeurs. À l'issue de ces rencontres collectives, certaines questions pourraient être approfondies directement avec certaines parties prenantes clés dans des rencontres individuelles ou en comités restreints.

Le Projet pourra organiser des rencontres de ce type, en vue de communiquer des informations générales sur le Projet, recueillir les avis sur les activités, chercher des solutions adéquates à certaines contraintes ; ce qui est une garantie de transparence, en plus de promouvoir des relations de confiance avec les communautés affectées.

#### 6.2.1.4. Les réunions, ateliers, séminaires

Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions, ateliers et séminaires sont des outils d'information et de participation utilisés. Depuis la phase de conception, des réunions sont tenues avec certaines parties prenantes, notamment les consultants en charge de la réalisation des études techniques (bureau NORVIA), sociales et environnementales (bureau HPR-ANKH Consultants), les parties prenantes gouvernementales (le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, la DEEC, la Direction des autoroutes, la cellule Environnement et social de l'AGEROUTE et sa cellule juridique).

Les rencontres et ateliers organisés ont permis d'identifier les parties prenantes à consulter, de partager les résultats de ces études, de recueillir les feedbacks des parties prenantes et de les intégrer en vue d'améliorer les approches et options retenues.

Ces méthodes sont utilisées pour informer et impliquer les parties prenantes dans la conception du Projet, mais elles seront également utilisées pour renforcer leurs capacités techniques, afin qu'elles remplissent leurs rôles dans le suivi de la gestion des impacts sociaux et environnementaux. Elles réunissent souvent plusieurs catégories de parties prenantes, choisies en fonction des questions discutées.

#### 6.2.1.5. Les médias

Les médias sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'un Projet. Les impliquer dès le début de la conception du Projet permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de l'information et dans un format adéquat. Il s'agit ici de la presse écrite, de la presse en ligne, de la presse orale (radios, télévisions, sites internet d'information).

Ils permettront au Projet de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants :

- Emissions radiophoniques interactives ;
- Communiqués de presse ;
- Spots publicitaires ;

- Reportages sur le Projet et l'état d'avancement des activités ;
- Interviews avec les responsables du Projet ;
- Visites de presse (les chantiers du Projet).

Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local (radios communautaires), afin de renforcer sa stratégie de divulgation de l'information.

#### 6.2.1.6. Les correspondances

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'Etat, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.).

#### 6.2.1.7. L'affichage

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, date de tenue des conciliations, de paiement des indemnités, début des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage, compréhensibles.

#### 6.2.1.8. Le Site ou page Web

Le site Web de l'AGEROUTE peut offrir une plateforme d'information aux parties prenantes. Toutes les informations publiques pourraient être insérées et mises à la disposition des internautes qui chercheraient des informations sur le Projet. Ces informations devront être mises à jour en fonction de l'état d'avancement des activités. Les visiteurs pourraient aussi saisir cette opportunité pour transmettre leurs feedbacks.

#### 6.2.1.9. Les visites de sites

Les visites de sites organisées par le Projet en compagnie de certaines parties prenantes telles que les entreprises, bureaux de contrôles, consultants se poursuivront pendant la durée de préparation et de réalisation des travaux de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et des aménagements connexes prévus dans ce cadre.

Le Projet pourrait élargir ses visites des installations et de suivi des travaux aux représentants des communautés affectées, aux autorités administratives et locales, et autres parties prenantes intéressées, ce qui constitue un moyen important de renforcer leur participation et engagement.

La périodicité et les modalités pourraient être discutées et arrêtées de façon participative lors de réunions de consultation.

#### 6.2.1.10. La gestion des feedbacks

Les avis, suggestions et recommandations des parties prenantes sont essentielles dans la conception et la mise en œuvre du Projet. Ils permettent de choisir les actions et mesures adaptées et en adéquation avec les spécificités locales et les exigences environnementales et sociales. Il est important que le Projet propose une méthode de recueil de ces suggestions et contributions, afin de les exploiter et d'en prendre compte. Dans le choix de cette méthode, l'accessibilité devra être considérée au plus haut point.

A cet effet, le Projet peut proposer que les parties prenantes envoient leurs feedbacks par courriel, courrier physique à une adresse qu'il prendra le soin de communiquer et d'afficher, ou de façon orale auprès des comités de gestion des plaintes qui seront installés au sein des communautés locales. Les réunions, ateliers et autres rencontres publiques serviront aussi à collecter ces feedbacks. Néanmoins, il est recommandé au Projet, de consulter toutes les parties prenantes sur les canaux les plus accessibles et sûrs pour déposer ces feedbacks.

D'autres méthodes d'information ont été proposées par les acteurs communautaires consultés. Il s'agit :

- Caravanes de sensibilisation ;
- Appels téléphoniques des délégués de quartier et des comités de gestion des plaintes ;
- Communiqués dans les mosquées ;
- Emissions dans les radios communautaires

Voici une liste de quelques radios communautaires de la zone d'influence du Projet qui peuvent être des canaux efficaces de diffusion de certaines informations à l'intention des parties du Projet.

**Tableau 8 : Liste des radios communautaires identifiées par circonscription administrative**

REGION	DEPARTEMENT	LOCALISATION	RADIO
DAKAR	RUFISQUE	BAMBILOR	BAMBILOR FM
		RUFISQUE	DIOKKO FM
THIES	THIES	THIES	COORKHAT FM
		CAYAR	CAYAR FM
	TIVAOUANE	TIVAOUANE	ALBOURAKH FM
			DABAKH FM
LOUGA	LOUGA	LOUGA	GASSANE FM
			LEONA FM
	KEBEMER	KEBEMER	NASROULAH FM
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	NDAR FM

#### 6.2.1.11. Accords d'indemnisation et mesures d'accompagnement des Personnes Affectées par le Projet

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) déjà préparé a permis de définir les modalités de paiement des indemnités calculées sur la base des pertes que subiront les personnes affectées avec la mise en œuvre de ce Projet. Les accords de compensation sont clairement définis, validés et seront mis en œuvre, avec le concours des Commissions de Conciliation présidées par les Préfets des départements traversés, ou encore les Gouverneurs des régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis puisque des titres formels sont recensés sur les emprises du Projet.

Le PAR étant déjà approuvé par la partie nationale et par la Banque, un programme de mise en œuvre sera préparé et communiqué aux PAP et autres acteurs concernés. Ce plan d'actions a mis l'accent sur les activités de mise en œuvre du PAR, les étapes, les responsabilités des parties prenantes impliquées, les formations ou renforcements de capacités prévus, les échéances indiquées pour chaque activité. Ce plan d'actions avec les parties prenantes devra être mis en œuvre

conformément aux décisions et échéances arrêtées, en vue de respecter les engagements pris et éviter les retards qui peuvent conduire à un blocage du Projet.

En dehors de ces accords de compensation, le Projet appliquera les mesures d'appui inscrites dans ce document de sauvegarde, en direction des personnes affectées par les activités du projet.

Ces mesures sont souvent définies selon la nature et l'ampleur de l'impact socioéconomique que risquent de subir les personnes affectées. De façon générale, elles comprennent :

1. Une aide au déménagement : cette assistance est octroyée aux PAP qui feront l'objet d'un déplacement physique suite à la perte temporaire ou définitive de leur habitation ou place d'affaires. Elle a pour objectif de les appuyer dans la prise en charge des frais de déménagement. Le Projet veillera à ce que cette aide soit remise aux ayants droit, afin que le déménagement se déroule dans les meilleures conditions possibles.
2. Une aide à la garantie locative : Cette aide permet aux PAP déplacées physiques et aux PAP locataires, de se réinstaller de façon provisoire, le temps de construire une nouvelle maison ou place d'affaires.
3. Une assistance dans les démarches administratives : Cette assistance permet aux PAP, notamment les PAP vulnérables, de bénéficier de l'accompagnement nécessaire dans leurs démarches administratives pour la constitution de leurs dossiers de conciliation, en vue du paiement de leurs indemnités.

#### 6.2.1.12. Mesures d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables

En sus de ces mesures énoncées, les personnes et groupes vulnérables doivent bénéficier d'une indemnité de vulnérabilité, afin de faciliter leur réinstallation sociale, physique ou économique. Ces personnes feront aussi l'objet d'une attention particulière pendant les opérations de déplacement et bénéficieront d'un appui supplémentaire dans leurs efforts de réinstallation. Les mesures de restauration des moyens de vie mettront un accent sur leurs spécificités, afin de proposer des actions adéquates et durables. L'analyse de leur situation socioéconomique devrait être approfondie dans le PAR ou pendant sa mission de mise en œuvre.

#### 6.2.1.13. Mesures d'accompagnement des femmes

Les femmes constituent une catégorie de PAP importante dans le cadre de ce projet. Dans les zones traversées, elles tiennent des places d'affaires formelles ou informelles et proposent leurs services et produits variés (vannerie, produits maraichers, fruits ; etc.) surtout aux voyageurs qui empruntent la RN2, ainsi qu'aux autres consommateurs de la ZIP. Les travaux prévus dans le cadre de l'autoroute et ses aménagements connexes auront un impact considérable sur leurs activités socioéconomiques (déplacement, baisse et perte de revenus, déstructuration des liens sociaux due aux désagréments causés par les travaux). Il est important que le Projet envisage des mesures additionnelles et spécifiques, formulées sur la base des préoccupations et besoins de ces groupes recueillis lors des consultations, en vue d'appuyer ces femmes à améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus. Les mesures proposées par les femmes qui ont pris part aux rencontres sont entre autres :

- *La fourniture d'un appui technique et financier aux femmes qui évoluent dans la vannerie ;*

- *La construction d'unités de transformation et l'équipement des unités qui ne disposent pas d'équipements ;*
- *Aider la Commune de Ngaye à achever la construction de son village artisanal ;*
- *La construction :*
  - ✚ *D'un marché de commercialisation des produits ;*
  - ✚ *D'un CFPT à Tivaouane ;*
  - ✚ *Et d'un centre artisanal sur la future autoroute.*

### **6.2.2. La communication et divulgation de l'information**

La communication et la divulgation de l'information a démarré depuis l'étape de formulation du Projet. Cette communication et divulgation de l'information a été renforcée durant la phase de réalisation des études techniques (APS) et des évaluation environnementale et sociale (EIES, PAR), ainsi que du PEPP. Il ressort des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce PEPP, que les parties prenantes rencontrées ont des avis favorables sur le Projet. En effet, les autorités administratives, les collectivités locales traversées, les services techniques de l'Etat, ainsi que les acteurs communautaires considèrent que c'est un Projet salubre. Ces parties prenantes rencontrées ont manifesté un vif intérêt à sa réalisation.

Les collectivités territoriales et les acteurs communautaires, notamment les leaders d'opinion et les organisations communautaires de base devront être mobilisés, afin de susciter un engagement fort au sein des communautés sur le projet.

Cette approche de participation et d'engagement permettra au projet de construire des relations solides avec des personnes influentes et de confiance, afin de mieux communiquer avec les populations et susciter sur leur adhésion.

Le projet coordonnera et contrôlera toutes les activités de communication et de mobilisation. A cet égard, les activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire doivent être conçues pour être adaptées aux objectifs poursuivis tout en minimisant le risque de développement de comportements antagoniste et de nature à générer des tensions/conflits. La conception d'une stratégie ou plan de communication sur la base des besoins et préoccupations des parties prenantes est fondamentale. Cette stratégie ou plan doit reposer sur ces trois piliers importants :

- **Informer** : donner les informations justes et à temps réel sur les activités et des instructions pour la protection des parties prenantes et de l'environnement ;
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions, questions et résolution des griefs ; et ;
- **Diriger** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses, les rumeurs et rassurer les parties prenantes.

Avec la collaboration de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois principes peut avoir une incidence positive sur l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs.

D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des groupes de parties prenantes à cibler et concernées et/ou touchées par la mise en œuvre des activités du projet. Le choix du mode de communication présenté dans le tableau ci-après a été défini suite à l'appréciation des pratiques existantes et après consultations des catégories de parties prenantes.

Tableau 9: Stratégie de communication et diffusion de l'information

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
<b>PHASE DE PREPARATOIRE</b>					
Réalisation des études techniques - Réalisation des études de sauvegarde E&S (AEI, EIES, PAR)	Le but du Projet, sa zone d'intervention, la nature, la consistance et la durée des travaux	<p>Communiqués de presse (radios nationales et communautaires) en langue officielle et locales (wolof, Sérère, Pular, et autres langues parlées dans la zone du Projet)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage au niveau des préfectures, Sous-Préfectures, Mairies des Communes concernées, zones de commerce, etc.</li> <li>- Site web du projet</li> <li>- Les réseaux sociaux</li> <li>- Consultation du public</li> <li>Correspondances et réunions officielles</li> <li>- Messages WhatsApp aux leaders d'opinion</li> </ul>	<p>Avant le démarrage des études</p> <p>Communiqué mensuel (radios-télévisions et journaux) tout le long de la phase de réalisation des études au niveau des médias à couverture nationale et communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage durant toute la période des études</li> <li>- Messages WhatsApp, au besoin</li> </ul>	<p>Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile</li> <li>- Parties prenantes affectées : PAP</li> </ul>	<p>AGEROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'étude ou consultant en charge des études</li> </ul>
	Choix des variantes techniques à retenir	<p>Consultations (focus groupe, réunion formelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites de sites</li> </ul>	<p>Durant les études d'APS et APD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durant la préparation de l'EIES, du PAR et du PEEP</li> <li>- Réunion au niveau des communes durant la réalisation des études</li> </ul>	<p>Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, BAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : délégués de quartier, Collectivités territoriales, personnes affectées, etc.</li> </ul>	<p>AGEROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'études techniques et Consultants</li> </ul>
	Identification des aspects sociaux, environnementaux, sécuritaires et sanitaire qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la lutte contre les VBG et VCE	<p>Consultation du public au niveau des communes concernées</p>	<p>Consultation des parties prenantes au niveau des quartiers et villages de la zone d'intervention du projet durant la réalisation des études de sauvegarde (EIES, PAR)</p>	<p>Parties prenantes intéressées : autorités administratives, communautés riveraines, OCB, Société civile, collectivités territoriales, Services techniques de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes affectées : PAP</li> <li>- Groupes vulnérables</li> </ul>	<p>AGEROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'études ou consultants en charge des études</li> </ul>

Résultats des études et feedbacks sur les questions posées, la prise en charge des avis des parties prenantes, ou justification sur l'impossibilité de les intégrer	Consultation du public sous forme de discussion de groupe au niveau des communes concernées - Correspondance et réunions officielles	Durant la réalisation des études au niveau des collectivités, quartiers et villages affectés	Parties prenantes intéressées : autorités administratives, services techniques de l'Etat, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DEEC, DREEC, communautés riveraines, OCB, Société civile - Partie prenante affectés : PAP - Groupes vulnérables	AGEROUTE - Bureau d'étude ou consultant en charge des études
Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures d'atténuation	Consultation du public sous forme de focus group au niveau des communes concernées - Communiqué radios (nationales et communautaires) dans les langues locales - Site web du projet - les réseaux sociaux	Durant la réalisation des études au niveau des quartiers concernés et des médias à couverture nationale et communautaire	Parties prenantes intéressées : communautés riveraines, OCB, Société civile - Parties prenantes affectées : PAP - Groupes vulnérables	Consultants - Experts en sauvegarde sociale et gestion environnementale de L'AGEROUTE/UGP
Déroulement et calendrier des enquêtes et recensements des PAP	Consultation du public (assemblées publiques communautaires) - Communiqué de presse radios nationales et communautaires en français et langues locales de la zone du Projet - Affichage au niveau de la préfecture, et la mairie - Site web du projet - les réseaux sociaux	Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes - Durant toute la période de déroulement des enquêtes	Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux Autorités administratives et services techniques membre des CDREI Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile - Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables	AGEROUTE - Consultant en charge de la préparation du PAR
Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables	Communiqué radios (nationales et communautaire) en langues locales - Site web du projet, - Les réseaux sociaux - Consultation du public ou focus groupe	Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes - Affichage Durant toute la période de déroulement des enquêtes	Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines OCB, Société civile - Partie prenante affectée : PAP - Groupes vulnérables	AGEROUTE - Consultant en charge de la réalisation du PAR

	Date butoir ou date limite d'éligibilité (Cut of date)	Affichage au niveau de la préfecture, et la mairie - Communiqué télévisions et radios (nationales et communautaire) en langues locales - Site web du projet - Caravane d'information - Crieur public	Affichage un mois avant le démarrage des enquêtes - Communiqués média hebdomadaires	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux (CDREI) - Partie prenante affectée : PAP, y compris les groupes vulnérables	Consultant en charge de la réalisation du PAR
<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET DES ETUDES</b>					
Mise en œuvre du PAR	Partage du PAR	Publication du rapport final approuvé par les parties prenantes sur Site web de l'AGEROUTE - Réunions institutionnelles avec les acteurs de la mise en œuvre du PAR (Commissions de conciliation/CDREI) - Réunions communautaires de partage des résultats clés du PAR - Résumé dans les médias (radio nationales et communautaires en langues locales)	Dès la validation du rapport Publication dans les médias nationales et communautaires pendant 10 jours	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : acteurs gouvernementaux, Gouverneurs, CDREI, Préfets, sous-Préfets - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile - Partie prenante affectée : PAP	AGEROUTE/UGP - CDREI
	Principes, procédures, étapes et calendrier de mise en œuvre du PAR	Site web projet - Réunions communautaires dans les communes concernées - Résumé dans les médias en langues locales (Wolof/Sérère)	Communiqué média dès le démarrage de la mise en œuvre - Consultation auprès des communes dès le début de la mise en œuvre	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PAR projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Préfets et Sous-Préfets - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile - Partie prenante affectée : PAP	AGEROUTE/UGP
	Listes des PAP	Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, quartiers/villages, ou autres endroits accessibles pour les communautés - Communiqué radio en langues locales indiquant les points d'affichage - Site web du projet	Dès la validation du PAR	Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile - Partie prenante affectée : PAP	AGEROUTE/UGP - CDREI/Commissions de conciliation

Méthode de recours	de	<p>Communiqué de presse (radios communautaires) en langues locales sur les méthodes de recours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage au niveau des Mairies, Préfectures, Sous-Préfectures, quartiers et villages</li> <li>- Site web du projet</li> </ul>	<p>Voie de presse : Un mois avant le démarrage des activités de conciliation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage durant toute la période de conciliation et la mise en œuvre du projet</li> </ul>	<p>Parties prenantes affectées : PAP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes vulnérables</li> </ul>	<p>AGEROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDREI/Commissions de conciliation</li> <li>- Comités de gestion des plaintes</li> </ul>
Activités de conciliation PAP	de des	<p>Communiqué dans les radios communautaires sur le calendrier, le déroulement des activités de conciliation et la liste des documents à fournir pour la compensation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage</li> <li>- Site web</li> </ul>	<p>Un mois avant le démarrage par voie de presse et affichage des préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, quartiers/villages, pendant toute la durée des activités de conciliation</p>	<p>Parties prenantes affectées : PAP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes vulnérables</li> </ul>	<p>AGEROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDREI/Commissions de conciliation</li> </ul>
Calendrier de paiement compensations	de des	<p>Affichage du calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web du projet</li> <li>- Communiqué de presse (radios communautaires) en langues locales</li> <li>- Consultation des PAP</li> </ul>	<p>Voie de presse, affichage, réunion : Trois semaines avant le démarrage des activités de paiement</p>	<p>Parties prenantes affectées : PAP</p> <p>Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, OCB, Société civile</p>	<p>AGEROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDREI/Commissions de conciliation</li> </ul>
Calendrier de libération emprises	de des	<p>Consultation du public au niveau des Communes concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions formelles</li> <li>- Correspondances officielles</li> <li>- Site web du projet</li> <li>- Communiqué radios communautaires en langues locales</li> </ul>	<p>Voie de presse, affichage, réunion : Un mois avant le démarrage de la libération des emprises</p>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>- Partie prenante affectée : PAP</li> </ul>	<p>AGEROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfet</li> </ul>
Partage du Rapport de l'EIES		<p>Site web du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de validation</li> <li>- Audience publique</li> <li>- Résumé dans radio et télévisions en langues locales</li> </ul>	<p>Dès la validation de l'EIES</p>	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG</li> </ul>	<p>AGEROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREEC</li> <li>- Entreprises de BTP et Bureaux de contrôles attributaires des marchés</li> </ul>

				- Parties prenantes affectées : PAP	
	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	Consultation du public ou focus groupe au niveau - Journaux, la télévision, radios (nationale et communautaire), - Les affiches au niveau de la mairie et de la préfecture - Site web du projet - les réseaux sociaux	Durant toute la phase de mise en œuvre du PGES	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, DPC, etc. - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile	AGERROUTE/UGP - Entreprise des travaux
	Mécanisme de gestion des griefs	Réunions formelles/atelier de partage du MGP - Communiqué (télévisions et radios nationales et communautaires) en langue locales sur l'existence du MGP et les méthodes de dépôt et de plaintes (numéros dédiés, canaux de dépôt, etc.)	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre	Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile - Parties affectées : PAP/personnes qui subissent des préjudices dus aux travaux	AGERROUTE/UGP - Comités de gestion des plaintes - Entreprise des travaux
	Plan de prévention, d'atténuation et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre/Violences contre les Enfants	Diffusion du plan à travers des ateliers institutionnels et communautaires Réunions formelles/atelier de partage avec les organisations de la société civile - Affichage des informations clés (lieux où se rendre en cas de VBG, itinéraire de prise en charge, etc)	Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre	Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Personnes vulnérables - Services techniques compétents (Action Sociale, Développement communautaire, etc.)	AGERROUTE/UGP - Entreprises des travaux - Bureaux de contrôle

	Campagnes de sensibilisation sur les aspects VBG et VCE	<p>Emissions télévisions et radios nationales et communautaires en langues locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage des messages clés de prévention au niveau des zones de travaux</li> <li>- Porte-à-porte auprès des personnes et groupes vulnérables</li> <li>- Séances de sensibilisation de rappel sur les aspects VBG</li> <li>- Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile et les Bajenu Gox</li> </ul>	Durant toute la phase de mise en œuvre	<p>Parties prenantes intéressées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> <li>- Personnes vulnérables</li> <li>- Femmes, enfants, jeunes filles</li> <li>- Acteurs de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<p>AGERROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises des travaux</li> <li>- Expert en communication sociale, Genre et VBG</li> <li>- Services sociaux et de santé déconcentrés</li> </ul>
Suivi environnemental et sociale	Performance environnementale et sociale	<p>Réunions formelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite de sites</li> <li>- Rapport de suivi sur la gestion des mesures environnementales et sociales</li> </ul>	Durant toute la phase de mise en œuvre	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DREEC, DEEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, etc.</p> <p>- Parties prenantes intéressées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<p>AGERROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DEEC/DREEC/CRSE</li> </ul>
Mise en œuvre des travaux	Planning de réalisation des travaux	<p>Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de partage avec les communes concernées</li> <li>- Consultation publique au niveau des zones de travaux</li> </ul>	Avant le démarrage des travaux	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées :</li> <li>Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<p>AGERROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise en charge des travaux</li> <li>- Bureaux de contrôle des travaux</li> </ul>
	Opportunités d'emplois et exigences	<p>Affichage des opportunités d'emplois au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, quartiers et villages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué radios et télévisions</li> <li>- Site web du projet</li> </ul>	Un mois avant le démarrage des travaux (communiqués hebdomadaires ou au besoin)	<p>Parties prenantes intéressées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<p>AGERROUTE/UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise</li> <li>- Bureaux de contrôle des travaux</li> </ul>

Information sur les emprises des travaux	Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies - Réunion formelles - Visite de site	Avant le démarrage des travaux	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile	AGEROUTE/UGP - Entreprises en charge des travaux - Bureaux de contrôle des travaux - Collectivités territoriales
Gestion de la main d'œuvre et signature du code de bonne conduite et du code de conduite VBG	Réunion de partage - Atelier de formation - Quart d'heure HSE	Durant les travaux	Personnel des entreprises et des bureaux de contrôle	AGEROUTE/UGP - Entreprise des travaux - Bureau de contrôle - Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale - Collectivités territoriales
Enjeux environnementaux et sociaux Projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets	Ateliers de partage des mesures de sauvegarde sociale et environnementale avec les acteurs institutionnels et communautaires Communiqués radios communautaires en langues locales - Affichage des messages clés - Site web du projet - Les médias sociaux - Consultation régulière des PP - Correspondances - Réunions officielles	Durant toute la période des travaux	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, DREEC, DPC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, etc. - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communauté riveraine, OCB, Société civile, ONG	AGEROUTE - Entreprises chargées des travaux - Bureaux de contrôle - Collectivités territoriales - Autorités administratives
Suivi des travaux	Niveau d'avancement - Point d'arrêt - Performance technique	Durant toute la période de réalisation des travaux	Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, DREEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale - Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile	AGEROUTE/UGP - Entreprises chargées des travaux - Bureaux de contrôle
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>				

	Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité	<p>Emissions (télévisions et radios nationales et communautaires) en langues locales sur l'entretien de la route et des équipements connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les médias sociaux</li> <li>- Consultation du public</li> <li>- Correspondances</li> <li>- Réunions officielles</li> <li>- Caravanes de sensibilisation</li> </ul>	Dès la mise en service de la route et des équipements connexes	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, DREEC DPC, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile</li> </ul>	<p>Collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AGEROUTE</li> <li>- Autres acteurs institutionnels et communautaires secteur du transport</li> </ul>
	Planification des travaux d'entretien	<p>Affichage de planification des travaux d'entretien au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué radio en langues locales</li> <li>- Crieur public pour diffusion des opérations d'entretien</li> <li>- Réunion officielle à la mairie</li> </ul>	Une semaine avant le début de chaque opération d'entretien	<p>Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet : Entités Gouvernementales compétentes, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB,</li> </ul>	<p>AGEROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Autres acteurs institutionnels et communautaires secteur du transport</li> </ul>

### 6.3. Mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre de la mise en œuvre de Projets de développement, la BAD exige que des mécanismes locaux de griefs et de recours crédibles forts et indépendants pour participer à la résolution des griefs et des problèmes des personnes affectées par les impacts environnementaux et sociaux du projet, soient mis en place.

Conformément à cette exigence, le Projet devra mettre en place un mécanisme de gestion des griefs sensible aux Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuel, Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) qui intègre les considérations sociales et culturelles des communautés affectées et autres parties prenantes. L'objectif est de prendre en charge, à travers un processus participatif de consultation approprié et accessible, les préoccupations, griefs et autres réclamations des parties prenantes générées par les impacts du Projet. Le but de la mise en place de ce mécanisme est d'encourager un règlement des plaintes (excepté celles liées aux VBG) à l'amiable, à travers un processus de médiation sociale basé sur la concertation et le dialogue, afin d'éviter que les préoccupations et autres griefs génèrent des conflits et freinent la bonne exécution du Projet.

#### 6.3.1. Principes clés du mécanisme de gestion des plaintes sensible aux VBG/EAS/HS

Les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants. Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

**Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du projet. Les populations, et autres parties prenantes, doivent participer à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux.

**Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative, en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes.

**Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité. Aucune menace, aucun chantage, demande de faveurs venant des acteurs du mécanisme, du personnel des entreprises et bureaux de contrôle, du personnel du Projet, ou encore d'autres prestataires de services recrutés, ne doit être admis.

**Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

**Transparence :** Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.

**Accessibilité :** Il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

**Equité :** Les parties prenantes doivent avoir un accès équitable au mécanisme, elles doivent toutes être informées des principes et procédures de recours et bénéficier d'un traitement impartial de leurs doléances ou réclamations. Le MGP doit être mis en place de façon inclusive, sans discrimination basée par exemple sur le sexe ou l'ethnie.

**Légitimité :** pour susciter l'acceptation, la confiance, l'adhésion et l'engagement des parties prenantes, les acteurs du mécanisme de gestion des plaintes doivent être choisis de façon démocratique.

Par ailleurs, la gestion des plaintes liées aux VBG va s'adosser sur les principes fondamentaux suivants, que le Projet et tous les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre, seront tenus de respecter. Ces principes définissent la ligne de conduite à tenir pour tous les acteurs (Projet, fournisseurs de services identifiés, comités de gestion des plaintes, y compris les points d'entrée VBG), qui devront intervenir dans la gestion des activités de signalement/référencement et de prise en charge des survivantes de VBG. Ils sont résumés ci-après :

- Assurer en tout temps la SECURITE de la survivante, de sa famille et de ses proches ;
- Respecter en tout temps la CONFIDENTIALITE de la/des personne(s) concernée(s) et de sa/leur famille ;
- Respecter les SOUHAITS, LES CHOIX, LES DROITS ET LA DIGNITE de la survivante (approche centrée sur la survivante) ;
- Veiller au RESPECT DE LA NON-DISCRIMINATION dans toutes les interactions avec les survivantes et dans tous les services fournis ;
- Les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Toute décision prise au nom d'un enfant doit être régie par l'intérêt supérieur de l'enfant et les procédures appropriées doivent être suivies. Il est important de souligner que les situations faisant intervenir des enfants sont complexes et qu'il n'existe pas de réponse simple.

### 6.3.2. Objectifs

Le mécanisme de gestion des plaintes sensible aux VBG a pour objectifs de :

- informer les partenaires, bénéficiaires ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer à l'AGEROUTE leurs préoccupations ou plaintes ;
- permettre au projet de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- améliorer la redevabilité de l'AGEROUTE envers ses partenaires et bénéficiaires du projet ;

- documenter les suggestions, les plaintes ou les abus de diverses natures constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d’y répondre.

### 6.3.3. Identification des Parties prenantes du mécanisme de gestion des plaintes

Quel que soit le niveau de formulation des plaintes, le processus de règlement devra impliquer les acteurs suivants :

- le plaignant ;
- le comité concerné ;
- les fournisseurs de services VBG (Associations, ONG, etc.) ;
- les services techniques de l’État ;
- les collectivités territoriales de la zone ;
- la préfecture ;
- les organisations non gouvernementales de la zone ;
- la mission de contrôle des travaux ;
- l’entreprise chargée des travaux ;
- l’AGEROUTE.

### 6.3.4. Qui peut déposer une plainte ?

Tout individu, groupe d’individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet ou la capacité d’en influencer les résultats.

Ceci peut comprendre les populations riveraines, les autorités locales, les services de l’État, la société civile locale ou nationale, les entreprises du secteur privé ou toutes autres structures dont les activités se verraient affectées par le projet.

### 6.3.5. Approche Méthodologique de la gestion des plaintes

La gestion des plaintes va suivre une démarche qualité afin d’assurer une amélioration continue de la gestion globale des projets routiers. Ce processus est d’autant plus important que les projets routiers qui sont à ce jour en plein essor aussi bien dans des contextes urbains que ruraux. Trois niveaux sont donc à considérer :

- **Local** : au niveau des quartiers, des villages

Il s’agira, dans chaque quartier ou village impacté, d’installer une cellule restreinte présidée par le délégué ou le chef du village, pour collecter et traiter les griefs et réclamations qui émaneront éventuellement des activités du Projet. Ce premier niveau offre l’avantage d’être accessible. Ce dispositif local a fortement été recommandé par les parties prenantes communautaires lors des consultations. Le chef du village et du quartier sera appuyé par le conseil des sages et les représentants des PAP, des femmes et des jeunes. Si les griefs enregistrés ne sont pas résolus par ce premier niveau, ils seront référés à la commission communale.

- **Intermédiaire** : au niveau des mairies ou collectivités

Ce sera un cadre de concertation constitué des représentants de toutes les couches de la population et des autorités communales. Cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant et comprendra :

- Les conseillers ;
- Le représentant des chefs religieux ;
- Le représentant des chefs de village ;
- La présidente de la Fédération des GPF de la Commune ;
- Le président de zone des Associations Sportives et Culturelles (ASC) ;
- Le président des personnes vivant avec un handicap ;
- Le président du Collectif des Directeurs d'Écoles (CODEC).

- **Central** : au niveau départemental et régional

Ce niveau sera piloté par les autorités administratives à savoir les Sous-Préfets, les Préfets et au besoin, le Gouverneur de la région :

- **Niveau 1** : les Sous-Préfets mettront en place, avec l'appui de l'UCP du Projet, un comité restreint pour examiner et traiter les griefs éventuels transmis par les commissions locales ou communales. Si ce comité Sous-préfectoral ne parvient pas à trouver une solution acceptable pour la résolution du grief transféré par les commissions locales ou communales, il le réfère au Préfet du Département concerné.
- **Niveau 2** : Le Préfet, en sa qualité d'autorité du département, et de président de la Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI), coordonnera le comité départemental de gestion des griefs qui aura la charge de résoudre les griefs transmis par les commissions locales ou communales.
- **Niveau 3** : Le dernier niveau de recours à l'amiable sera piloté par le Gouverneur de la région qui recevra, du Préfet du département concerné, les griefs et réclamations non résolus, malgré plusieurs médiations avec le plaignant, en vue de trouver une solution. Le Gouverneur constitue le dernier niveau de recours à l'amiable pour la résolution des préoccupations et griefs des parties prenantes affectées.

Si à l'issue de la médiation ou de l'arbitrage conduit par les comités (locaux, communaux et départementaux) en vue de la résolution des plaintes non sensibles, un accord n'est pas trouvé, le plaignant a la possibilité de saisir la Justice/tribunal.

***Identification des Points d'entrée VBG au sein des comités de gestion des plaintes pour la prise en charge des plaintes VBG (ou plaintes sensibles)***

Dans chaque comité de gestion des plaintes, trois ou quatre femmes possédant une expérience en matière de Genre et de VBG seront identifiées et constitueront les points d'entrée pour le signalement, le référencement auprès des tiers indépendants recrutés et pour la conduite des enquêtes portant sur les plaintes VBG (comité d'enquête). Ce petit comité VBG sera exclusivement constitué de femmes fiables et sûres, inspirant confiance et qui possédant une expérience sur le genre et les VBG. Des sessions de formation des femmes en matière de genre et de VBG seront déroulées si l'on est en présence de femmes sans expérience en matière de gestion de plaintes VBG.

Les consultations qui seront effectuées en prélude à l'opérationnalisation du mécanisme aideront le Projet à confirmer la fiabilité et la sûreté de ces portes d'entrée pour le signalement et dépôt des plaintes.

**6.3.6. Dispositif opérationnel**

**6.3.6.1. Dépôt et enregistrement de la plainte**

Les cahiers de plaintes sont déposés dans les endroits identifiés (soit au domicile du chef de quartier, du village, préfecture). Les populations sont informées et sensibilisées sur l'existence du registre.

Toute personne qui s'estime lésée, dépose sa plainte auprès du secrétariat du comité, qui en sa présence, a l'obligation de recevoir et d'inscrire toutes les plaintes en complétant la fiche de plainte. L'intéressé la signe en validant les renseignements qui y sont inscrits.

Les réunions et les enquêtes préalables du comité se tiennent une fois tous les quinze jours (chaque comité doit fixer son jour de réunion en fonction de la disponibilité de ses membres). Ces réunions ont pour but de vérifier les doléances enregistrées dans le cahier de plaintes au courant de la quinzaine par le secrétaire. Lors de ces réunions, le comité traite les plaintes inscrites sur la liste durant la quinzaine écoulée. Les réunions se tiennent chez le Président, au bureau de l'administration communale ou en tout autre lieu jugé convenable par les membres du comité. Ainsi, pour plus de transparence dans la gestion du MGP, l'AGEROUTE a mis en place à travers son site internet une adresse email (plaintes-griefs@ageroute.sn) qui sera accessible à tous pour déposer une plainte.

Pour l'enregistrement et un suivi efficace, les griefs pourraient être classés suivant les catégories ci-après :

- Acquisition de terrains et compensation (omissions, erreurs dans l'évaluation des biens, retard dans le paiement des indemnités, etc.) ;
- Sécurité et santé (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, accidents, dommage sur bien des tiers/dégâts hors emprises) ;
- Absence d'information ;
- Impacts socio-économiques (perte, baisse de revenus, perte de clientèle, coupure d'eau à la suite de dommages causés sur le réseau) ;
- Remise en état des terres (après les travaux) ;
- Recrutement local et emploi ;
- Dommages sur les réseaux des concessionnaires ;
- Violences, exploitation et abus sexuels ;
- Discrimination ;
- Non-respect des engagements pris par le Projet.

Les plaintes seront déposées à travers plusieurs canaux accessibles, dont les principaux sont les suivants :

- Voie orale/personne à personne ;
- Appel téléphonique ;
- SMS ;
- WhatsApp ;
- Courrier physique, courrier électronique ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit ;
- Saisine par un intermédiaire ;
- Boîtes à plaintes ;

**Les plaintes VBG seront reçues à travers des canaux spécifiques et gérées par des personnes expérimentées en la matière** (les points d'entrée femmes membres des différents comités qui procéderont au référencement auprès du Tiers indépendant : Association ou ONG fournisseur de services VBG recruté par le Projet) ;

**Les plaintes VBG seront enregistrées à travers des fiches spécifiques** (avec des codes confidentiels afin de masquer l'identité des plaignants). Ces fiches seront gardées dans des endroits fermés à clés avec un accès très limité (Expert Genre et VBG).

Les dénonciations de VBG, exploitation, harcèlement et abus sexuels pourront être soumises par téléphone (appel/SMS), par courrier ou en personne auprès des points d'entrée VBG des comités de gestion des plaintes, où auprès de l'Expert Genre et VBG du Projet. Le Projet fournira (par affichage, brochures, communiqués, pendant les réunions ou ateliers d'information et de sensibilisation, les consultations, etc.) les adresses physiques et électroniques, et les numéros de téléphone des membres des différents points d'entrée VBG et de l'Expert Genre et VBG.

Pour leur enregistrement et un suivi efficace, les plaintes VBG pourraient être classées en trois catégories :

- Les violences physiques ;
- Les violences psychologiques/émotionnelles ;
- L'exploitation sexuelle et viol.

Les points d'entrée et tiers indépendant qui recevront les plaintes veilleront au respect des principes et procédures liés à la confidentialité, au consentement éclairé et aux exigences de sécurité, en vue d'offrir une prise en charge globale et individualisée à toutes les survivantes. La fiche d'identification annexée au document sera renseignée, en vue d'une prise en charge immédiate par le tiers indépendant, ou d'un référencement fait dans les plus brefs délais si la survivante le souhaite, de préférence dans les 72 heures suivant l'incident. Toutes les informations sur les principes et procédures de prise en charge (médicale, assistance psychologique, assistance sociale, assistance juridique), seront communiquées aux survivantes lors de leur référencement.

Un autre recours possible des parties prenantes voulant déposer des plaintes ou faire des revendications est le Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Celui-ci qui est habilité à recevoir les plaintes pour vérification émanant d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant un intérêt commun (« plaignants ») qui estiment que leurs droits ou leurs intérêts sont ou risquent d'être directement lésés en raison du non-respect par le Groupe de la Banque de ses propres politiques et procédures opérationnelles pendant la conception, l'évaluation et / ou la mise en œuvre d'une opération financée par le Groupe de la Banque.

Les plaintes doivent être adressées au MIR sis au siège du Groupe de la Banque par tout moyen approprié ou à l'un des bureaux pays du Groupe de la Banque. Dans les deux cas, un accusé de réception doit être émis dans les sept (7) jours ouvrables. Dans ce dernier cas, le chef de bureau pays du Groupe de la Banque, après avoir délivré un récépissé aux plaignants, dans les meilleurs délais et sans examiner le contenu de la plainte, le transmettra au Directeur du MIR.

#### **6.3.6.2. *Traitement de la plainte***

Le traitement des plaintes se fait conformément au MGP validé dont chaque comité détient une copie et pour lequel le comité a été sensibilisé et formé. Un compte rendu selon le canevas fourni reprenant les solutions adoptées ou avancées sur le traitement des plaintes est rédigé et signé par l'ensemble des membres du comité présent à la réunion.

A l'issue du traitement des litiges ou plaintes, un PV est signé et, cela dans tous les cas et pour toutes les plaintes enregistrées y compris ceux non recevables ou rejetées pour diverses raisons qu'il convient d'indiquer.

Les griefs enregistrés seront traités par les commissions, dans le strict respect des principes et exigences mentionnés. Pour que le mécanisme soit performant, la durée de traitement ne doit pas excéder 20 jours à compter de la date de réception de la réclamation.

La procédure proposée pour le traitement des griefs est la suivante :

- Dépôt et enregistrement du grief ;
- Accusé de réception transmis au plaignant ;
- Examen par la commission en vue de sa résolution ;
- Notification de la résolution proposée au plaignant ;
- Mise en œuvre de la résolution et suivi par la commission ;
- Satisfaction du plaignant et clôture ;
- Cas échéant, transmission à un niveau de traitement supérieur (Communal, Sous-Préfectoral, Départemental et Gouverneur), ou recours judiciaire.

La durée de traitement des plaintes est un indicateur important de la performance du mécanisme. Le Projet doit apporter toute la diligence nécessaire au traitement des réclamations et griefs enregistrés, cela contribue à améliorer la confiance des parties prenantes et leur engagement dans la mise en œuvre du Projet. Par ailleurs, certaines réclamations liées à des problèmes de sécurité ou de santé, seront prises en charge immédiatement après enregistrement.

Il sera aussi utile de définir et vulgariser le format de rencontres, en vue de l'examen et du traitement des griefs enregistrés, mais aussi de l'évaluation périodique du mécanisme. Le système de rapportage sera également précisé, ainsi que la périodicité et les canaux de divulgation des résultats obtenus aux parties prenantes. En définitive, toutes les parties prenantes devront participer au fonctionnement du mécanisme, au suivi du traitement des griefs et à l'amélioration des procédures, en vue d'une meilleure performance et adhésion sociale.

**Pour le traitement de toutes les plaintes VBG, le consentement de la survivante sera recueilli au préalable.** Le comité des femmes points d'entrée VBG désigné au sein de chaque comité de gestion des plaintes, conduira les enquêtes nécessaires en vue d'élucider les cas signalés et définir les sanctions, si les auteurs sont liés au Projet (personnel du Projet, personnel des entreprises et sous-traitants, prestataires de services, etc.) et appliquer les sanctions conformément au code de conduite signé. Ce comité pourra s'adjoindre toute autre personne ressource (Tiers indépendant, Expert Genre et VBG).

La prise en charge des cas avérés de VBG se fera conformément aux procédures opérationnelles (POS) en vigueur au Sénégal, et suivant les principes et procédures de la BAD, et comprendra :

- Une prise en charge médicale ;
- Une assistance psychologique ou psychosociale ;
- Une assistance pour une protection physique (sécurité) ;
- Une assistance juridico-judiciaire.
- L'assistance médicale est la priorité pour les cas faisant intervenir des violences sexuelles et/ou d'éventuelles blessures. En cas de viol, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de l'OMS/du HCR sur la gestion clinique des victimes de viol et doit comporter une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition au VIH.

Pour la violence sexuelle, la prise en charge médicale comprend au moins :

- Un examen et la description par écrit de l'état de la victime notamment blessures et ecchymoses ;
- Le traitement des blessures ;

- La prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH-SIDA (prophylaxie VIH avec les ARV) ;
- La prévention d'une grossesse non voulue (contraception d'urgence) ;
- La collecte de preuves médico-légales minimales (pour la réponse judiciaire) ;
- Un appui psychologique/affectif
- Une documentation médicale (délivrance d'un certificat médical gratuit pour la survivante pour tous les cas de VBG)
- Liste des services d'assistance psychologique, juridico-judiciaire, sécurité, réinsertion sociale ;
- Un suivi social, familial, réhabilitation économique, suivi scolaire.

En effet, le Projet devra veiller à ce que le Tiers indépendant recruté ou fournisseur de services VBG dispose **de kits d'urgence pour la prise en charge des cas de violences sexuelles**. Ces kits d'urgence doivent comprendre :

- Des ARV pour une prophylaxie post exposition, en vue de prévenir le VIH (dans les 72h qui suivent l'incident du viol) ;
- Une contraception d'urgence en vue de prévenir une éventuelle grossesse ;
- Un protocole pour la prise en charge des blessures (prophylaxie antitétanique).
- Un protocole pour la prévention et traitement des infections sexuellement transmissibles et la vaccination contre le tétanos et l'hépatite B.

Cette prise en charge des survivantes de VBG se fera sur la base des principes suivants :

- La structure ou la personne qui reçoit la déclaration initiale (rapport) d'un incident de VBG faite par une survivante agira conformément à la procédure de réponse immédiate ou de contre référence ;
- La survivante est libre de décider si elle souhaite demander de l'aide, quel type d'aide et auprès de quelles associations ou organisations ;
- Le Tiers indépendant et autre fournisseur de services de prise en charge informeront la survivante du type d'assistance qu'ils peuvent offrir et indiqueront clairement ce qu'ils ne peuvent pas faire, afin de ne pas susciter de faux espoirs ;
- Le Tiers indépendant recruté doit connaître les services fournis par chaque acteur auquel il réfère une survivante (s'il ne peut pas offrir le paquet de services global). Il convient de respecter les droits des survivantes à la confidentialité et à l'anonymat.

### **Traitement des plaintes selon le MIR de la BAD**

Selon le MIR de la BAD, l'objectif d'un exercice de résolution de problèmes est de rétablir un dialogue efficace entre les plaignants et d'autres parties prenantes en vue de résoudre le ou les problèmes qui sous-tendent une plainte. Un processus de résolution de problèmes ne peut être effectué que si la plainte a été enregistrée.

En examinant l'opportunité d'entreprendre un exercice de résolution de problèmes, le

Directeur du MIR évalue :

- (i) Si les parties sont disposées à participer volontairement à un tel exercice ;
- (ii) Si les parties acceptent de négocier de bonne foi et sont disposées à proposer des options pour le règlement du différend ;
- (iii) Si les parties ont l'autorité requise pour régler le différend ;

(iv) Si les parties acceptent de respecter les principes de confidentialité, à moins qu'il en soit convenu autrement ou que la divulgation des informations soit exigée par la loi.

Si les parties conviennent de procéder à un exercice de résolution de problèmes, le Directeur l'inclut dans un rapport d'évaluation de résolution de problèmes qui doit être préparé dans les 40 jours ouvrables suivant l'examen interne et après réception de la réponse de la Direction à la plainte. Le MIR invite toutes les parties concernées à participer à l'exercice.

Pour entreprendre l'exercice de résolution de problèmes, le Directeur peut utiliser diverses techniques de résolution de problèmes, y compris la vérification indépendante des faits, la médiation, la conciliation et la facilitation du dialogue.

L'exercice de résolution des problèmes devrait être particulièrement sensible à l'existence d'asymétries entre les parties aux négociations. Une attention particulière devrait être accordée aux asymétries dans la disponibilité des informations nécessaires et dans la capacité des parties à participer efficacement à ces processus. Le MIR peut proposer des exercices de renforcement de capacités pour faciliter la participation fructueuse des parties.

Le MIR n'appuiera que les résolutions ou les accords de résolution de problèmes qui sont non coercitifs, conformes aux politiques de la BAD et qui ne violent pas les lois nationales des parties ou le droit international.

#### **6.3.6.3. Clôture et archivage de la plainte**

La plainte sera clôturée si une issue a été trouvée entre le plaignant et le comité de gestion des plaintes. Si le plaignant est d'accord sur le principe d'indemnisation qui lui est proposé. Ainsi, après perception de l'indemnisation ou mise en œuvre des mesures correctives retenues, la plainte est bouclée, clôturée et archivée.

Par ailleurs si un plaignant dépose une plainte et qu'après vérification du comité, il s'avère qu'elle n'est pas fondée, la plainte est clôturée et archivée.

Pour les cas de VBG enregistrés et traités, la clôture interviendra lorsque :

- La survivante aura reçu, avec son consentement, toute l'assistance nécessaire prévue (médicale, psychosociale, juridico-judiciaire, réinsertion) ;
- La survivante ou un membre de sa famille ou communauté a signalé la VBG, mais ne souhaite pas poursuivre le processus et décline l'assistance proposée.

Cette activité de clôture se fera de concert avec les points d'entrée VBG ayant rapporté les cas et l'Expert Genre et VBG du Projet.

Par ailleurs, l'archivage des plaintes non sensibles pourrait se faire par catégorie de plaintes, par année de mise en œuvre, par catégorie de parties prenantes, etc. Chaque comité procédera à l'archivage des plaintes reçues (chaque dossier comprendra les fiches d'enregistrement, les preuves telles que les photos, les procès-verbaux de négociation, la fiche de clôture, etc.), selon ce qui sera discuté et retenu en concertation avec les différents comités. Les activités de renforcement de capacités des comités pourraient comprendre un module sur la procédure de clôture et d'archivage des plaintes.

En ce qui concerne l'archivage des plaintes sensibles (plaintes VBG), un système électronique et/ou physique sera mis en place avec une limitation des personnes ressources y ayant accès. Chaque plainte traitée et clôturée sera archivée sous forme de dossier comprenant toutes les pièces et preuves suivantes, produites pendant le processus de traitement :

- la fiche d'enregistrement de la plainte et de référencement de la survivante portant le code de la survivante (pas d'information permettant de l'identifier) ;
- la fiche de consentement pour la prise en charge ;
- le paquet de services offert.

Il est important de noter que les informations archivées concerneront uniquement l'âge de la survivante, la nature des faits, si l'auteur est lié au projet, ou encore si la survivante a bénéficié de services de prise en charge. A cet effet, les plaintes VBG devront être conservées dans des registres séparés qui seront gardés dans des armoires spécifiques qui se ferment à clé avec un accès limité à peu de personnes. Ces plaintes devront être enregistrées à travers des fiches spécifiques qui sont annexées à ce document.

Cette activité d'archivage interviendra lorsque les survivantes auront reçu toute l'assistance nécessaire (médicale et psychologique, juridico-judiciaire et social auprès des fournisseurs de services). Tous les dossiers traités seront soigneusement gardés par ces derniers, conformément aux principes de confidentialité et de respect de la dignité et vie privée des survivantes. Aussi, le rapportage et l'archivage se feront dans le strict respect de ces mêmes principes de confidentialité, afin de garantir la vie privée et la sécurité des personnes concernées.

L'archivage se fera selon les trois principales catégories suivantes : violences physiques, violences psychologiques/émotionnelles, exploitation sexuelle/viols. Cette activité d'archivage sera coordonnée par l'Expert Genre et VBG du Projet, qui travaillera en étroite collaboration avec les points d'entrée de chaque comité de gestion des plaintes et des tiers indépendants, fournisseurs de services VBG. Les dossiers seront conservés dans des armoires fermées à clés et seul l'Expert Genre et VBG y aura accès.

### **Clôture des plaintes adressées au MIR de la BAD**

Après traitement de la plainte, le Directeur établit un rapport (le « rapport de résolution de problèmes ») dans les trente (30) jours ouvrables suivant la conclusion de l'exercice de résolution de problèmes qui, tout en respectant la confidentialité si les plaignants en font la demande, comprendra les éléments suivants :

- a) Un résumé de la plainte initiale ;
- b) Un résumé des considérations sur lesquelles reposent les conclusions et recommandations éventuelles ;
- c) Tous les commentaires pertinents des parties prenantes ; et
- d) Le cas échéant, toute question à soumettre pour une vérification de conformité.

Si l'exercice de résolution de problèmes aboutit à un accord, les termes de l'accord seront publiés dans le Registre, sauf si les parties demandent que ces informations restent confidentielles, auquel cas le MIR consignera le résultat et publiera un résumé de l'accord. Le rapport de résolution de problèmes doit être fourni à toutes les parties à l'exercice de résolution de problèmes, au Président et aux Conseils d'administration pour information.

Si les efforts de résolution des problèmes ne se traduisent pas par des progrès significatifs ou n'aboutissent pas à un accord entre les parties, soit dans un délai d'un an à compter du début de l'exercice de résolution de problèmes, soit avant ce délai par consentement mutuel des parties, le

Directeur met fin à l'exercice de résolution de problèmes et le déclare infructueux. Le Directeur inclura dans le rapport de résolution des problèmes une description des efforts déployés, les raisons de leur échec et formulera des recommandations sur les mesures que la Banque pourrait prendre pour traiter le ou les problèmes non résolus. Le rapport de résolution de problèmes doit être soumis aux

parties à l'exercice de résolution de problèmes, ainsi qu'au Président et aux Conseils d'administration pour examen.

#### **6.3.6.4. Suivi et rapportage**

Les membres du comité s'engagent à travailler dans le but d'une gestion sereine et d'un traitement paisible des plaintes pour l'intérêt de la communauté. Tous les membres du comité sont tenus à l'observation stricte des consignes de traitement des plaintes données par le Président lors des réunions périodiques.

En termes de reporting, un rapport périodique (trimestriel) sera produit et partagé avec les parties prenantes, par le responsable du MGP qui sera désigné par l'UCP. Ce rapport fera le point, entre autres, sur les indicateurs de suivi ci-après :

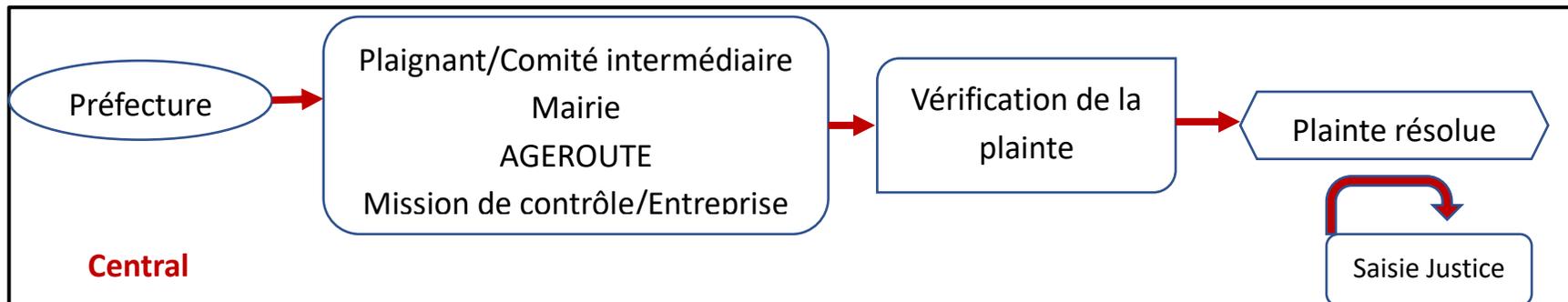
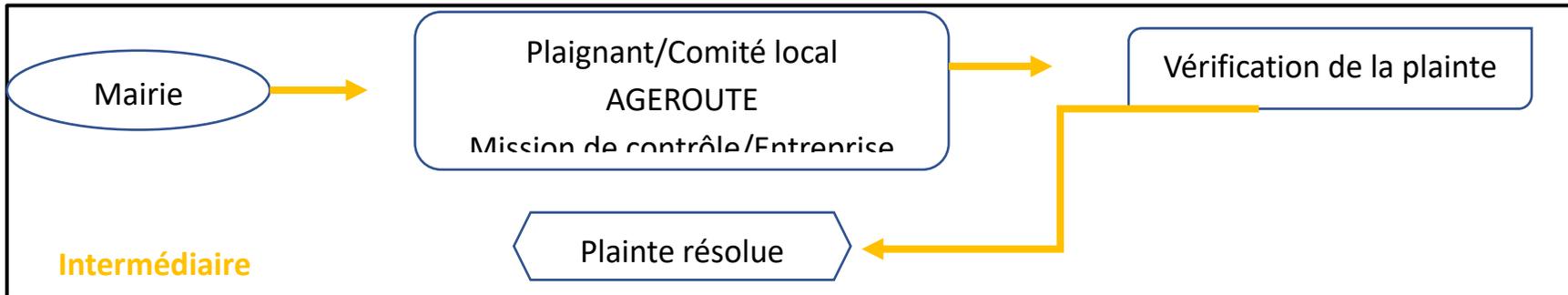
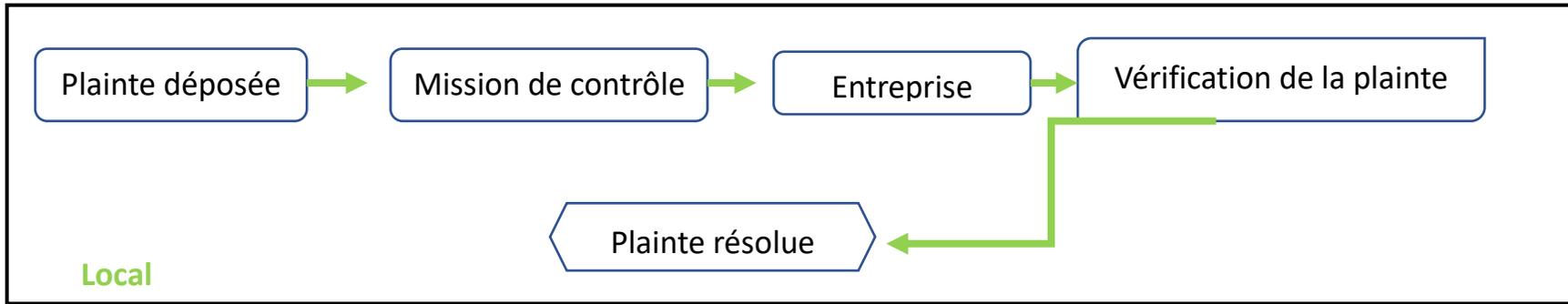
- Nombre de griefs enregistrés au cours du trimestre ;
- Nombre de griefs traités et clos au cours du trimestre ;
- Nombre de griefs non encore résolus et en comparaison avec le dernier trimestre ;
- Catégorisation des nouveaux griefs ;
- Nombre de plaintes relatives aux violences basées sur le genre ;
- Nombre de plaignants par sexe ;
- Délai moyen de résolution des griefs ;
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.
- Nombre de plaintes VBG reçues à travers le MGP ;
- Nombre de plaintes référées au Tiers indépendant et autres services de prise en charge ;
- Nombre de cas de VBG et de violences contre les enfants rapportés ;
- Types d'incidents (acte commis, âge de la survivante, âge de l'agresseur, son lien avec le Projet, services reçus, renvois effectués et actions en attente, etc.) ;
- Nombre de cas traités et clôturés ;
- Sanctions prises en interne si l'agresseur est lié au Projet.

Pour la phase des travaux, les activités de suivi-évaluation porteront aussi sur :

- Le pourcentage de travailleurs ayant signé le code de conduite ;
- le pourcentage de travailleurs ayant participé à des sessions de formation sur les VBG et sur le code de conduite ;
- Le nombre de séances de communication désagrégées par cibles (travailleurs, hommes, femmes, jeunes filles, etc.) ;
- Le nombre de consultations spécifiques aux femmes organisées ;
- Le nombre de femmes, de jeunes filles et d'hommes ayant participé aux sessions d'information/sensibilisation et de diffusion du MGP sensible aux VBG.

#### **Suivi du processus de mise en œuvre des accords selon le MIR de la BAD**

Sur la base de l'accord conclu entre les parties, le MIR participera au suivi de la mise en œuvre de l'accord ou des accords. Pour ce faire, les parties peuvent convenir d'un calendrier pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le corps de l'accord. Le MIR suivra la mise en œuvre des accords et, avec l'accord des parties, publiera les résultats sur la page du MIR.



#### **6.3.6.5. Diffusion du MGP sensible aux VBG**

La diffusion du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible aux VBG est une activité essentielle dans la mise en œuvre du Projet. En effet, pour permettre aux parties prenantes d'utiliser les recours mis en place, le MGP doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes, en particulier les communautés affectées et riveraines du Projet, qui doivent toutes être informées de son existence, du mode de fonctionnement et des moyens de le saisir.

Toutes les informations sur les comités qui seront mis en place, (y compris les portes d'entrée VBG), leur composition, rôles, adresses, canaux de dépôt des réclamations et griefs, durée de traitement, ainsi que les principes directeurs du MGP, doivent être communiquées aux parties prenantes, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables, selon des formats et canaux adaptés à leurs besoins spécifiques. Le Projet organisera, dès le démarrage, des ateliers communautaires pour une large diffusion de ce dispositif de recueil et de traitement des griefs. Pour une meilleure diffusion, ces informations importantes peuvent être affichées dans les endroits stratégiques, tels que les Sous-Préfectures, les Préfectures, les Mairies des Communes affectées, les écoles, les chantiers. Une communication de proximité pourrait également être conduite, afin de divulguer les informations.

La communication sur les aspects VBG mettra l'accent sur les informations fondamentales suivantes :

- Aucune faveur sexuelle ou autre ne peut être demandée en échange d'une offre d'emploi, du règlement d'un conflit, d'une assistance médicale, ou d'une protection ;
- Il est interdit au personnel des entreprises et autres prestataires recrutés pour la réalisation des travaux, au personnel des fournisseurs de services médicaux et de sécurité, de se livrer à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- Tout cas d'exploitation et d'abus sexuels peut être signalé en toute confidentialité ;
- Non-tolérance des Violences Basées sur le Genre (exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel) ;
- Dispositions juridiques prévues par la loi pour sanctionner les auteurs de VBG ;
- Endroits où se rendre pour signaler et obtenir de l'aide (procédures de signalement des cas avérés) ;
- Procédures de prise en charge, des services disponibles et des modalités d'accès à ces services ;
- Principes/conditions de confidentialité ;
- Principes de sécurité et de respect de la vie privée des victimes.

Certains de ces messages devront être affichés de façon visible à des endroits stratégiques au niveau des chantiers, pour une meilleure vulgarisation, en complément du code de conduite à faire signer aux entreprises et à leur personnel, et autres prestataires de services mobilisés dans le cadre de l'exécution du Projet : consultants, fournisseurs, bureaux de contrôle prestataires de services, services de signalement (forces de défense et de sécurité), et de prise en charge médicale, sociale, juridique, psychologique, etc.

Toutes les plaintes relatives aux violences basées sur le genre et abus sexuels doivent être signalées à la BAD dans les 24 heures suivant l'incident, dans le respect des principes de confidentialité et du consentement éclairé (aucune information spécifique sur les victimes ne sera communiquée). Les données à fournir porteront sur : la nature de l'affaire, le lien avec le Projet, la localisation, l'âge et le sexe de la victime et la référence vers des services si tel a été le cas.

## **7. Mise en œuvre du Plan d'engagement des parties prenantes**

### **7.1. Stratégie de mise en œuvre du PEPP**

Le Projet désignera un personnel dédié à la mise en œuvre du PEPP (chargé de l'engagement des parties prenantes et des relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, les médias, y compris la presse locale, etc.)

Ce personnel devra avoir une solide expérience en communication sociale, mobilisation et engagement de parties prenantes, processus de consultation et approche participative.

Il pourra être assisté par une structure facilitatrice et les autres spécialistes de l'équipe du Projet.

Pour la mise en œuvre du PEPP et l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes, la gestion des feedbacks, les mesures ou actions suivantes seront mis en place :

- La mise en place d'une plateforme d'information et d'échange sur le Projet qui sera alimentée et mise à jour de façon régulière. Cette plateforme contiendra les informations suivantes : articles, communiqués, manifestations d'intérêt, annonces, rapports finaux et documents réalisés sur le Projet ;
- La création d'adresses email et postales et d'un numéro de téléphone, dédiés à la gestion des griefs ;
- La désignation ou le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans les régions de Thiès et de Louga, des ateliers de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale (PAR, PGES, etc.). La formation sera animée par des personnes ressources appropriées.

S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans les communes, quartiers et villages affectés sur les questions foncières, l'acquisition des terres, la gestion des conflits, la sécurité et la santé des populations riveraines des chantiers, les violences et abus sexuels.

Les ressources nécessaires à l'organisation des réunions, audiences publiques, ateliers d'information et de partage, sessions de renforcement de capacités et autres activités d'engagement des parties prenantes, sont prévues dans le budget du PEPP.

### **7.2. Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP**

Les activités inscrites dans le cadre de l'engagement des parties prenantes seront mises en œuvre et suivies par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), notamment le personnel qui sera désigné. Il aura comme mission :

- la mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;
- la supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;
- le suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet. Il veillera à maintenir des relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.

Pour la mise en œuvre du PEPP, le Projet aura besoin du Personnel dédié suivant :

- Un expert en Communication Sociale, avec expertise en processus de participation, mobilisation, gestion de groupes vulnérables, engagement de parties prenantes ;
- Un Expert social/Genre avec une solide expérience en conception, mise en place et suivi de mécanisme de gestion de griefs, y compris la mise en place du plan de prévention,

d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants ;

- Un expert en sauvegarde environnementale et sociale, avec expertise en gestion des aspects de sécurité, hygiène, et santé (HSE) ;
- Un responsable en Suivi-évaluation pour assister l'expert responsable de la mise en œuvre du PEPP.

Les autres parties prenantes clés comprennent :

#### ***Les services techniques de l'état***

Ce sont des parties prenantes clés dans la mise en œuvre du Projet. Ils ont la responsabilité, dans le cadre de leurs missions régaliennes, d'accompagner la mise en œuvre des projets de développement. Certains cadres de collaboration sont déjà mis en place, tels que les Commissions Départementales de Recensement et d'Evaluation des Impenses, le Comité régional de Suivi Environnemental et Social, le Comité Technique National, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC et DREEC), etc. Le renforcement de leurs capacités est important pour leur permettre d'avoir une compréhension et une démarche harmonisées des exigences et directives de la BAD, mais aussi une bonne connaissance de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PEPP et le suivi des mesures de gestion environnementale et sociale du Projet.

#### ***Les collectivités territoriales et les communautés bénéficiaires***

Les collectivités territoriales et les communautés affectées ou bénéficiaires dans toutes leurs déclinaisons (organisations, communautaires de base : associations de jeunes, de femmes, groupes socio-professionnels, leaders communautaires, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Projet, à travers l'appui et le soutien aux activités de communication (information, sensibilisation).

Leurs représentants pourront être associés aux activités de renforcement des capacités pour améliorer la qualité de leur participation à la mise en œuvre du PEPP et du Projet de façon générale.

#### ***Les missions de contrôle et entreprises de BTP chargées des travaux***

Ces parties prenantes ont la charge d'exécuter leurs contrats dans le strict respect de la réglementation nationale et des directives en matière de sauvegarde environnementale et sociale du bailleur (conditions de travail, gestion des aspects HSE, des plaintes des travailleurs, sécurité, santé des travailleurs et des communautés riveraines des chantiers, respects des droits des populations à l'information sur la nature, la consistance et le calendrier des travaux. Ils doivent recruter et mobiliser, durant la phase des travaux, leurs personnels dédiés à la gestion de ces aspects importants.

#### ***Les organisations de la société civile, les ONG et les médias***

Les associations de la Société civile, Organisations Non Gouvernementales et les médias sont des parties prenantes que le Projet devra impliquer, informer et mettre à contribution dans ses campagnes d'information et de sensibilisation, mais aussi dans toutes les activités d'engagement des PP (ateliers, réunions d'information et de partage) en vue de les outiller et de leur permettre de jouer leurs rôles dans la mise en œuvre du Projet.

## **8. Le plan de suivi-évaluation du PEPP**

### **8.1. Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi**

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts associés visent à s'assurer, d'une part, que les mesures d'atténuation et de participation des parties prenantes proposées sont mises en œuvre tel que prévu et dans le temps opportun, et d'autre part, que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des

mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du projet soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par le spécialiste en sauvegarde sociale et en communication du maître d'ouvrage, en collaboration avec un comité chargé du suivi et évaluation, qui est à mettre en place avant le démarrage des activités du projet. Ce comité sera composé de l'AGEROUTE, des représentants des parties prenantes touchées négativement par la mise en œuvre du projet par catégorie d'impacts, et le représentant des préfetures et des communes concernées, les représentants des services techniques participant à la mise en œuvre du projet, l'entreprise et le bureau de contrôle.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes :

- nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie ;
- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'AGEROUTE à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- nombre de plaintes et de griefs reçus et traités.

## **8.2. Le rapport aux groupes de parties prenantes**

Le chargé des activités de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que le chargé de la communication de l'AGEROUTE auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des procès-verbaux et comptes rendus de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du projet selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Enfin, ils évoqueront dans le rapport d'activités, et ce tous les trois (3) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

## **8.3. Indicateurs de suivi du PEPP**

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan est atteint. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser l'engagement des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan d'engagement des parties prenantes des indicateurs de suivi ont été développés.

**Tableau 10 : Indicateurs de suivi du PEPP**

Activités	Indicateur	Fréquence
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie</li> <li>- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants</li> <li>- Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité               <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1=Très faible, absence de participation</li> <li>• 2=Faible, entre 10 et 20 %</li> <li>• 3=Moyen, entre 20 et 40 %</li> <li>• 4=Élevé, entre 40 et 75 %</li> <li>• 5=Très élevé, plus de 75 %</li> </ul> </li> </ul>	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de la boîte de suggestions/ commentaires</li> <li>- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à travers divers mécanismes de rétroaction ;</li> <li>- Existence et utilisation d'un numéro vert</li> </ul>	Mensuel
Veiller à ce que les communautés affectées par les projets et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur le Projet grâce à un processus d'implication continue	<p>Fréquence des activités d'information sur le projet (par trimestre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 =Très faible, moins de 2 activités</li> <li>• 2=Faible, entre 2 et 4 activités</li> <li>• 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités</li> <li>• 4=Élevée, entre 6 et 8 activités</li> <li>• 5=Très élevée, plus de 8 activités</li> </ul>	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes ventilées selon âge et sexe)</li> <li>- Nombre de visites dans les maisons des personnes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, par exemple) (nombre de personnes ventilées selon âge et sexe)</li> </ul>	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes,	<p>Niveau de communication et d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1=Très faible, aucun outil d'information et de communication</li> <li>- 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées</li> </ul>	Trimestriel

Activités	Indicateur	Fréquence
objectives, significatives et facilement accessibles en langues locales pour que les communautés affectées puissent participer de manière significative.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées</li> <li>- 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées</li> <li>- 5=Très outils d'information et méthodes de communication structurées</li> </ul>	
MGP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de doléances reçues</li> <li>- Nombre plaintes reçues et traitées (VBG)</li> <li>- Nombre de griefs reçus et traités</li> </ul>	Mensuel

## **9. Budget de mise en œuvre du PEPP**

Le budget pour la mise en œuvre du PEPP est évalué à trois cent dix-neuf millions cent trente-cinq mille francs CFA (319 135 000 FCFA)

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

**Tableau 11 : Budget de mise en œuvre du PEPP**

Rubrique	Activités	Responsable	Échéance	Coût estimatif en FCFA
<b>PHASE DE PREPARATION</b>				
Diffusion du PEPP	Ateliers régionaux (Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis) de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes : autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales, comités de gestion des plaintes, et autres parties prenantes, en médiation sociale et gestion des intérêts des parties prenantes	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	Pour mémoire
Organiser une cérémonie de lancement	Ateliers de démarrage des activités du Projet	AGERROUTE	Avant le démarrage des activités du Projet	24 000 000
Renforcement des capacités	Renforcement de capacités et appui institutionnel aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales, comités de gestion des plaintes, et autres parties prenantes, en médiation sociale et gestion des intérêts des parties prenantes	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP et à planifier suivant les besoins identifiés des PP	95 000 000
Renforcement des capacités	Renforcement des capacités de la cellule communication de l'AGERROUTE sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	25 000 000
<b>Communication hors médias</b>				
Développement du plan et supports de communication	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris les représentants des communautés riveraines	AGERROUTE	Au début de chaque phase ou étape charnière du Projet	6 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs, les personnes affectées et la société civile	AGERROUTE	Tous les 03 mois	4 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	AGERROUTE	Tous les 03 mois	Conseil des ministres
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées	AGERROUTE	Tous les mois	4 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs du transport (associations de transporteurs, syndicats de transporteurs, etc.)	AGERROUTE	Avant le démarrage des travaux et tous les 6 mois	4 000 000
	Conception des supports de communication	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	5 985 000
<b>Communication médias</b>				
Développement du plan et supports de communication	Tenue de séance d'information et de communication (émissions radios, télévision et presse écrite, publi-reportages, etc.)	AGERROUTE	Dès le démarrage et durant toute la mise en œuvre du projet	105 000 000
Accessibilité de l'information	Création d'un numéro vert, adresse email et postal	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	
Mécanisme de Gestion des Griefs/Plaintes VBG/VCE	Diffusion, mise en place des comités et frais de fonctionnement du MGP (Cf. MGP décrit dans le PEPP)	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	70 000 000
Staff	Recrutement d'un assistant chargé de la mobilisation des PP (alimenter le système d'enregistrement et de suivi des griefs, système d'information)	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	PM
<b>Communication hors médias</b>				
Développement du plan et supports de communication	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris les représentants des communautés riveraines	AGERROUTE/ CONSULTANT	Au début des travaux.	6 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs et la société civile	AGERROUTE/ CONSULTANT	Tous les 06 mois et en cas de crise	5 200 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	AGERROUTE/ CONSULTANT	Tous les 03 mois	Conseil des ministres
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées	AGERROUTE/ CONSULTANT	Au besoin et en situation de crise	(17 communes x 7 rencontres x 50 x 10.000F=59 500 000F ou 5.000F = 29.750 000)
	Tenue de séances de communication avec les acteurs du transport (associations de transporteurs, syndicats de transporteurs, etc.)	AGERROUTE/ CONSULTANT	Avant le démarrage des travaux et tous les 6 mois	2 200 000F (150 000 salle de rencontre + 10000 repas/pers + 5000 transports/pers le tout multiplié par 8)
Développement du plan et	Tenue de séance d'information et de communication (émissions radios, télévision et presse écrite, publi-reportages, etc.)	AGERROUTE	Dès le démarrage des travaux jusqu'à la livraison de l'infrastructure.	105 000 000

<b>Rubrique</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>	<b>Coût estimatif en FCFA</b>
supports de communication	Conception des supports de communication	AGERROUTE/ CONSULTANT	Dès l'approbation du PEPP	5 985 000
Accessibilité de l'information	Création d'un numéro vert, adresse email et postal	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	
Mécanisme de Gestion des Griefs/Plaintes VBG/VCE	Diffusion, mise en place des comités et frais de fonctionnement du MGP (Cf. MGP décrit dans le PEPP)	AGERROUTE	Dès l'approbation du PEPP	70 000 000
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>				
Suivi-Evaluation	Publication des rapports de suivi du PEPP	AGERROUTE	Tous les 03 mois	
	Mise à jour du PEPP	AGERROUTE	Tous les 6 mois	4 000 000
<b>TOTAL</b>				<b>295 135 000</b>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>13/07/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité Départemental de Développement tenu à la Préfecture de Tivaouane. Etaient présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>Préfet du département de Tivaouane</li> <li>Sous-préfet et Adjoint au sous-préfet (Pambal, Méouane)</li> <li>Maires de Pambal, Mont Rolland et Notto Gouy Diama</li> <li>Services Techniques (Services de l'Élevage, Eaux et forêts, Sapeurs-pompiers, gendarmerie)</li> <li>Associations de producteurs (Présidents éleveurs de Pire et Daral de Tivaouane)</li> <li>Concessionnaires (Sen Eau)</li> <li>Transporteurs (Gare routière de Mékhé)</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>Identification/Connnaissance des Parties Prenantes</li> <li>Préoccupations/contraintes</li> <li>Recommandations et attentes</li> <li>Gestion foncière</li> <li>Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<p>Le projet de la construction de l'autoroute ainsi que les aménagements connexes prévus sont globalement appréciés par les acteurs. Le secteur de l'élevage a mis l'accent sur un volet important à savoir l'éloignement des parcs à vaccination. Avec la construction de l'autoroute Ila Touba ou les éleveurs ont été obligés parfois de parcourir plus de 10 km pour y accéder. La construction des aménagements connexes doit être portée par les services techniques pour que leurs avis et recommandations les plus pertinentes soient pris en compte pour la bonne mise en œuvre du projet. Tivaouane est un département à vocation agrosylvopastorale de ce fait il serait judicieux d'implanter des forages qui pourront booster les activités agricoles et d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nos préoccupations par rapport à l'autoroute et aux aménagements connexes sont les suivantes :</li> <li>La non prise en compte du secteur de l'élevage dans l'expression des besoins ;</li> <li>L'inaccessibilité des parcs à vaccination induite par la construction de l'autoroute. Nous craignons qu'à long terme les éleveurs n'aillent plus faire vacciner leur bétail. Ce qui aura une incidence sur la santé animale ;</li> <li>L'exécution des travaux en période sensible (hivernage, période récolte) ;</li> <li>L'absence d'informations détaillées sur les aménagements (choix des localités d'implantation) ;</li> <li>Les chevauchements entre ce projet et les projets en cours de construction d'infrastructures scolaires financés par des partenaires ;</li> <li>Les difficultés rencontrées par les services de secours et d'incendies lors des interventions d'urgence au niveau des autoroutes existantes ;</li> <li>L'implantation d'arbres qui peuvent dégrader la qualité des sols ;</li> <li>Les différences constatées dans des projets similaires entre ce qui était prévu et la réalité sur le terrain ;</li> <li>L'absence de suivi des travaux d'infrastructures au bénéfice des populations ;</li> <li>La non réhabilitation des carrières et zones d'emprunt qui deviennent après travaux des mouroirs pour les enfants ;</li> <li>La destruction des moyens de subsistance des populations et l'absence d'accompagnement social de la part du promoteur du projet ;</li> </ul> <p>L'absence de mise en œuvre et du suivi des recommandations faites par les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des projets de cultures fourragères ou d'embouches bovines pour compenser les pertes de surfaces pour le pâturage ;</li> <li>Prendre en compte les concessions minières existant dans le département de Tivaouane ;</li> <li>Fournir le tracé aux maires des collectivités territoriales impactées.</li> <li>Veiller à une répartition équitable des infrastructures dans les communes impactées ;</li> <li>Prévoir des voies de passage des animaux assez larges pour faciliter les déplacements du bétail ;</li> <li>Prévoir des passerelles selon les normes ;</li> <li>Prendre en compte la centrale de Taiba Ndiaye qui permet d'électrifier plusieurs villages en phase travaux ;</li> <li>S'adresser au délégué régional pour les réseaux électriques existant dans le département ;</li> <li>Informez à temps l'IEF pour que des dispositions soient prises concernant la carte scolaire et à l'aménagement d'infrastructures scolaires pour éviter les doublons ou chevauchement avec les projets en cours dans ce domaine ;</li> <li>Prioriser l'aspect sécuritaire dans l'exécution des travaux ;</li> <li>Appuyer les villages impactés par la construction d'infrastructures dans le cadre de la RSE ;</li> <li>Informez et sensibilisez les parties prenantes à chaque étape du projet ;</li> <li>Prendre en compte l'existence de marché hebdomadaire dans le département ;</li> <li>Aménager des parcours de bétail pour compenser les pertes sur le secteur de l'élevage ;</li> <li>Informez les collectivités territoriales sur les aménagements prévus dans leurs localités ;</li> <li>Tenir à nouveau des séances de consultations à leur mbir ndao avec la population pour lever toutes les incompréhensions sur le projet ;</li> <li>Consulter à nouveau la population du village de Pakhamkouye 1 qui n'est pas d'accord que son cimetière soit impacté ;</li> <li>Réhabiliter les carrières et zones d'emprunt des travaux</li> </ul>
<b>07/07/2022</b>	<b>- Consultation publique avec la Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Thiès</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet est salubre dans la mesure où en plus de l'infrastructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de disponibilité foncière pour les aménagements prévus ;</li> <li>Expropriation de propriétaires terriens pour les besoins du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En plus de la construction des structures sanitaires il faut aussi les rendre fonctionnelles avec un plateau technique adéquat et un personnel médical qualifié ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification/Conn aissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> </ul> <p><b>Information et renforcement des capacités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- e routière, il va permettre des bénéfices parallèles pour la région</li> <li>- Amélioration de la cartographie sanitaire ;</li> <li>- Appui aux écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact des travaux sur les activités économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en charge les impactés des travaux d'aménagement via des indemnisations bien menées ;</li> <li>- Impliquer toutes les parties prenantes pour une bonne acceptabilité du projet ;</li> <li>- Inclure l'enseignement religieux dans les aménagements prévus dans le secteur de l'éducation</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>07/07/2022 - Consultation publique avec la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Thiès</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Conn aissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> </ul> <p><b>Information et renforcement des capacités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est intéressant mais malheureusement les aménagements prévus sont loin en deçà des besoins des populations</li> <li>- Amélioration des conditions de vie des populations ;</li> <li>- Appui aux collectivités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'enclavement du département de Thiès ;</li> <li>- Lenteurs dans l'exécution des travaux ;</li> <li>- Les traitements de faveur accordés à certains départements au détriment d'autres dont les besoins sont plus prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir plus d'aménagements dans le domaine de l'autonomisation des femmes ;</li> <li>- Construire des magasins de stockage dans la zone des Niayes car c'est un besoin longtemps décrié par les populations ;</li> <li>- Améliorer l'accès à l'eau potable pour certains villages du département de Tivaouane ;</li> <li>- Prévoir l'éclairage public ;</li> <li>- Elargir la chaussée au niveau de la sortie de l'autoroute pour plus de mobilité pendant les événements religieux</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>07/07/2022 - Consultation publique avec la Service Régional D'hygiène de Thiès</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Conn aissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> </ul> <p><b>Information et renforcement des capacités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est pertinent et entre en droite ligne avec les objectifs de développement ;</li> <li>- C'est un projet qui vient à son heure car le département a un grand besoin des infrastructures listées et de bien d'autres encore</li> <li>- Contribution aux efforts de développement ;</li> <li>- Amélioration des conditions de vie des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolifération de déchets au niveau des chantiers ;</li> <li>- Non-respect des règles d'hygiène par les vendeurs aux abords des chantiers ;</li> <li>- Recrudescence des IST avec la migration de travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre l'accent sur la salubrité des bases vie ;</li> <li>- Prendre en compte la latrinsation des chantiers ;</li> <li>- Mettre des systèmes d'assainissement en amont des travaux pour éviter le péril fécal ;</li> <li>- Contractualiser avec des structures comme PROMOGED pour la gestion des déchets ;</li> <li>- Tenir compte du contexte de Covid qui est toujours de cours et prendre les mesures de prévention nécessaires ;</li> <li>- Disposer d'EPI et de dispositifs de lavage des mains en nombre suffisant ;</li> <li>- Faire des aspersion intradomiciliaires pour détruire les gîtes de moustiques vecteurs de maladies</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>07/07/2022 - Consultation publique avec la Direction Régionale de l'hydraulique de Thiès</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est intéressant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de réserves en eau pour les besoins du projet ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure la réalisation de forages à vocation agricole et pastorale ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>par rapport au projet</li> <li>• Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/contraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>et va jouer un rôle déterminant dans le développement des localités ;</li> <li>- Nous accueillons ce projet à bras ouverts et sommes convaincus car sa réalisation va permettre un soulagement certain des populations</li> <li>- Développement des localités ciblées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surexploitation des forages de la zone ;</li> <li>- Risque d'insuffisance de ressources si l'AGEROUTE doit compter sur les forages locaux pour ces travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire de nouveaux forages et en laisser l'exploitation aux populations après les travaux ;</li> <li>- Impliquer les services techniques compétents ;</li> <li>- Prendre l'exemple de la CSE qui alimentait les villages riverains avec ses forages</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>07/07/2022 - Consultation publique avec la Direction Régionale de l'assainissement de Thiès</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/contraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet est d'une pertinence notable car le développement des infrastructures routières doit être accompagné du progrès dans tous les autres domaines</li> <li>- Développement des zones ciblées ;</li> <li>- Amélioration des conditions de vie ;</li> <li>- Désenclavement des localités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements prévus sont insuffisants par rapport aux besoins répertoriés.</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une délimitation exacte et plus détaillée des sites du projet pour permettre aux services techniques d'en assurer le suivi ;</li> <li>- Informer sur les impacts environnementaux susceptibles d'être générés par le projet et anticiper sur les mesures de mitigation ;</li> <li>- Eviter d'affecter les activités socio-économiques de la zone ;</li> <li>- Faire attention aux sensibilités et aux croyances des communautés.</li> <li>-</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>14/07/2022 - Rencontre institutionnelle avec le chef bureau Prévention Prévision de la brigade des sapeurs pompier de Thiès</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/contraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rehaussement du capital humain et du capital investissement autour des aménagements connexes ;</li> <li>• La résolution des inégalités en matière d'infrastructure afin d'accéder plus facilement aux services sociaux de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nuisances sonores pendant les travaux ;</li> <li>- La pollution atmosphérique qui sera générée par l'utilisation des carrières de sables ;</li> <li>- L'impact sur les animaux domestiques en divagation et sur les animaux sauvages ;</li> <li>- Le non-respect des mesures d'hygiène ;</li> <li>- Les modalités de recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Les risques d'inondation dus à une mauvaise réhabilitation des routes ;</li> <li>- Les risques d'accidents de travail (EPI adaptés et suffisant) ;</li> <li>- Le non-respect des engagements par l'Etat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des voies de passage pour les animaux ;</li> <li>- Inciter aux camionneurs de recouvrir les chargements par des bâches pour éviter la chute de pierres ou de sable pouvant causer des accidents ;</li> <li>- Arroser quotidiennement les pistes avant le démarrage des travaux pour éviter la pollution atmosphérique ;</li> <li>- Limiter la vitesse des véhicules et exiger à ce qu'ils disposent d'extincteurs et de klaxons de secours ;</li> <li>- S'assurer quotidiennement que les véhicules en fonction sont en bon état ;</li> <li>- Prévoir des moyens de secours au niveau des bases vie pour la sécurité des installations ;</li> <li>- Fournir au personnel des vêtements de protection suffisants et adéquats ;</li> <li>- S'assurer de l'état de santé des conducteurs des manœuvres au recrutement par un certificat de visite médicale ;</li> <li>- Faire une évaluation succincte de tout ce qui a été fait depuis le début ;</li> <li>- Prévoir des visites hebdomadaires de chantiers (commission interministérielle) pour la vérification des équipements de travail ;</li> <li>- Encourager les parties prenantes dans le cadre du projet ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La délocalisation de certaines activités vers des zones plus attractives ;</li> </ul> <p>La fluidité du transit qui impactera positivement sur les interventions d'urgences</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître le projet et ses enjeux en passant par les autorités locales et éventuellement en demandant leurs contributions et leurs points de vue ;</li> <li>Prévoir une voie d'urgence pour les services de secours ;</li> <li>Prendre contact avec les sapeurs-pompiers de la localité la plus proche pendant la réalisation du projet</li> </ul>
<b>14/07/2022</b>	<b>- Rencontre institutionnelle avec le Directeur Régional Ageroute Thies</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>Préoccupations/contraintes</li> <li>Recommandations et attentes</li> <li>Gestion foncière</li> <li>Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renforcement du secteur de la santé et de la sécurité grâce à la gare routière ;</li> <li>L'amélioration du cadre de vie des personnes et l'augmentation des recettes pour les différentes communes concernées ;</li> <li>La correction des impacts négatifs causés par la construction de l'autoroute à péage DTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nuisances sonores pendant les travaux ;</li> <li>La pollution atmosphérique qui sera générée par l'exploitation des carrières de sables ;</li> <li>Les coupures linéaires infranchissables qui découpent les villages et limitent les déplacements de proximité (cas de la commune de Méouane coupée en deux par l'autoroute DTS) ;</li> <li>Les risques d'accidents durant les travaux ;</li> <li>L'absence d'informations précises sur les zones qui doivent bénéficier d'un aménagement de 136 km de pistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corriger la séparation des zones en faisant des passerelles ;</li> <li>Prendre en compte les doléances posées par les populations de chaque zone lors de la répartition des 136km de piste ;</li> <li>Exploiter rationnellement les carrières ;</li> <li>Inciter aux camionneurs de recouvrir les chargements par une bâche pour éviter la chute de pierres ou de sable pouvant causer des accidents ;</li> <li>Faire en sorte que les objectifs du projet soient en phase avec les besoins de la population ;</li> <li>Aménager des ouvrages souterrains pour les animaux ;</li> <li>Arroser quotidiennement les pistes pour éviter la pollution atmosphérique ;</li> <li>Faire les aménagements en tenant compte de l'environnement ;</li> <li>S'assurer que les personnes impactées par l'autoroute DTS sont prioritaires Dans la phase d'exploitation de certains ouvrages (marchés, gare routières) ;</li> <li>Former les jeunes et les femmes pour faciliter leur employabilité au niveau de certains aménagements connexes ;</li> <li>Impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration du projet afin qu'elles puissent apporter leurs contributions ;</li> <li>Rendre l'information disponible et s'assurer que toutes les parties prenantes soient au même niveau d'information.</li> </ul>
<b>14/07/2022</b>	<b>- Rencontre institutionnelle avec le Directeur chef région Médicale Thiès</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>Préoccupations/contraintes</li> <li>Recommandations et attentes</li> <li>Gestion foncière</li> <li>Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le développement des zones concernées ;</li> <li>L'évacuation rapide des malades ;</li> <li>Accessibilité des postes de santé ;</li> <li>La couverture médicale des événements religieux ;</li> <li>Le développement du commerce et des stations d'essence au tour de l'axe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pollution atmosphérique qui risque de créer des maladies pulmonaires ;</li> <li>Les risques avec le déplacement des hydrocarbures ;</li> <li>L'absence d'informations précises sur le lieu d'implantation des structures de santé ;</li> <li>L'absence de dispositifs sanitaires pour la prise en charge du personnel malade pendant les travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arroser les chantiers avant le démarrage des travaux pour éviter la pollution atmosphérique ;</li> <li>Renforcer les structures médicales pendant les travaux pour la prise en charge des malades ;</li> <li>Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier ;</li> <li>Maintenir la végétation ;</li> <li>Apporter des précisions sur le lieu exact d'implantation des structures de santé ;</li> <li>Exprimer les besoins selon les aptitudes ;</li> <li>Divulguer l'information sur l'évolution des travaux ;</li> <li>Mobiliser toutes les parties prenantes en les tenant informés sur la portée du projet et sur ses enjeux environnementaux et sociaux ;</li> <li>Tenir des réunions de suivi technique ;</li> <li>Faire des briefings sur l'évolution du projet ;</li> <li>Promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.</li> </ul>
<b>14/07/2022</b>	<b>- Rencontre institutionnelle avec la Directrice de la DRDR de Dakar</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La construction de l'autoroute Dakar-Tivaoaune-Saint Louis est un bon projet qui facilitera le déplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contraintes liées au foncier ;</li> <li>Le morcellement des terres agricoles et l'aménagement de zone à usage d'habitations</li> <li>La construction de bâtiment à usage d'habitation sur les terres de cultures ;</li> <li>L'accès à l'eau dans les périmètres maraichers à aménager et les producteurs de la zone à proximité de l'autoroute ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier l'assiette foncière restante et sécuriser les terres agricoles hors emprise ;</li> <li>Aménager des périmètres maraichers pour les impactés dans la zone des Niayes ;</li> <li>Impliquer les communes dans la mise en œuvre du projet afin de faciliter les délibérations de terres ;</li> <li>Penser à faire bénéficier les impactés indirects et/ou non impactés des aménagements connexes ;</li> <li>Tenir compte de l'aspect genre en donnant une proportion aux femmes et aux jeunes ;</li> <li>Impliquer tous les acteurs dans la zone du projet ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations/constraints</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<p>des populations et permettra l'écoulement des produits agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle de la DRDR est de mettre en œuvre la politique agricole et d'accompagner les producteurs à mieux assoir la politique. Elle appuie les producteurs pour la formation en agriculture et fait le suivi ainsi que la collecte des données statistiques.</li> <li>• Le niveau d'importance accordé au projet est très élevé car l'accès aux sites de production favorisera la disponibilité des produits de qualité et impactera sur le revenu des agriculteurs</li> <li>• Les enjeux sont l'accessibilité des zones de productions et l'acheminement des récoltes ;</li> <li>• Le canal de communication le plus approprié serait la signature de protocole qui mettra la DRDR au premier plan pour les accompagnements en matière d'agriculture ;</li> <li>• Par rapport aux ressources que la DRDR serait prêt à mobiliser, il s'agit des ressources humaines notamment les agents des services départementaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les populations bénéficiaires sur l'objectif des aménagements connexes à travers les médias communautaires ou l'organisation de CRD ou CLD</li> </ul>
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>14/07/2022 - Rencontre institutionnelle avec le Directeur adjoint de la DREEC de Dakar</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>Préoccupations/contraintes</li> <li>Recommandations et attentes</li> <li>Gestion foncière</li> <li>Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>Information et renforcement des capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La visite du tracé et les séances de validation des EIES/PAR nous ont permis de connaître le projet. En y associant les aménagements connexes, nous pouvons dire que c'est un projet salubre pour toutes les traversées.</li> <li>Le niveau d'importance de ces aménagements issus des requêtes sociales est élevé dans la mesure où il prend intégralement en charge la dimension sociale.</li> <li>Les enjeux de ce projet sont le développement de projet communautaire, l'autonomisation des populations bénéficiaires, la fixation des populations dans leur terroirs, la disponibilité de moyens subsistance, la fixation des dunes ;</li> <li>Par rapport à la mobilisation des ressources la DREEC est prête à mobiliser ses ressources humaines pour le suivi du projet ;</li> <li>Le canal de communication le plus approprié pour la DREEC serait la saisie officielle par le dépôt de courrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La saturation foncière qui limitera l'installation des aménagements ;</li> <li>L'acquisition foncière sur les sites ciblés ;</li> <li>Les risques de chevauchement avec d'autres projets dans la zone ;</li> <li>les risques de conflit foncier déjà latent sur l'emprise du pôle urbain du Lac rose ;</li> <li>Le choix des arbres à qui seront plantés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reboiser des arbres adaptés à la protection contre l'ensablement et la fixation des dunes ;</li> <li>Renforcer le boisement de la réserve de Noflaye et de Sébikotane ;</li> <li>Collaborer avec les services techniques compétents au niveau départemental et signer des protocoles d'accord pour l'accompagnement en phase de mise en œuvre ;</li> <li>Valider le choix des micro-projets des localités du département de Rufisque avec les communautés ;</li> <li>Parcourir la loi d'orientation sociale afin d'atteindre l'objectif d'autonomisation des femmes ;</li> <li>Privilégier une compensation juste, équitable et préalable avant toute possession de sites ;</li> <li>Respecter l'approche communautaire par la mise en place de comité de gestion des activités du projet ;</li> <li>Impliquer la population à toutes les étapes du projet ;</li> <li>Responsabiliser les communautés bénéficiaires par un système de parrainage ;</li> <li>Faire un suivi régulier et une évaluation des activités du projet</li> </ul>
<b>14/07/2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité Local de Développement tenu dans la Commune de Diokoul Diawrigne. Etaient présents :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Sous-préfet de Ndande</li> <li>- Les maires et représentant de maires du département de Kébémér</li> <li>- Les services techniques (Service de l'Élevage, Service de la Pêche, Eaux et forêts)</li> <li>- Personnes impactées par l'autoroute DTS</li> </ul> </li> </ul>		

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
- Populations			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Conn aissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> </ul> <p><b>Information et renforcement des capacités</b></p>	<p>L'assistance a salué la démarche du projet visant à prendre en charge les besoins sociaux des populations. Pour elle, les aménagements connexes constituent une réponse appropriée aux difficultés qu'éprouvent les zones traversées par l'autoroute. Aussi, les populations accueillent d'un bon œil ces infrastructures qui se feront en parallèle des travaux de l'autoroute</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de voies d'accès de part et d'autre de l'autoroute afin de faciliter la mobilité : « <i>Ouvrir des voies d'accès pour faciliter la mobilité. Difficile de circuler dans la commune de Diokoul. Construire la piste de Ndiawar ndiaye (foyer religieux) par exemple</i> »</li> <li>• L'absence de pistes bitumée ou non pour rallier des villages dans une même zone : « <i>L'autoroute à séparer des villages voisins auparavant et rend difficile les activités commerciales hebdomadaires dans la zone</i> »</li> <li>• Absence de clôture pour les écoles, manque de salles de classes dans d'autres. A cela s'ajoute l'insuffisance des latrines scolaires et de bureaux pour les directions.</li> <li>• Absence de case de santé dans certains villages, à Bakhdar Peulh notamment, insuffisance d'équipements et de personnels pour d'autres notamment le poste de santé de la commune de Diokoul. Aussi arrêt de certains chantiers de case de santé</li> <li>• Manque d'eau noté globalement dans toutes les communes du département, les forages en place ne suffisant plus à la demande avec l'augmentation de la démographie : « <i>L'agrandissement de la population induit un manque d'eau criard dans la zone</i> »</li> <li>• Absence de forages dédiés à l'agriculture notamment au maraichage et donc à la culture durant toutes l'année : « <i>En matière d'accès à l'eau il y'a énormément de difficultés, le forage de Nguel Nguel qui polarise énormément de villages ne peut assurer tous les besoins en eau</i> »</li> <li>• Insuffisance de postes de santé dans la zone ayant pour conséquence le fait de parcourir énormément de distances pour les patients</li> <li>• Dans la commune de Kab Gaye, l'autoroute risque de modifier la carte sanitaire de la zone. Les deux postes de santé se situeront à l'ouest de l'autoroute.</li> <li>• Manque de module de formation en résilience pour les agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Omission des compétences locales dans le recrutement des emplois ouverts par le projet</li> <li>• Manque d'assistance pour les GPF notamment avec l'élaboration de projets porteurs et bancables</li> <li>• Absence de pépinière communale pour lutter contre la désertification</li> <li>• Absence de route ou piste reliant l'axe Lompoul à Ndande et l'axe Thieumbeul passant par Thieppe jusqu'à Ndande</li> <li>• Non prise en compte des villages séparés en deux par l'autoroute notamment les cas de Thiakhaw et Bandègne</li> <li>• Absence de parc de vaccination moderne dans la commune de Diokoul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir des voies de passage de part et d'autre de l'autoroute pour éviter de bloquer les voies pastorales et l'accès aux champs que l'autoroute a séparé avec les villages</li> <li>• Construire les clôtures des écoles se trouvant dans les zones périphériques de l'autoroute</li> <li>• Mettre en place des cases de santé ou poste de santé notamment Bakhdar Peulh</li> <li>• Construire un forage de plus haut débit pour permettre aux villages d'avoir accès convenablement à l'eau ; sur ce point, beaucoup de réactions convergent sur la nécessité de réhabiliter les forages existants qui ne peuvent plus répondre à la demande en eau des communautés. C'est notamment le cas avec le forage de Nguel-Nguel dans la commune de Diokoul Diawrigne</li> <li>• Eriger le poste de santé de Diokoul Diawrigne en centre de santé de santé et transférer le poste de santé à Lompoul. De manière générale, équiper les cases de santé déjà construire et réhabiliter ou finir celles en instance de construction</li> <li>• Aménager des centres de formation et des terrains de loisir pour les jeunes</li> <li>• Construire une route ou une piste route ou piste de 8km pour désenclaver Pallene Déde pour faciliter les évacuations sanitaires</li> <li>• Prendre en compte la carte sanitaire pour éviter que l'autoroute sépare les structures de santé des villages</li> <li>• Sécuriser les écoles et mettre en place des latrines scolaires construire des bureaux pour les directions des écoles. A ce propos, dans la commune de Diokoul sur 18 écoles, 5 seulement ont une clôture. A noter aussi, une insuffisance des salles de classes.</li> <li>• Former les éleveur et agriculteurs pour leur permettre d'être résilients</li> <li>• Insertion des compétences locales dans les emplois ouverts par l'autoroute</li> <li>• Financer et accompagner les GPF qui font plus d'incubation et échanger avec elles sur des projets porteurs et bancables</li> <li>• Aménager des pépinières communales pour le reboisement dans le cadre de la RSE</li> <li>• Dons de matériels agricoles au profit des cultivateurs</li> <li>• Aider à finir les chantiers des postes de santé en cours dans certaines zones</li> <li>• Accompagnement social des personnes qui percevront leurs indemnités pour de meilleurs investissements</li> <li>• Construire les routes allant de Lompoul vers Ndande et aussi la route venant de Thieumbeul passant par Thieppe jusqu'à Ndande</li> <li>• Mettre en place un magasin de stockage d'aliments de bétails avec des prix subventionnés</li> <li>• Informer juste et à temps sur le processus de compensations</li> <li>• Construction d'une maison des Jeunes à Bakhdar</li> <li>• Offrir à la commune de Diokoul une ambulance médicalisée</li> <li>• Offrir aux jeunes et aux femmes des formations sur tous les corps de métier et leur insertion</li> <li>• Appuyer les femmes qui sont dans le secteur de la transformation des céréales</li> <li>• Impliquer la main d'œuvre locale dans les travaux (compétences disponibles : chauffeur, maçon, gardien)</li> <li>• Faire passer l'information concernant les rencontres au minimum 48 heures avant pour faciliter le déplacement des participants</li> <li>• Communiquer autour des indemnités qui seront faites (les barèmes et autres) il y'a un manque d'information en ce sens : comme le souligne une PAP : « <i>Manque d'information et de communication autour des biens impactés, le processus d'indemnisation et le mode d'accompagnement</i> »</li> <li>• Revoir les lois concernant le domaine national à travers la sécurisation des propriétés foncières traditionnelles</li> <li>• Appuyer les services publics décentralisés (santé, sapeurs pompier, police etc.) en logistique notamment</li> <li>• Faire en sorte que la RSE s'opère à tous les niveaux notamment dans la sécurisation routière à travers l'installation de ralentisseurs</li> <li>• Construire un magasin de stockage et une chambre de reconditionnement pour conserver les produits agricoles</li> <li>• Mettre en place un parc à vaccination moderne</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de magasin de stockage pour les aliments de bétails et les semences agricoles</li> <li>• Manque d'information autour du processus d'indemnisation (quand et comment vont-elles se faire)</li> <li>• Manque d'information avant le démarrage de la cartographie des champs impactés</li> <li>• Retard d'accès à l'information concernant la date et l'heure des rencontres de consultation, d'information et de sensibilisation</li> <li>• Manque d'espaces verts et de loisir pour les jeunes</li> <li>• Blocage des voies pastorales et agricoles lors des travaux</li> <li>• Appauvrissement des cultivateurs avec la faiblesse des superficies arables</li> <li>• Absence de ralentisseurs sur les routes secondaires notamment au niveau des écoles ouvertes en bordure de route</li> <li>• Absence de route bitumée menant à Niawar Ndiaye (6km), une zone accueillant des évènements religieux</li> </ul>	
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>05 et 06/07/2021</b>	<p><b>Consultation publique avec des villages des communes de Bandeigne et Thieppe (Bakhdar Peulh, Thiary Loro / Darou Yaté /Paléne Thiary / Thiarigne Guédji Seck / Darou Ngaraff / Mésséré Mbaye / Mésséré Teug / Mbeye I / Mbeye II / Keur Sidy Mbengue)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes impactées par le projet de l'autoroute</li> <li>- Populations</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet pourrait impacter positivement sur l'agriculture dans la mesure où après la livraison de l'infrastructure routière, l'écoulement des productions sera facile</li> <li>- Un projet qui va participer probablement à la mobilité des personnes et des biens</li> <li>- Un projet qui peut être un bénéfice pour les localités traversées à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures sociales de base.</li> <li>- La communauté se félicite aussi de la méthode choisie de consulter à chaque phase les populations. Ainsi, elle invite à éviter les intermédiaires et à traiter directement avec les chefs de village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de contraintes liées au projet, les populations s'inquiètent de l'absence de voie d'accès au village pour notamment faciliter l'acheminement des femmes en période de couche, le poste de santé le plus près se trouvant à 10km du village.</li> <li>- L'autre inquiétude tourne autour de l'accès à l'eau, la pompe à eau du village étant en panne a conduit à une situation de manque d'eau. Ce dernier est lié également à la profondeur de la nappe.</li> <li>- Aussi, les populations se sentent préoccupées par l'absence de voies pastorales lors de l'exécution des travaux, l'élevage étant l'une des activités phare dans la zone.</li> <li>- Des pertes foncières conséquentes engendrées par le projet ;</li> <li>- L'absence de voies de passages pour humains et animaux ;</li> <li>- Manque d'eau pour pouvoir développer le maraîchage</li> <li>- Les communautés se sentent préoccupées par l'absence de passages de part et d'autre de l'autoroute et de n'ainsi pas pouvoir exploiter les ressources naturelles de l'autre bord mais aussi des surfaces arables restantes. Aussi comme le souligne un participant : « <i>S'il n'y a pas de voies d'accès aux champs, les femmes vont en souffrir vu qu'elles doivent acheminer au niveau des champs les repas journaliers et autres</i> </li></ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de pistes et/ou voies de passage des biens et personnes ;</li> <li>- L'ouverture de voies pastorales ;</li> <li>- La mise en place d'un forage de haut débit pour faciliter l'adduction en eau ;</li> <li>- L'aménagement de périmètres maraîchers ;</li> <li>- La construction d'un poste de santé.</li> <li>- En termes d'attentes liées au projet, les populations invitent à promouvoir l'accès à l'eau à travers l'installation d'un forage de haut débit pouvant permettre de développer le maraîchage en compensation des pertes de rendements qui seront enregistrés avec la perte des surfaces arables ;</li> <li>- Aussi, elles recommandent de prévoir des voies de passage : sur ce point les communautés invitent le projet à refaire la piste reliant Saré Daour – Guéoul (35km) qui constitue la route principale usitée surtout lors de la cérémonie religieuse annuelle abritée par le village ;</li> <li>- En outre, les populations souhaitent l'intégration des jeunes dans les emplois ouverts par le projet ;</li> <li>- Enfin, les populations recommandent de respecter tous les engagements pris ou qui le seront et de prévoir des mesures d'accompagnement adéquat au profit des populations.</li> <li>- La construction d'un forage de haut débit permettant de développer le maraîchage et de compenser le rendement agricole affaiblit comme le souligne un participant : « <i>L'activité agricole durant toute l'année permettra de subvenir convenable aux besoins des villages et cela ne peut se faire qu'à travers la construction d'un forage de haut débit ;</i>»</li> <li>- Insérer la main d'œuvre locale dans les travaux d'exécution et d'exploitation ;</li> <li>- Aménager des espaces agricoles permettant de développer l'agriculture mais aussi l'élevage : sur ce point les communautés ont montré que pour lutter l'exode rural faudrait insister sur ce domaine comme le souligne un participant : « <i>Mettre en place des périmètres maraîchers</i> </li></ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
		<p><i>activités économiques qu'elles entreprennent ;»</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En outre, les populations s'inquiètent de l'absence de voies pastorales lors des travaux, mais aussi, de la non implication des jeunes dans les emplois que vont offrir un projet de cette ampleur ;</li> <li>- Par ailleurs, les communautés déplorent le manque d'enseignants de qualité dans le village faisant chuter le niveau des élèves. Aussi l'éloignement du poste de santé (6KM) du village avec l'absence d'une piste y menant ;</li> <li>- La préoccupation reste pour les communautés le manque d'eau (le forage existant couvre 37 villages et peinent à couvrir la demande en eau potable) ne permettant pas de développer l'activité de maraichage qui pourrait compenser la faiblesse des rendements agricoles et de permettre de fixer les populations notamment les jeunes dans la zone et ainsi lutter contre l'exode rurale ;</li> <li>- L'absence d'électricité a aussi fait objet d'inquiétude de la part des populations.</li> <li>- les populations s'inquiètent de l'enclavement ou dans une moindre mesure de l'éloignement des voies de passage pour les biens et personnes. En outre, elles redoutent l'absence de piste ou de route bitumées permettant de faciliter l'accès au niveau des villages reculés ou de ne pouvoir rallier les champs se trouvant de l'autre côté de l'autoroute.</li> <li>- Le manque d'eau aussi, est une forte préoccupation des communautés (Existence d'un forage qui tombe souvent en panne lors de la période de l'hivernage et qui ne suffit plus pour approvisionner tous les villages) qui déplorent la faiblesse de l'accès à l'eau pour notamment promouvoir le maraichage dans la zone d'autant plus que, de leur avis, le rendement agricole des cultures saisonnières ne suffit plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers des populations.</li> <li>- Par ailleurs, au niveau sanitaire, les communautés déplorent l'éloignement du poste de santé le plus proche (à 9km) et l'absence d'ambulance pouvant arpenter la route très sablonneuse</li> <li>- Absence de voies d'accès (tunnels et/ou passerelles) de part et d'autre de l'autoroute pour faciliter la mobilité des biens et personnes ;</li> </ul>	<p><i>communautaires aux bénéfices des jeunes afin de les fixer sur place ; »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au recrutement d'enseignants de qualité : des salles de classes étant déjà disponibles ;</li> <li>- Des sorties de péages et mise en place de marché pour les femmes et les éleveurs ;</li> <li>- Penser à l'électrification du village.</li> <li>- La mise en place d'un forage à haut débit pour développer l'activité agricole notamment au profit des femmes qui s'activent dans le maraichage ;</li> <li>- La construction d'un mur de clôture pour l'école ;</li> <li>- Une voie de passage pour joindre les champs ;</li> <li>- Penser à la sécurisation des ressources existantes des localités traversées ;</li> <li>- Eviter de couper les tuyaux de transfert d'eau.</li> <li>- L'ouverture de voies d'accès (tunnels et/ou passerelles) permettant de rallier avec facilité les champs de l'autre côté de l'autoroute ;</li> <li>- Construire la route principale du village menant vers la route nationale 1 (RN1) ;</li> <li>- Mettre en place un forage de haut débit pour pallier au manque d'eau et de développer l'agriculture durant toutes les saisons ;</li> <li>- Impliquer les chefs de villages dans l'élaboration des projets ;</li> <li>- Impliquer la main d'œuvre locale compétente dans l'exécution des travaux</li> <li>-</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de route bitumée pour rallier la route principale ;</li> <li>- Manque d'eau pour développer les activités maraichères (le forage actuel n'étant plus suffisant pour couvrir les besoins en eau potable) ;</li> <li>- Absence de case de santé équipée avec un personnel qualifié (8km entre le village et le poste de santé le plus proche).</li> </ul>	
<b>06/07/2021</b>	<b>Consultation publique avec des villages de la commune de Kab Gaye (Pam / Thiallé / Sam Ngom)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de contraintes liées aux aménagements connexes de l'autoroute DTS, les populations se sont montrées inquiètes quant à l'absence de routes secondaires aménagées facilitant la mobilité des personnes et des biens.</li> <li>- En outre, les populations déplorent le manque d'informations concernant les passerelles qui seront mises en place, où et comment vont-elles se faire. Dans cette lancée aussi, elles ont montré leurs inquiétudes quant à l'absence de tunnels au niveau de l'autoroute afin de permettre le passage du bétail et la circulation des charrettes.</li> <li>- Par ailleurs, les populations déplorent l'absence de case de santé dans la zone, à ce propos, elles soutiennent que le poste de santé le plus près se trouve à 6km du village et qu'il faudrait arpenter une route très sablonneuse pour y aller.</li> <li>- Aussi, elles déplorent l'absence d'électricité alors qu'un réseau déjà établi s'est limité à 2km du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement de routes secondaires permettant de faciliter la mobilité et ainsi lutter contre l'enclavement ;</li> <li>- L'ouverture de passage de part et d'autre de l'autoroute à des distances soutenables à la marche à pied ;</li> <li>- L'ouverture de tunnels pour éviter de bloquer la voie pastorale ;</li> <li>- La poursuite de la conduite du réseau électrique qui s'est arrêté à moins de 2km</li> </ul>
<b>07/07/2022</b>	<b>Consultation publique avec des villages de la commune de Diokoul Diawrigne (Maka Fall / Djiniakh / Yadiana)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception</li> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de route bitumée permettant d'accéder au village ;</li> <li>- Le manque d'eau bloquant le développement des activités maraichères ;</li> <li>- Absence d'un forage de haut débit permettant de couvrir les besoins en eau de tous les villages environnants ;</li> <li>- Absence de contournements lors des travaux pour éviter les blocages de la mobilité ;</li> <li>- La difficulté pour les femmes de pratiquer le maraichage dû fait de l'éloignement des zones favorables à ce type de culture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager la route principale joignant Ndande à la mer en passant par le village : sur ce point, la route en question est aussi une route commerciale constituant la voie de passage des commerçants, éleveurs et agriculture en ce sens qu'elle est un raccourci permettant de joindre des zones lointaines ;</li> <li>- La construction d'un forage de plus grand débit, celui existant ne pouvant couvrir les besoins en eau des villages concernés ;</li> <li>- Aménager des périmètres maraichers au profit des populations notamment des femmes qui arpentent énormément de distance pour pratiquer ce type de culture ;</li> <li>- Ouvrir des voies de passage durant les travaux pour faciliter la mobilité.</li> </ul>
<b>07/07/2022</b>	<b>Consultation publique avec des villages de la commune de Ndande (Paléne Dédé / Gaty Rate / Sab Ka)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de préoccupations liées aux aménagements connexes de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction d'une route ou d'une piste permettant de désenclaver la zone ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>Parties Prenantes par rapport au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>		<p>l'autoroute DTS, les populations ont déploré diverses contraintes. En effet, elles déplorent le manque d'eau dû au fait que le forage actuel ne peut plus couvrir les villages qui y sont affiliés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En outre, elles notent le manque d'emplois ne permettant pas de fixer les jeunes sur place. D'autant plus que le manque d'assiette foncière arable peut conduire pour elles à l'émigration.</li> <li>- Aussi, elles déplorent l'absence de voies ou de pistes d'accès pour désenclaver les villages, En plus d'absence de voies pastorales, la zone étant aussi habitée par des éleveurs. Mais aussi l'absence de routes bitumées pour le transfert sanitaire et les activités économiques (existence d'un marché hebdomadaires). A noter que 7km les séparent de la route nationale.</li> <li>- Par ailleurs, les populations ont évoqué l'absence de collège dans la zone, les élèves sortant du primaire sont obligés pour certains de faire des kilomètres pour rallier un collège et pour d'autre d'abandonner les études.</li> <li>- Également, les populations redoutent des manquements sur les indemnités et s'inquiètent des intermédiaires qui peuvent bloquer le processus.</li> <li>- Les difficultés du réseau téléphonique, très faible dans la zone, l'exclusion de trois hameaux de la zone à l'accès à l'électricité, la non implication des compétences locales lors des travaux, le manque d'information sur certaines phases du projet, sont aussi des contraintes soulevées par les populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement de voies pastorales pour éviter le blocage par l'autoroute des chemins d'accès aux pâtures et aux champs ;</li> <li>- La construction d'un forage avec un plus fort débit pour répondre aux besoins grandissants en eau de la zone ;</li> <li>- L'implication des compétences locales dans les emplois ouverts par le projet : sur ce point, les populations assurent de l'existence de maçons, électricien et chauffeur dans le village ;</li> <li>- Traiter directement avec les concernés lors du processus d'indemnisation des pertes et éviter les intermédiaires ;</li> <li>- Faire des démarches avec les concessionnaires de réseaux téléphoniques pour corriger la faiblesse du réseau et de l'accès à l'internet ;</li> <li>- Informer juste et à temps les chefs de villages à chaque étape du projet</li> </ul>
<b>05 et 06/07/2021 Consultation publique avec des villages de la commune de Tivaouane (Keur bakar / Keur Ndiobo)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<p>- L'initiative est très saluée par la population qui ont d'énormes difficultés pour accéder aux services sociaux de base. Les pistes sont des moyens de désenclaver le village.</p> <p>L'absence de marche fait que les activités des femmes sont désorganisées et favorise une baisse considérable de leurs revenus. Un marché construit dans ce village pourrait fixer les jeunes et ainsi améliorer les conditions de vie des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Occupation anarchique de la route à hauteur de l'angle de la commune par le petit commerce</li> <li>- Accidents liés au manque de signalisation sur la route</li> <li>- Pollution accrue avec la poussière occasionnée lors des travaux</li> <li>- Stagnation des eaux de pluies le long de la route pendant l'hivernage</li> <li>- Perturbation du cadre de vie due aux soulèvements de poussières</li> <li>- Perturbation de la mobilité des populations avec le passage des engins</li> <li>- Trois stations d'essence installée le long de la route ont leur extension sur l'emprise</li> <li>- Pertes de revenus liée à l'inaccessibilité voitures aux stations d'essence pour l'achat de carburant</li> <li>- Accentuation des inondations avec les travaux de la route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte des activités de commerce le long de la RN2 et particulièrement à Mékhé</li> <li>- Informer les personnes impactées de la durée des travaux</li> <li>- Respecter l'emprise prévu par le projet</li> <li>- Recruter la main d'œuvre locale en collaboration avec la municipalité</li> <li>- Privilégier la sensibilisation et la communication pour éviter les incompréhensions</li> <li>- Accompagner la commune dans le cadre de la RSE en tenant compte du PDC</li> <li>- Mettre en place des dos d'ânes et des ralentisseurs à l'entrée des agglomérations</li> <li>- Sensibiliser sur les respects des distances sécuritaires après les travaux</li> <li>- Construire des accotements en dalle cimenté</li> <li>- Compenser les personnes affectées par le projet</li> <li>- Réaliser les travaux dans les délais prévus</li> <li>- Goudronner le tronçon de 15m compris entre la caserne des sapeurs-pompiers et la route</li> <li>- Bitumer l'axe situé entre le carrefour Mactar Mbacké et la gare routière</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
-	<p>L'aménagement et l'exploitation de ces infrastructures pourraient contribuer au développement socioéconomique des villages traversés et la réduction de la pauvreté ;</p> <p>Par expérience avec Vinci Energy dans la cadre de sa RSE, la société a eu à financer la clôture du mur de la mosquée et les travaux étaient entièrement géré par la population.</p> <p>Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;</p> <p>Nous ne disposons pas encore de radios communautaires dans le village. Donc le canal de communication le mieux recommandé reste le chef de village qui informera la population des tenants et des aboutissants.</p> <p>Avec le projet KMS3, c'était pareil on nous avait promis la construction d'infrastructures mais depuis lors rien n'a été faite, le village est confronté à un manque d'eau et d'électricité et d'eau.</p> <p>Le comité de pilotage du quartier est chargé de toutes les questions concernant le village constitué par le conseil des sages, l'imam, l'association des jeunes et le groupement des jeunes ;</p> <p>Elle est donc une partie prenante importante à intégrer dans le processus de ce projet. Il en est de même des ASC et des groupements féminins actifs dans la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Les promesses non tenues par les projets ;</li> <li>- Le manque de suivi des travaux ;</li> <li>- Les indemnités moindres pas à la hauteur des pertes ;</li> <li>- L'absence de transparence dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>- L'absence de structure sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte l'accès à l'eau à travers la construction de forage avec des coûts supportables ;</li> <li>- Accompagner la population à l'aménagement de pépinière avec des arbres fruitiers ;</li> <li>- Sensibiliser la population sur les maladies sexuellement transmissibles ;</li> <li>- Construire une école et un poste de santé ;</li> <li>- Prévoir une indemnisation au cas où la construction d'une infrastructure dans le village nécessite l'acquisition de surfaces ;</li> <li>- Accompagner le village à l'érection du collège d'enseignement moyen en lycée pour alléger les coûts de transport aux parents (le lycée le plus proche se trouve à 5km du village) ;</li> <li>- Régénérer l'espace forestier du village ;</li> <li>- Construire un forage à moindre coûts ;</li> <li>- Aménager une pépinière pour le village ;</li> <li>- Recruter la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Aménager un espace sportif pour les jeunes ;</li> <li>- Informer le chef village qui est le principal canal d'information</li> </ul>
<b>05 et 07/07/2021</b>	<b>Consultation publique avec des villages de la commune de Pambal (Kadane / Dougnane)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des</li> </ul>	<p>Les villages ont une préoccupation majeure voir la mise en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le village ne dispose pas de réseau de branchements d'adduction d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager une piste entre Khak et Dougnane ;</li> <li>- Recruter les jeunes du village durant les travaux ;</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>Parties Prenantes par rapport au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations/contraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<p>d'infrastructures et d'équipements puisqu'il y a un manque énorme à ce niveau. Le minimum pour se soigner est inexistant dans le village à savoir une case de santé et pour les soins médicaux nous sommes obligés d'aller jusqu'à Tivaouane ou Pambal.</p> <p>Le village dispose déjà d'un espace prévu à cet effet.</p> <p>Au regard de ces différentes composantes, l'enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;</p> <p>Le second enjeu se situe au niveau de l'accessibilité aux services sociaux de bases (santé, éducation, etc.)</p> <p>Le développement socioéconomique du village au regard des nombreuses opportunités est aussi un aspect important de ces aménagements connexes ;</p> <p>Dans le village, il y a différentes parties prenantes telles les Associations des jeunes, les groupements de femmes, les personnes ressources et leaders communautaires qu'il faudrait systématiquement intégrer lors de la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>L'emploi des jeunes locaux et le financement des GPF sont les meilleures manières d'assurer une acceptabilité sociale de ce projet et une participation communautaire réussie.</p> <p>Le canal de communication le mieux indiqué demeure le chef de village qui sert de relais entre les populations et l'entreprise en charge des travaux</p> <p>Le projet est la bienvenue dans le village vu que l'accès à l'eau est un réel problème, l'unique forage existant n'est plus fonctionnel à cause des difficultés financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés de se déplacer entre les villages durant l'hivernage ;</li> <li>- L'absence de communication sur le projet ;</li> <li>- Les nombreuses réunions dans les villages pour le projet de l'autoroute ;</li> <li>- L'absence de pistes et de branchement sociaux ;</li> <li>- La problématique et les incompréhensions liées à l'acquisition foncière ;</li> <li>- Le manque d'espace pour les activités de maraîchage vu que l'unique périmètre appartient à tout le village ;</li> <li>- L'inaccessibilité des femmes à terre constitue un frein au développement de leurs activités économiques ;</li> <li>- La tenure foncière des terres constitue une contrainte à la réalisation des infrastructures dans le village (difficulté à céder les terres parce que chaque surface appartient à une famille) ;</li> <li>- Le non raccordement des ménages au réseau malgré l'installation des poteaux électriques</li> <li>- Le manque d'eau est un véritable frein aux activités de maraîchage ;</li> <li>- Le manque de transparence dans l'exécution de tels travaux ;</li> <li>- L'absence de structures ou ONG qui s'activent dans le développement communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prioriser les villages les plus impactés par le projet pour la construction des infrastructures ;</li> <li>- Consulter les services de l'urbanisme et des eaux et forêts ;</li> <li>- Doter le village de moulins à céréales ;</li> <li>- Travailler directement avec les chefs de villages lors de la construction des infrastructures pour plus de transparence ;</li> <li>- Construire une case de santé dans le village ;</li> <li>- Accompagner les femmes à l'octroi et l'aménagement d'un espace pour leur projet avicole qu'elles veulent mettre en place ;</li> <li>- Faire bénéficier le village du réseau d'adduction d'eau potable ;</li> <li>- Accompagner le village à la construction du collège en cours par l'augmentation des salles des classes ;</li> <li>- Réhabiliter l'école élémentaire ;</li> <li>- Mettre en place un projet d'appui à la construction des latrines dans les ménages ;</li> <li>- Doter le village d'un forage à usage agricole ;</li> <li>- Construire un centre polyvalent pour les jeunes ;</li> <li>- Construire un marché villageois pour booster l'école locale</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>que les villageois n'arrivent pas à s'acquitter convenablement</p> <p>Les parties prenantes à intégrer de façon systématique dans ce projet demeurent le chef de village, les associations de jeunes, les groupements féminins, les personnes ressources, etc.</p> <p>Le chef de village demeure le canal de communication le mieux indiqué même si nous disposons d'un site internet Pambal TV qui permet aussi de diffuser l'information</p>		
<b>06 et 07/07/2022</b>	<b>- Consultation publique avec des villages de la commune de Mont Rolland (Pakhamkouye I / Sambay Karang)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Connaissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/contraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Information et renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<p>L'amélioration du cadre de vie des populations passe par ce genre de projet qui est intéressant. La population a émis des inquiétudes par rapport au manque d'information sur le cimetière du village qui va être déplacé pour les besoins du projet.</p> <p>La construction d'infrastructure est importante mais indemniser les personnes avant toute chose est capitale. Le village dispose déjà d'une école mais les salles de classes sont insuffisantes par rapport aux nombres d'élèves.</p> <p>La mosquée du village a été construite grâce à la cotisation sociale faite chaque année par la population après la vente des revenus issus des productions agricoles.</p> <p>Les parties prenantes à intégrer de façon systématique dans ce projet demeurent le chef de village, les associations de jeunes, les groupements féminins, les personnes ressources, etc.</p> <p>Il y a le programme ADER axé sur la transformation des fruits et légumes qui intervient dans la zone. Les deux projets pourraient ainsi interagir et travailler ensemble, aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cimetière du village est impacté et nous n'avons pas encore d'information claire à ce propos</li> <li>- Le manque d'espace pour la construction d'infrastructure ;</li> <li>- Les difficultés financières auxquelles les populations sont confrontées dans la gestion des forages ;</li> <li>- L'absence de transparence pour les travaux d'infrastructures dans les communes ;</li> <li>- La perturbation de la mobilité des populations</li> <li>- Absence d'école et de case de santé dans le village</li> <li>- Le manque de formation des femmes constitue un frein au développement de leurs activités socioéconomiques ;</li> <li>- Les promesses non de la construction de la piste Sambay Karang- Palo ;</li> <li>- L'absence de raccordement au réseau d'adduction d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le village à la construction de salles classe ;</li> <li>- Aménager des pistes pour faciliter l'accès aux parcelles agricoles ;</li> <li>- Installer un forage dans le village pour permettre aux villageois de s'adonner au maraichage ;</li> <li>- Construire une case ou poste de santé ;</li> <li>- Accompagner le village à l'extension du réseau électrique jusqu'au nouveau lotissement du village ;</li> <li>- Aménager un bassin de rétention pour capter les excédents d'eau de pluies pour permettre le développement du maraichage ;</li> <li>- Consulter le comité villageois pour l'acquisition foncière ;</li> <li>- Prévoir un dédommagement au cas où la construction d'infrastructures nécessite l'acquisition de surface ;</li> <li>- Confier la gestion du forage aux villageois pour une meilleure gestion</li> <li>- Construire un pont pour faciliter les déplacements de Sambay Karang à Khay Diakhal et Pakhamkouye I ;</li> <li>- Construire la piste de Sambay Karang à la route de Notto ;</li> <li>- Doter le village d'une case de santé ;</li> <li>- Appuyer les femmes à travers l'accessibilité au circuit</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>bénéfices des femmes notamment</p> <p>La priorité dans ce village est la construction de piste pour faciliter les déplacements dans les villages. Durant l'hivernage on éprouve d'énormes difficultés pour rallier Darou alpha qui est n'est pas trop éloigné du village. Nous souhaitons avec ce projet bénéficier d'infrastructures telles qu'école pour qu'au moins nos élèves n'aillent jusqu'à Mont Rolland pour étudier et ainsi réduire les charges aux parents. Ces infrastructures permettent le développement du maraichage et la fixation des jeunes.</p> <p>Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté</p>		
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>08/16/ 18 et 19/07/2022 Consultation publique avec des villages des communes de Pire Gourey et Méouane (Mékhé Village / Ngakham 1 / Pire / Ndome / Baity DIENG)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Identification/Conn aissance des Parties Prenantes</li> <li>• Préoccupations/co ntraintes</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Information et renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<p>Ce projet vient solutionner les nombreuses difficultés auxquelles les populations font face dans la zone</p> <p>Les enjeux économiques et sociaux de ce projet sont importants en ce sens qu'il va booster l'économie locale et favoriser le développement de nouvelles activités génératrices de revenus telles que le maraichage ;</p> <p>L'amélioration des conditions de vie des populations reste aussi un atout de ce projet ;</p> <p>Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>Les ASC, les GPF, les sages du village, les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de réserve foncière qui pourrait abriter les différents aménagements prévus ;</li> <li>• Les risques d'impacts sur les parcelles agricoles devant recevoir les aménagements connexes ;</li> <li>• Les risques de coupe d'arbres en phase travaux et de pertes de ressources forestières ;</li> </ul> <p>Le non-respect des engagements pris vis-à-vis des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La restriction de la mobilité des personnes et des biens en phase travaux ;</li> <li>• Les coupes d'arbres en phase travaux et les impacts sur l'écosystème ;</li> <li>• Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles devant recevoir ces aménagements ;</li> <li>• L'indisponibilité d'une réserve foncière nécessaire aux aménagements prévus ;</li> <li>• L'émanation de la poussière et la pollution olfactive en phase travaux ;</li> </ul> <p>La présence du bois sacrée dans la zone qui est tout aussi problématique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;</li> <li>- Aménager des périmètres maraichers au profit des femmes et des jeunes ;</li> <li>- Construire une case de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;</li> <li>- Construire des infrastructures scolaires (françaises et arabes) dans le village ;</li> <li>- Equiper ces écoles en matériels pédagogiques ;</li> <li>- Construire des infrastructures sportives et culturelles (foyer de la jeunesse avec salle de réunion et bibliothèque) ;</li> <li>- Aider à l'achèvement de la mosquée du village ;</li> <li>- Construire un marché pour l'écoulement des productions</li> <li>- Indemniser les personnes potentiellement affectées se trouvant dans la zone de travaux ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale au regard des nombreuses potentialités dont dispose le village ;</li> <li>- Contourner la zone du bois sacré au regard de son importance socioculturelle dans la zone ;</li> <li>- Prévoir un forage et des branchements sociaux dans les zones périphériques ;</li> <li>- Renforcer le système d'adduction en eau du village ;</li> <li>- Doter la zone de forages agricoles pour la pratique du maraichage ;</li> <li>- Réhabiliter et équiper l'école coranique du village ;</li> </ul>

## Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté</p> <p>Les aménagements connexes prévus sont un volet important de ce projet qui va non seulement impacter positivement le quotidien des populations mais aussi va faciliter l'acceptabilité sociale du projet.</p> <p>Au regard de ces différentes composantes, l'enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;</p> <p>Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;</p> <p>Nous ne disposons pas encore de radios communautaires dans le village. Donc le canal de communication le mieux recommandé reste le chef de village qui informera la population des tenants et des aboutissants.</p> <p>Ce projet vient à son heure en ce sens qu'il va participer à l'amélioration du cadre de vie des populations ;</p> <p>L'impact social sera ainsi considérable sachant qu'il y a beaucoup de d'infrastructures sociales de bases qui nous manquent.</p> <p>Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;</p> <p>Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le non-respect des engagements pris ;</li> <li>• Les impacts sur le foncier au regard des nombreux projets présents dans la zone ;</li> <li>• Les risques de coupe d'arbres en phase travaux ;</li> <li>• La problématique des indemnités et le barème utilisé étant faible ;</li> <li>• Le chômage extrême des jeunes ;</li> <li>• La restriction de la mobilité des personnes et des biens en phase travaux ;</li> </ul> <p>Les impacts sur des parcelles agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles devant recevoir ces aménagements ;</li> <li>• L'absence d'information et de communication dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>• La restriction de la mobilité des personnes et des biens ;</li> </ul> <p>L'indisponibilité d'une réserve foncière pour recevoir ces aménagements connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La problématique de l'acquisition foncière dans les zones devant recevoir les aménagements connexes ;</li> <li>• Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles ;</li> <li>• Les coupes d'arbres et la perturbation de l'écosystème forestier ;</li> </ul> <p>Les impacts sur les zones pastorales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Electrifier l'école et construire de nouvelles salles de classes ;</li> <li>- Clôturer le terrain de football des jeunes</li> <li>- Informer les chefs de village avant le début des travaux ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale lors des travaux ;</li> <li>- Intégrer les populations dans le processus de mise en œuvre du projet ;</li> <li>- Indemniser les personnes potentiellement affectées par la mise en œuvre de ces aménagements ;</li> <li>- Revoir le barème d'indemnisation afin de permettre aux PAP de trouver d'autres activités de substitution ;</li> <li>- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;</li> <li>- Construire un 3<sup>ème</sup> poste de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;</li> <li>- Aménager des pistes rurales entre yendoundane-Pire-Tobène, Pire-Méouane-Ndome, Ndome-Mbaraglou et Mbaba-keur Birama-keur Assane Lo.</li> <li>- Aider les mutuelles de santé à travers un financement ;</li> <li>- Construire des infrastructures scolaires (françaises et arabes) dans le village ;</li> <li>- Equiper ces écoles en matériels pédagogiques ;</li> <li>- Construire une case des tous-petits pour les enfants ;</li> <li>- Réhabiliter la grande mosquée de Pire ainsi que les mosquées dans les quartiers ;</li> <li>- Aider à construire « keur Serigne Touba » ;</li> <li>- Doter le village d'un camion de ramassage des ordures</li> <li>- Construire un poste de santé aux normes et l'équiper ;</li> <li>- Doter la zone de forages agricoles pour la pratique du maraichage ;</li> <li>- Prévoir un forage et des branchements sociaux dans les zones périphériques ;</li> <li>- Construire la route Ndome-Pire pour désenclaver le village ;</li> <li>- Dotation d'un moulin à mil et d'un marché local pour faciliter les activités des femmes ;</li> <li>- Clôturer le terrain de football des jeunes ;</li> <li>- Indemniser les personnes potentiellement affectées se trouvant dans la zone de travaux ;</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale au regard des nombreuses potentialités dont dispose le village ;</li> <li>- Donner la gestion de certaines infrastructures (forages, écoles, etc.) aux habitants du village ;</li> <li>- Augmenter le nombre de salles de classes de l'école française et Arabe.</li> <li>- Clôturer la mosquée du village ;</li> <li>- Financer les ASC et les GPF dans la pratique du maraichage</li> <li>- Privilégier la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;</li> <li>- Faciliter les branchements sociaux ;</li> <li>- Aménager des périmètres maraichers au profit des femmes et des jeunes ;</li> <li>- Construire une case de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;</li> <li>- Participer à électrifier le village ;</li> <li>- Doter le village de moulins à mil pour faciliter le travail aux femmes ;</li> <li>- Construire une école élémentaire dans le village ;</li> <li>- Equiper ces écoles de matériels pédagogiques</li> </ul>

## Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;</p> <p>Les aménagements connexes prévus sont un volet important de ce projet qui va non seulement impacter positivement le quotidien des populations mais aussi va faciliter l'acceptabilité sociale du projet.</p> <p>Au regard de ces différentes composantes, l'enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;</p> <p>Le second enjeu se situe au niveau de l'accessibilité aux services sociaux de bases (santé, éducation, etc.)</p> <p>Le développement socioéconomique du village au regard des nombreuses opportunités est aussi un aspect important de ces aménagements connexes ;</p> <p>Il existe déjà un comité de défense des intérêts de Pire qui s'active dans le social et l'accompagnement des personnes affectées par des projets.</p> <p>Par ailleurs, il y a des associations de jeunes et féminines très actives dans la zone et sur lesquelles on pourrait s'appuyer dans la mise en œuvre de ce projet</p> <p>Le projet de mise en place d'aménagement connexes est très important pour le village en ce sens qu'il va beaucoup contribuer à améliorer les conditions de vie des populations ; Les ASC et les GPF demeurent les acteurs les plus actifs dans la zone et avec qui il faudrait collaborer ;</p> <p>L'emploi des jeunes et le financement des femmes demeurent des aspects importants qui faciliteraient une bonne appropriation de ce projet</p>		

**Annexe 1 : Tableau de synthèse des préoccupations et recommandations**

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<b>16/07/2022 Consultation publique avec la Fédération Agricole et Paysanne de Louga</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet</li> <li>• Préoccupations/constraints</li> <li>• Recommandations et attentes</li> <li>• Gestion foncière</li> <li>• Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)</li> <li>• Renforcement des capacités</li> <li>• Mesures d'accompagnement social</li> </ul>	<p>L'association salue la mise en place de ce genre de projet en ce qu'il permet de fluidifier la mobilité des biens et des personnes. Elle salue aussi la démarche inclusive de venir prendre leurs avis sur la prise en charge des impacts négatifs qui peuvent survenir notamment au niveau des cultivateurs et éleveurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En termes de préoccupations, l'association a montré ses inquiétudes par rapport, notamment à la réduction des superficies arables qui impacte directement beaucoup de familles dans le sens où les exploitations touchées sont aussi des entreprises familiales.</li> <li>• En outre, diverses craintes énumérées ci-dessous ont été soulevées :</li> <li>• Non prise en compte des recommandations soulevées par les acteurs du secteur agricole</li> <li>• Manque d'accompagnement post indemnisation pour une reconversion des impactés</li> <li>• Absence de projet de reboisement pour rétablir l'écosystème touché : sur ce point, l'association évoque un manque d'appui aux services régionaux tels que les eaux forêts, tout étant centralisé au niveau national (les fonds de reboisement, le choix des sites à reboiser etc.)</li> <li>• Exclusion de la main d'œuvre locale dans l'exécution des travaux</li> <li>• Non prise en compte de manière holistique des impacts environnementaux</li> <li>• Non prise en compte des réalités socioculturelles dans les zones traversées</li> <li>• Blocage des voies pastorales</li> <li>• Beaucoup de promesses non tenues dans les expériences passées notamment avec le KMS3</li> <li>• Les lenteurs de l'exécution des projets créent aussi des difficultés au niveau social (empiètement des habitats sur l'emprise du projet entre autres)</li> <li>• Manque de connaissance sur les problématiques du foncier des conseillers communaux</li> <li>• Manque de communication autour des textes fonciers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au-delà des indemnisations, il faut accompagner les impactés de ce genre de projet</li> <li>• Créer des espaces verts pour compenser le déboisement et appuyer en fond et équipements les services régionaux tel que les eaux et forêts</li> <li>• Recevoir les informations avant l'exécution des projets</li> <li>• Recueillir les avis des différents démembrés de la société avant la mise en œuvre des projets</li> <li>• Implication de la main d'œuvre locale dans les travaux d'exécution</li> <li>• Faire descendre toutes les informations au niveau local pour les rendre accessibles</li> <li>• Participation inclusive et holistique de tout le monde, les transporteurs y compris pour prévenir le plus possible les impacts environnementaux et sociaux</li> <li>• Prendre en compte les réalités socioculturelles dans les zones impactées</li> <li>• Communiquer et recueillir l'avis des communautés pour éviter notamment le blocage des voies pastorales</li> <li>• Insister sur l'exécution des promesses tenues</li> <li>• Ouvrir des tunnels d'accès et de passage de part et d'autre de l'autoroute</li> <li>• Mettre en place des périmètres maraichers pour la poursuite des activités agricoles</li> <li>• Après les accompagnements et les indemnisations insérer les personnes impactées ou zone impactée dans d'autres programmes sociaux de l'Etat</li> <li>• Former les conseillers communaux sur les problématiques foncières pour une meilleure prise en charge</li> <li>• Faire bénéficier de nouvelles terres aux personnes ayant perdu les leurs dans le projet : sur ce point, l'association invite à mener des démarches inclusives pour inviter d'autres propriétaires terriens à céder une partie de leur foncier aux impactés en contre partie d'une frange de l'indemnisation octroyée</li> <li>• Aménagement de périmètres communautaires à travers un diagnostic foncier pour équilibrer un peu l'accès au foncier</li> <li>• Eduquer les propriétaires terriens traditionnels sur les lois entourant le domaine national</li> </ul>



## Annexe 2

Tableau 12 : calendrier de déroulement des activités de consultation publique et rencontres institutionnelles

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION	
DAKAR	<i>SERVICES TECHNIQUES/AUT ADM ET TERRITORIALES</i>	Service Régional de l'hydraulique	Locaux du service	29-mars-22	
		Comité Régional de Développement CRD (voir liste de présence en annexe)	Chambre de Commerce de Dakar	06-oct-21	
		secrétaire générale du conseil départemental de Rufisque	Conseil Départemental de Rufisque	23-juin-21	
		Conseil municipal de Bambilor	Mairie de Bambilor	23-juin-21	
	<i>COMMUNAUTES</i>	Orphelinat de Déni Birame Ndao	Orphelinat de Déni Birame Ndao	07-avr-22	
	<i>PAP</i>	PAP de Deni Birane NDAO	CEM de Deni Birame Ndao	11-mars-22	
		PAP du village de Wayembam	Domicile du Chef de Village de Wayembam	10-mars-22	
		PAP du village de Mbèye	Arbre à palabre du village de Mbeye	11-mars-22	
	THIES	<i>SERVICES TECHNIQUES/AUT ADM ET TERRITORIALES</i>	Conseil Municipal de Méouane	Bureau du secrétaire municipal	30-sept-21
			Mairie et conseil municipal de Tivaouane	Bureau de l'adjoint au maire	08-oct-21
Comité régional de Développement (CRD) de Thiès (voir liste de présence en annexe)			Gouvernance de THIES	05-oct-21	
Les experts de la BAD, les membres de la CDREI de Tivaouane, les Elus locaux, les leaders communautaires et plusieurs représentants de groupes socio-professionnels (artisans, chauffeur, etc.)			CEDAF de Ngaye Mékhé	09 mars 21	
Conseillers municipaux de Notto Gouye Diama			Mairie de Notto Gouye Diama	29-sept-21	
Conseil Municipal de Pambal			Mairie de PAMBAL	03-oct-21	
Mairie et conseil municipal de Mont Rolland			Bureau du maire	06-oct-21	

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		Mairie et conseil municipal de Pire Goureye	Bureau de l'adjoint au maire	07-oct-21
		Service régional des Eaux et Forêts	Locaux de l'IREF	19-mars-22
		Secteur forestier de Tivaouane	Locaux du Secteur Forestier de Tivaouane	29-mars-22
		Division Régionale de l'hydraulique	Locaux de la DRH	24-mars-22
	<b>COMMUNAUTES</b>	Villageois de Ndom et Santhiou Ndieye	Place publique du village	07-oct-21
		Villageois de Ndiaye Saguakhor	Place publique du village	07-oct-21
		Population locale de Paléne Pone	Place publique du village	09-oct-21
		Communauté de Keur Mir NDAO, WORE et Sine Bakar	Place publique du village de Keur Mbir Ndao	05-oct-21
		Habitants du village de Ngadiaga	Place publique du village de Ngadiaga	05-oct-21
		Villageois du village de Khakh	Place publique du village de Khakh	08-oct-21
		Population locale de Pakhamkouye 1	Place publique du village de Pakhamkouye 1	06-oct-21
		Population locales de Khaye Diagal	Domicile du chef de village de Khaye Diakhal	06-oct-21
		Chef de village de Guick Fall	Domicile du chef de village	06-oct-21
		Maire, chef de village de Pakham Pouye et Pdt Com domanial	Mairie de Mont Rolland	24-mars-22
		<b>PAP</b>	PAP du village de Mbaragloul Ogo	Domicile du chef de village de Mbaragloul Ogo
	PAP du village de Dougnane		Domicile du chef de village de Dougnane	28-janv-22
	PAP du village de Kadane		Place publique du village de Kadane	28-janv-22
	PAP du village de Keur Mbir NDAO		Domicile du chef de village de keur Mbir Ndao	30-janv-22
	PAP du village de Darou Alpha		Place publique du village de Darou Alpha	29-janv-22

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		PAP du village de Khaye Diakhal	Domicile du chef de village de Khaye Diakhal	29-janv-22
		PAP du village de Keur Thiaya	Domicile du chef de village de Keur Thiaya	29-janv-22
		PAP du village de Pakhame Kouyel	Place publique du village de Pakhame kouyel	29-janv-22
		PAP du village de Mbaragloul Khoulé	Place publique du village	01-févr-22
		PAP du village de Keur Ndiobo	Domicile du chef de village	31-janv-22
		PAP du quartier de Pire	Domicile du chef de quartier de Pire	03-févr-22
		PAP du village de Paléne Pone	Place publique du village	03-févr-22
		PAP du village de Mékhé	Place publique du village de Mékhé	02-févr-22
		PAP du village de Keur Bacar	Place publique du village	01-févr-22
		PAP du village de Toundé Thioune	Place publique du village	02-févr-22
		PAP de Kayar	Mairie de Kayar	22-févr-22
		PAP de Ngakham 1	Place publique du village de Ngakham 1	06-févr-22
<b>LOUGA</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES/AUT ADM ET TERRITORIALES</b>	Comité Régional de Développement (CDR)	Conseil départemental de Louga	25 octobre 2021
		Les Experts de la BAD, le Préfet de Kébémér, les autorités territoriales, les leaders communautaires et des représentants des groupes socio-professionnels (voir liste de présence en annexe)	Mairie de Guéoul	10-mars-22
		Les Experts de la BAD, les membres de la CDREI de Louga, les Elus locaux, les leaders communautaires, les Personnes Affectées par le Projet ou leurs représentants et des membres de la société civile.	Centre culturel de Louga	09 mars 21

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		Le Maire de BANDEGNE WOLOF	salle de réunion de la commune	26 oct 2021
		Les conseillers municipaux de la Commune de LEONA	Mairie de LEONA	26 oct 2021
		Le Maire et le Secrétaire Municipal de Kab Gaye	Mairie de Kab Gaye	29 oct. 2021
		Maire de DIOKOUL DAWRIGNE	Domicile du Maire	26 oct. 2021
		Commune de SAKAL	Salle de réunion de la mairie	28 oct 2021
	<i>Communautés</i>	Population du village de Thially Thiarigne	Place publique du village	23 oct. 2021
		Population du village de Guedj SECK	Place publique du village	16 oct. 2021
		Populations des villages de DJINNIAKH et MAKAFALL	Place publique du village de DJINNIAKH	24 oct. 2021
		Population du village de THAR NDIAYE	Place publique du village	29 oct. 2021
	<i>PAP</i>	PAP de Mérina Peulh et Mérina Diop	Place publique du village de Sine Wade Peulh	27-janv-22
		PAP de Sine Wade Peulh	Place publique du village	27-janv-22
		PAP de Yarwaye Diop et Keur Mafal	Place publique du village Yarwaye Diop	28-janv-22
		PAP de village de Salim Peulh, Samé Seck, Diapal Peulh, Diapal Sarr, Mbout Ka et Mbout Sow.	Domicile du chef de village Salim Peulh	28-janv-22
		PAP de Keur Sambou	Mosquée du village de Keur Sambou	29-janv-22
		PAP de Sine Wade Wolof	place publique du village Sine Wade Wolof	29-janv-22
PAP de Méséré Mbaye, Mbèye 2, Masséré Teugue		Place publique du village de Méséré Mbaye	30-janv-22	

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		PAP de Diockoul Diawrigne/Yadiana, Djiniak et Maka Fall	Domicile du Chef de village de Diockoul Diawrigne	30-janv-22
		PAP Sam Ngom, Thial, Pam, Gouye Méo et Touré Ngueune	Place publique de Sam Ngom	31-janv-22
		PAP de Paléne Déde, Gatty Ratte, Sab Ka et Taif Ba.	Place publique de Paléne Déde	31-janv-22
		Population du village de Thially Thiarigne	Place publique du village	23 oct. 2021
		Population du village de Guedj SECK	Place publique du village	16 oct. 2021
		Populations des villages de DJINNIAKH et MAKAFALL	Place publique du village de DJINNIAKH	24 oct. 2021
		Population du village de THIAR NDIAYE	Place publique du village	29 oct. 2021
		Population du village de TALENE GAYE	Place du village	27 oct. 2021
		Population de Gade NAR	Place publique du village	28 oct. 2021
SAINT-LOUIS	<i>SERVICES TECHNIQUES/AUT ADM ET TERRITORIALES</i>	Le Comité Régional de Développement de Saint-Louis (voir liste de présence en annexe)	GOUVERNANCE DE SAINT-LOUIS	28-oct-21
		Les experts de la BAD, les membres de la CDREI de Saint-Louis, les autorités territoriales, les leaders communautaires, les Personnes Affectées par le Projet ou leurs représentants et des membres de la société civile.	Préfecture de Saint-Louis	10-mars-22
		L'Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale	Locaux de l'IRTSS	07-juil-21
		La division régionale de l'hydraulique	Locaux de la DRH	07-juil-21
		Le service régional d'appui au développement local	Locaux du SRADL	08-juil-21
		Le service régional de l'Elevage	Locaux SREPA	08-juil-21

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		Le secrétaire municipal de la ville de Saint-Louis	Bureau du SM	08-juil-21
		La division régionale de l'Assainissement	Locaux de la DRA	08-juil-21
		La direction régionale de l'Urbanisme et de l'habitat	Locaux de la DRUH	09-juil-21
		AGEROUTE Saint-Louis	Locaux de l'AGEROUTE	09-juil-21
		Service Départemental du Développement Rural (SDDR)	Locaux du SDDR	21-mars-22
		Service Départemental de l'élevage et des Productions Animales de Saint-Louis (SREPA)	Locaux du SDEPA	21-mars-22
		Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF)	Locaux de l'IREF	21-mars-22
		Inspection de l'éducation et de la Formation (IEF)	Locaux de l'IEF	19-mars-22
		Agence de Développement Municipal (ADM)	Locaux de l'ADM	27-mai-22
	<b>COMMUNAUTES</b>	Administration du collège de Diougop	Au sein du collège	19-mars-22
		Comité de développement du village de Diougop	Domicile du chef de village	19-mars-22
		Communauté d'Iba Peulh	Domicile du chef de village	19-mars-22
		Populations locales Ngaye Ngaye	Ecole primaire du village	16-oct-21
		Populations locales Ndiébéne Toubé Wolof	Place publique du village	16-oct-21
		Populations locales Maka Toubé	Place publique du village	16-oct-21
	<b>PAP</b>	Les PAP des villages de Nguiguelakh, Poudioum, Gouye toure, Ndiakhip peulh, Ndiakhip, Yamane sogue, Iba Balla, Iba Peulh	Centre Caritas de RAO	16-févr-22
		PAP du village de Diougop	Domicile du chef de village	07-févr-22
		Association des éleveurs de Diougop	Parc de vaccination	19 mars 2022
		Association des parents d'élèves	Collège de Diougob	19 mars 2022
		Les PAP de Keur Martin	Domicile du chef de village	16 fév. 2022

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		Les PAP de Merina Sall, Bademe Diaw, Bayti Dieye, Mbathiass	Place publique du village de Merina Sall	17 fév. 2022
		PAP des villages de Ndiébène Toubé et Maka Toubé	Hall de la mosquée de Ndiébène Toubé	17 fév. 2022
		Communauté d'Iba Peulh	Domicile du chef de village	19-mars-22
<b>NATIONA L</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX</b>	Direction de l'hydraulique	Locaux de la Direction	05-avr-22
		Direction Nationale des Eaux et Forêts	Locaux de la Direction	15-avr
		Direction de l'Orphelinat	Locaux de la Direction	07-avr-22
		Service National de l'hygiène	Locaux du service	17-juin-21
		Direction de la Protection des Végétaux DPVE	Locaux de la Direction	24-juin-21
		Direction de la Protection Civile	Locaux de la Direction	01-juin-21
		Société Nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC)	Locaux de la SENELEC	09-juin-21
		Direction Contrôle Pollution et Nuisance	Locaux de la Direction	14-juin-21
		Direction des Eaux Forêts Chasses et Conservation des Sols (DEFCS)	Locaux de la Direction	22-juin-21
		Division des Evaluations d'Impact/DEEC	Locaux de la Division	02-juil-21
		Division des Changement Climatique DCC	Locaux de la Division	07-juil-21
		Dakar Dem Dikk (DDD)	Locaux de DDD	07-juil-21
		Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)	Locaux de l'ANAT	01-juil-21
		Division des Installations Classées (DIC)	Locaux de la Division	11-juin-21
		Direction de l'agriculture	Locaux de la DA	04-mai-21
		Direction des routes	Locaux de la Direction	04-juin-21
		Agence de l'informatique de l'Etat	Locaux de l'ADIE	02-juil-21
		Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES)	Locaux de la SONES	30-juin-21
		Sen Eau	Locaux SEN'EAU	06-juil-21
		Division de la Gestion du Littoral	Locaux de la Division	09-juin-21
Direction du patrimoine	Locaux de la Direction	11-avr-22		
Direction des équipements solaires	Locaux de la Direction	12-avr-22		

REGION	CATEGORIES D'ACTEURS	ACTEURS RENCONTRES	Lieu de rencontre	DATE DE CONSULTATION
		Direction des constructions scolaires	Locaux de la Direction	12-avr-22
		Direction des collectivités territoriales	Locaux de la Direction	22-avr-22
		Direction de l'enseignement Moyen et secondaire Général	Locaux de la Direction	22-avr-22
		Agence de Développement Municipal	Locaux de l'ADM	27 mai 2022
	<b>SOCIETE CIVILE</b>	Mame Latyr FALL Coordonnateur régional du forum civil à Saint Louis	Consultation en ligne (téléphone)	06-oct-21
		Marthe Eugène Khady DIALLO, Coordonnatrice régionale de la COSYDEP à Louga	Consultation en ligne (téléphone)	06-oct-21
		Abdoulaye CISSE, responsable des opérations d'ENDA ECOPOP	Locaux d'ENDA ECOPOP	07-oct-21
		Abdoul AZIZ DIOP, Coordonnateur national adjoint du Forum Civil	Consultation en ligne (téléphone)	10-oct-21
		Mamour NGALANE, membre du CONGAD	Domicile de M. Mamour NGALANE	11-oct-21
		Elimane Haby KANE, Président de LEGS AFRICA	Bureaux de LEGS AFRICA	18-oct-21
		Cheikh Tidiane CISSE, Directeur Administratif ONG 3D	Loucaux de ONG 3D	21-oct-21
		Regroupement des chauffeurs de LOUGA	Gare routière de Louga	22/04/2022
		Regroupement des chauffeurs et transporteurs de SAINT-LOUIS	Gare routière de Saint-Louis	23-avr-24
		Regroupement des transporteurs et Chauffeurs de Bambilor	Mairie de Bambilor	29-avr-22
		Association des Bajenu Gox de Bambilor	Salle de réunion de la commune	18-juin-21
		ASCOSSEN- Association des Consommateurs du Sénégal	Siège de l'ASCOSSEN	21-juin-21
		Interprofession des producteurs de Manioc TIVAOUANE	Siège de l'Interprofession	17-nov-21
		Association de l'union des maraichers de la zone des Niayes	Mairie de Notto Gouye Diama	16-nov-21

<b>REGION</b>	<b>CATEGORIES D'ACTEURS</b>	<b>ACTEURS RENCONTRES</b>	<b>Lieu de rencontre</b>	<b>DATE DE CONSULTATION</b>
		Regroupement des chauffeurs de la région de Thiès	Gare routière de Thiès	22-avr-22
		Association des parents d'élèves de Diougob	Collège de Diougob	19-mars-22
		Association des éleveurs de Diougob	Parc de vaccination de Diougob	19-mars-22

### **Annexe 3 : Fiches de gestion et d'enregistrement des griefs/réclamations**

#### **Fiche de résolution des griefs**

<b>N° de la plainte :</b>	
<b>Nom et prénom</b>	
<b>Contact</b>  Merci d'indiquer votre préférence de correspondance	<input type="checkbox"/> Par téléphone : <input type="checkbox"/> Oralement <input type="checkbox"/> Par E-mail <input type="checkbox"/> Page Facebook <input type="checkbox"/> En personne
<b>Description de la résolution de la plainte :</b>	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
<b>Date de résolution :</b>	
<b>Pièce justificative (si pertinent) :</b>	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
<b>Signature du plaignant :</b>	
<b>Date :</b>	
<b>Nom et fonction des membres de comités responsable de la résolution :</b>	<b>Nom et représentation du membre du comité :</b> <b>Signature :</b> <b>Nom et représentation du membre du comité :</b> <b>Signature :</b>

### Formulaire d'enregistrement des griefs/réclamations

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES GRIEFS/RECLAMATIONS	
Numéro de la réclamation :	Date :

Lieu d'enregistrement :	
Personne/Comité ayant procédé à l'enregistrement	
Numéro unique du plaignant	
<b>PLAIGNANT</b>	
Nom du plaignant :	
Adresse :	
Objet ou nature de la réclamation :	
Habitation et / ou bien affecté :	
<b>DESCRIPTION DU GRIEF</b>	
<b>OBSERVATION DU COMITÉ</b>	
1.	
2.	
3.	
4.	
Fait à _____	
Le _____	
<b>RÉPONSE DU PLAIGNANT</b>	
Fait à _____	Le _____

## Annexe 4 : Formulaire feedback

### Formulaire de Feedback

Contact de l'UGP/AGEROUTE	Date de consultation:	Lieu de la consultation:
Nom et statut de la partie prenante :	Adresse: Tél:	Email:
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a t-il une autre partie prenante importante qui devrait être consultée ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans le Projet ?		
Quelles sont vos appréhensions sur le Projet ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

## **Annexe 5 : Procès-verbaux des consultations publiques et Fiches de présence**

**Région : Thiès**

**Département : Tivaouane**

**Comité Départemental de Développement (CDD)**

---

**L’an deux mille vingt-et-deux**, le mercredi 13 juillet s’est tenue à la préfecture de Tivaouane, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le comité départemental de développement dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 10 H 43 Min pour prendre fin 13 H 10 Min.

La séance a été présidée par : par le préfet du Département de Tivaouane

Etaient présents à cette rencontre : 23 participants dont 22 homme (s) et 01Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et en wolof

### **Contacts :**

***Monsieur Mamadou Guèye, Préfet du Département de Tivaouane 77 529 05 90***

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**

### **Questions posées**

Quelle est la date de démarrage des travaux ?

Est-ce que la bretelle passe par Mékhé ville, Mékhé village et Méouane ?

Qu'est-ce qui est prévu par rapport aux concessions minières qui se trouvent dans la zone ?

Est-ce que l'expression des besoins transmise à l'AGEROUTE inclut la Commune de Pambal ?

### **Perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Le projet de la construction de l’autoroute ainsi que les aménagements connexes prévus sont globalement apprécié par les acteurs. Le secteur de l’élevage a mis l’accent sur un volet important à savoir l’éloignement des parcs à vaccination. Avec la construction de l’autoroute Ila Touba ou les éleveurs été obligé parfois de parcourir plus de 10 km pour y accéder. La construction des aménagements connexes doit être portée par les services techniques pour que leurs avis et recommandations les plus pertinentes soient pris en compte pour la bonne mise en

œuvre du projet. Tivaouane est un département à vocation agrosylvopastorale de ce fait il serait judicieux d'implanter des forages qui pourront booster les activités agricoles et d'élevage.

### **Préoccupations/contraintes**

- Nos préoccupations par rapport à l'autoroute et aux aménagements connexes sont les suivantes :
- La non prise en compte du secteur de l'élevage dans l'expression des besoins ;
- L'inaccessibilité des parcs à vaccination induite par la construction de l'autoroute. Nous craignons qu'à la longue les éleveurs n'aillent plus faire vacciner leur bétail. Ce qui aura une incidence sur la santé animale ;
- L'exécution des travaux en période sensible (hivernage, période récolte) ;
- L'absence d'informations détaillées sur les aménagements (choix des localités d'implantation) ;
- Les chevauchements entre ce projet et les projets en cours de construction d'infrastructures scolaires financé par des partenaires ;
- Les difficultés rencontrées par les services de secours et d'incendies lors des interventions d'urgence au niveau des autoroutes existantes ;
- L'implantation d'arbres qui peuvent dégrader la qualité des sols ;
- Les différences constatées dans des projets similaires entre ce qui était prévu et la réalité sur le terrain ;
- L'absence de suivi des travaux d'infrastructures au bénéfice des populations ;
- La non réhabilitation des carrières et zones d'emprunt qui deviennent après travaux des mouroirs pour les enfants ;
- La destruction des moyens de subsistance des populations et l'absence d'accompagnement social de la part du promoteur du projet ;
- L'absence de mise en œuvre et du suivi des recommandations faites par les parties prenantes ;

### **Recommandations et attentes**

Pour une bonne mise en œuvre du Projet autoroutier et de ses aménagements connexes, nous recommandons l'application des mesures ci-après :

Mettre en place des projets de cultures fourragères ou d'embouches bovines pour compenser les pertes de surfaces pour le pâturage ;

Prendre en compte les concessions minières existant dans le département de Tivaouane ;

Fournir le tracé aux maires des collectivités territoriales impactées.

Veiller à une répartition équitable des infrastructures dans les communes impactées ;

Prévoir des voies de passage des animaux assez larges pour faciliter les déplacements du bétail ;

Prévoir des passerelles selon les normes ;

Prendre en compte la centrale de Taiba Ndiaye qui permet d'électrifier plusieurs villages en phase travaux ;

S'adresser au délégué régional pour les réseaux électriques existant dans le département ;

Informé à temps l'IEF pour que des dispositions soient prises concernant la carte scolaire et à l'aménagement d'infrastructures scolaires pour éviter les doublons ou chevauchement avec les projets en cours dans ce domaine ;

- Prioriser l'aspect sécuritaire dans l'exécution des travaux ;
- Appuyer les villages impactés par la construction d'infrastructures dans le cadre de la RSE ;
- Informer et sensibiliser les parties prenantes à chaque étape du projet ;
- Prendre en compte l'existence de marché hebdomadaire dans le département ;
- Aménager des parcours de bétail pour compenser les pertes sur le secteur de l'élevage ;
- Informer les collectivités territoriales sur les aménagements prévus dans leurs localités ;
- Tenir à nouveau des séances de consultations à keur mbir ndao avec la population pour lever toutes les incompréhensions sur le projet ;
- Consulter à nouveau la population du village de Pakhamkouye 1 qui n'est pas d'accord que son cimetière soit impacté ;
- Réhabiliter les carrières et zones d'emprunt des travaux ;

#### **Information, renforcement des capacités et accompagnement social**

- Envoyer des mails aux services techniques sur les spécificités du projet pour qu'ils puissent au préalable avant la tenue des rencontres être au même niveau d'information pour faciliter les échanges pour des recommandations pertinentes ;
- Dotation de matériel logistique à la caserne des sapeurs-pompiers pour faciliter les interventions d'urgences ;
- Construire des forages dans le département de Tivaouane

**Ont signé :**

**Le Préfet de Tivaouane**



**Le secrétaire de séance**



**Fiche de présence**



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR- TIVAOUANE-SAINT -LOUIS

Région/Département : Thiès Tivaouane Catégorie d'acteurs : le C.D.D

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
13/07/22	Mamadou GUEYE	Préfet Tivaouane	77 529 05 90 prefet.tivaouane@interieur.gouv.sn	M	
"	Amadou SARR	Adjoint au Préf.	77 529 08 13 ap-tivaouane@interieur.gouv.sn	M	
13/07/22	Ndougou NDIANG	Sous-Préfet Pankhal	77 529 07 57	M	
"	Sheikh Tidiane Sow	Adj S/P Mérouane	27 529 09 30	M	
"	Abdoulaye NBaye	CLAT/ACO	77 529 15 64	D	
"	Seigneur Babacar NDIAYE	CB Routière Ndiaké	77 56 42 46 4	F	
"	Abdoulaye Sow	CP Tivaouane Gendarmerie.	# 819.8595	F.	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SANT-LOUIS

Région/Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Yahya Diop	Coordinateur L'Agence	77 529 0219	M	
17/07/12	Issouf Traoré	chef de SMAT	77 904 305	M	
11	Le Pape I. Oumy	M22 Tivouane	77 609 02	M	
11	Yves Sawiré	chef de Bureau NT-Rolland	77 008 250 7	M	
11	Ismaïla Diagne	chef BSH	77 43 5609	M	
11	Moussa Toure	chef service pinyin	77 589 14 32	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SANT-LOUIS

Région/Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Yahya Diop	Coordinateur L'Agence	77 529 0219	M	
17/07/12	Aura Fall	Chargé de Forêt	77 303 6113	F	
15/11/12	Joseph Doucoure	M22 Tivouane	77 609 02	M	
15/11/12	Abdou Karim	Président Election		M	
15/11/12	Abdou Karim	Président Election		M	
17/07/12	Abdou Karim	Président Election		M	
17/07/12	Abdou Karim	Président Election		M	
17/07/12	Abdou Karim	Président Election		M	
17/07/12	Abdou Karim	Président Election		M	

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Arrondissement :** Ndande

**Comité Local de Développement (CLD)**

---

**L’an deux mille vingt-et-deux**, 14 Juillet, s’est tenue à Diokoul Diawrigne, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec le Comité Local de Développement (CLD) dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint- Louis. La séance a commencé à 11H 30Min pour prendre fin 17H 00Min.

La séance a été présidée par : Mamadou Badiane, Sous-préfet de Ndande

Etaient présents à cette rencontre : 35 participants dont 34 homme (s) et 01 Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts :** Mamadou Badiane, Sous-préfet de Ndande, 77 529 07 15

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités**
- **Mesures d’accompagnement social**

Dans le cadre de l’élaboration du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, un CLD a été tenu dans la commune de Diokoul Diawrigne (une des cinq communes concernées par le projet dans le département de Kébémér). La rencontre, présidée par le sous-préfet de Ndande, a regroupé les services techniques, les maires ou représentant de maires des communes concernées, les chefs de villages, les groupements de femmes, de jeunes, de producteurs et d’éleveurs, les personnes impactées par le projet et les populations locales entre autres participants.

Aussi, la rencontre a permis aux différents intervenants de s’épancher sur les différentes thématiques citées plus haut. En ce sens, différentes problématiques liées aux besoins sociaux

pressant ont été soulevées, allant des besoins en eau à travers la mise en place de forages, ou encore l'aménagement de périmètres maraichers et de pépinière locale, la construction de piste de production et de désenclavement, sont entre autres points qui ont absorbé la majeure partie des interventions.

Dans ce qui suit, une présentation est faite des propos recueillis lors des échanges :

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

L'assistance a salué la démarche du projet visant à prendre en charge les besoins sociaux des populations. Pour elle, les aménagements connexes constituent une réponse appropriée aux difficultés qu'éprouvent les zones traversées par l'autoroute. Aussi, les populations accueillent d'un bon œil ces infrastructures qui se feront en parallèle des travaux de l'autoroute.

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les participants ont évoqué diverses problématiques liées aux besoins sociaux du moment. En effet, inquiétudes ont été soulevées, souscrites dans les points suivants :

- Manque de voies d'accès de part et d'autre de l'autoroute afin de faciliter la mobilité : *« Ouvrir des voies d'accès pour faciliter la mobilité. Difficile de circuler dans la commune de Diokoul. Construire la piste de Ndiawar ndiaye (foyer religieux) par exemple »*
- L'absence de pistes bitumée ou non pour rallier des villages dans une même zone : *« L'autoroute à séparer des villages voisins auparavant et rend difficile les activités commerciales hebdomadaires dans la zone »*
- Absence de clôture pour les écoles, manque de salles de classes dans d'autres. A cela s'ajoute l'insuffisance des latrines scolaires et de bureaux pour les directions.
- Absence de case de santé dans certains villages, à Bakhdar Peulh notamment, insuffisance d'équipements et de personnels pour d'autres notamment le poste de santé de la commune de Diokoul. Aussi arrêt de certains chantiers de case de santé
- Manque d'eau noté globalement dans toutes les communes du département, les forages en place ne suffisant plus à la demande avec l'augmentation de la démographie : *« L'agrandissement de la population induit un manque d'eau criard dans la zone »*
- Absence de forages dédiés à l'agriculture notamment au maraichage et donc à la culture durant toutes l'année : *« En matière d'accès à l'eau il y'a énormément de difficultés, le forage de Nguel Nguel qui polarise énormément de villages ne peut assurer tous les besoins en eau »*
- Insuffisance de postes de santé dans la zone ayant pour conséquence le fait de parcourir énormément de distances pour les patients
- Dans la commune de Kab Gaye, l'autoroute risque de modifier la carte sanitaire de la zone. Les deux postes de santé se situeront à l'ouest de l'autoroute.
- Manque de module de formation en résilience pour les agriculteurs et éleveurs

- Omission des compétences locales dans le recrutement des emplois ouverts par le projet
- Manque d'assistance pour les GPF notamment avec l'élaboration de projets porteurs et bancables
- Absence de pépinière communale pour lutter contre la désertification
- Absence de route ou piste reliant l'axe Lompoul à Ndande et l'axe Thieumbeul passant par Thieppe jusqu'à Ndande
- Non prise en compte des villages séparés en deux par l'autoroute notamment les cas de Thiakhaw et Bandègne
- Absence de parc de vaccination moderne dans la commune de Diokoul
- Absence de magasin de stockage pour les aliments de bétails et les semences agricoles
- Manque d'information autour du processus d'indemnisation (quand et comment vont-elles se faire)
- Manque d'information avant le démarrage de la cartographie des champs impactés
- Retard d'accès à l'information concernant la date et l'heure des rencontres de consultation, d'information et de sensibilisation
- Manque d'espaces verts et de loisir pour les jeunes
- Blocage des voies pastorales et agricoles lors des travaux
- Appauvrissement des cultivateurs avec la faiblesse des superficies arables
- Absence de ralentisseurs sur les routes secondaires notamment au niveau des écoles ouvertes en bordure de route
- Absence de route bitumée menant à Niawar Ndiaye (6km), une zone accueillant des événements religieux

## **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous :

- Ouvrir des voies de passage de part et d'autre de l'autoroute pour éviter de bloquer les voies pastorales et l'accès aux champs que l'autoroute a séparé avec les villages
- Construire les clôtures des écoles se trouvant dans les zones périphériques de l'autoroute
- Mettre en place des cases de santé ou poste de santé notamment Bakhdar Peulh
- Construire un forage de plus haut débit pour permettre aux villages d'avoir accès convenablement à l'eau ; sur ce point, beaucoup de réactions convergent sur la nécessité de réhabiliter les forages existants qui ne peuvent plus répondre à la demande en eau des communautés. C'est notamment le cas avec le forage de Nguel-Nguel dans la commune de Diokoul Diawrigne
- Eriger le poste de santé de Diokoul Diawrigne en centre de santé et transférer le poste de santé à Lompoul. De manière générale, équiper les cases de santé déjà construites et réhabiliter ou finir celles en instance de construction
- Aménager des centres de formation et des terrains de loisir pour les jeunes
- Construire une route ou une piste route ou piste de 8km pour désenclaver Pallene Déde pour faciliter les évacuations sanitaires

- Prendre en compte la carte sanitaire pour éviter que l'autoroute sépare les structures de santé des villages
- Sécuriser les écoles et mettre en place des latrines scolaires construire des bureaux pour les directions des écoles. A ce propos, dans la commune de Diokoul sur 18 écoles, 5 seulement ont une clôture. A noter aussi, une insuffisance des salles de classes.
- Former les éleveur et agriculteurs pour leur permettre d'être résilients
- Insertion des compétences locales dans les emplois ouverts par l'autoroute
- Financer et accompagner les GPF qui font plus d'incubation et échanger avec elles sur des projets porteurs et bancables
- Aménager des pépinières communales pour le reboisement dans le cadre de la RSE
- Dons de matériels agricoles au profit des cultivateurs
- Aider à finir les chantiers des postes de santé en cours dans certaines zones
- Accompagnement social des personnes qui percevront leurs indemnités pour de meilleurs investissements
- Construire les routes allant de Lompoul vers Ndande et aussi la route venant de Thieumbeul passant par Thieppe jusqu'à Ndande
- Mettre en place un magasin de stockage d'aliments de bétails avec des prix subventionnés
- Informer juste et à temps sur le processus de compensations
- Construction d'une maison des Jeunes à Bakhdar
- Offrir à la commune de Diokoul une ambulance médicalisée
- Offrir aux jeunes et aux femmes des formations sur tous les corps de métier et leur insertion
- Appuyer les femmes qui sont dans le secteur de la transformation des céréales
- Impliquer la main d'œuvre locale dans les travaux (compétences disponibles : chauffeur, maçon, gardien)
- Faire passer l'information concernant les rencontres au minimum 48 heures avant pour faciliter le déplacement des participants
- Communiquer autour des indemnités qui seront faites (les barèmes et autres) il y'a un manque d'information en ce sens : comme le souligne une PAP : « *Manque d'information et de communication autour des biens impactés, le processus d'indemnisation et le mode d'accompagnement* »
- Revoir les lois concernant le domaine national à travers la sécurisation des propriétés foncières traditionnelles
- Appuyer les services publics décentralisés (santé, sapeurs pompiers, police etc.) en logistique notamment
- Faire en sorte que la RSE s'opère à tous les niveaux notamment dans la sécurisation routière à travers l'installation de ralentisseurs
- Construire un magasin de stockage et une chambre de reconditionnement pour conserver les produits agricoles
- Mettre en place un parc à vaccination moderne

## **Gestion foncière**

En matière de gestion foncière, le sous-préfet, à préciser l'appartenance des terres au domaine national dont la gestion incombe à l'administration. Aussi des autorisations permettent aux cultivateurs d'exploiter ces terres en préservant l'écosystème.

Les communes ont quant à elle montrer l'existence d'une assiette suffisante pour abriter des aménagements connexes au profit des population. A ce propos, le maire de la commune de Diokoul a évoqué des projets en cours avec des délibérations tenues par le conseil communal. En effet, 8 hectares ont été délibérés dans le cadre du KMS3 pour abriter des périmètres maraichers. Dans cette lancée, le maire invite à aménager 3 fermes de 15hectares composés de périmètres maraichers au bénéfice des personnes impactées.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Concernant le mécanisme de gestion des plaintes, des comité non formels sont mis en place dan certains villages (composé du chef de village, de l'imam et des notables) pour le règlement à l'amiable des conflits. Cependant, une invite est faite au projet de faire des démarches inclusives pour l'opérationnalisation de ces comités et les intégrer dans la mise en œuvre du projet.

### **Renforcement des capacités**

L'assistance a émis le souhait à travers le porte-parole des jeunes, d'insérer la main d'œuvre locale aussi bien dans les emplois formels que non formels qui seront ouvert dans le cadre de ce projet.

Les GPF ont émis le souhait d'avoir des appuis en formation en transformations des produits halieutiques.

Les communes préconisent la mis en place de pépinières communales et la formation en ce sens de jeunes en accord avec les services des eaux et forêts.

### **Mesures d'accompagnement social**

En matière d'accompagnement social, l'assistance préconise le financement des femmes à travers les GPF.

Mais aussi, l'aménagement de périmètres maraichers au profit des personnes qui vont perdre leurs terres et les femmes en plus de vulgariser les cultures fourragères au profit des bétails

En outre, appuyer en logistique les services techniques



**Images de la consultation publique avec le CLD à Ndande dans la commune de Diokoul Diawrigne, le 14/07/2022**

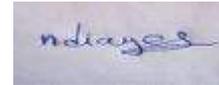
Ont signé :

Le Sous-préfet de Ndande



Mamedou BADIANE

Le secrétaire de séance



ndiaye

Fiche de présence



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS

Région/Département : Louga/Kaolack Catégorie d'acteurs : CLD

**FEUILLE DE PRÉSENCE**

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Charles Macouba Dial	Paysan	705637638	M	
	Samba Sa	Paysan	707301960	M	
	Modou Niang	Paysan	779965156		
	Talla Sylla	Paysan	775901724	M	
	Modou Diouf	Paysan	704772050	M	
	Ibrahima Sall	Paysan	777327342	M	
	Modou Fama Kane	Paysan	7	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCESSIFS DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOLI/ANASSANT-LOUIS

Région/Département: Dakar/Région de Dakar Catégorie d'acteurs: CEA

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<u>Paul Louis</u>	<u>Régisseur</u>	<u>776301684</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Abdoulaye Fall</u>	<u>Coordinateur technique</u>	<u>776171190</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Thomas J Gué</u>	<u>Ingénieur en chef</u>	<u>773394888</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Abdoulaye Gué</u>	<u>Ingénieur en chef</u>	<u>775886051</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Ndiane Gué</u>	<u>Régisseur</u>	<u>764803618</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Grossa Gué</u>	<u>Régisseur</u>	<u>776041093</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Grossa Sack</u>	<u>Régisseur</u>	<u>703715191</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCESSIFS DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOLI/ANASSANT-LOUIS

Région/Département: Dakar/Région de Dakar Catégorie d'acteurs: CEA

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<u>Modou Gué</u>	<u>Régisseur</u>		<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Diomane Niaye</u>	<u>Régisseur</u>	<u>708457114</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Magnifique Fall</u>	<u>Régisseur</u>	<u>707168912</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Djibril Mbaye</u>	<u>Régisseur</u>	<u>704890963</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Chérif Gué</u>	<u>Régisseur</u>	<u>705406749</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Moussa Diop</u>	<u>Régisseur</u>	<u>775531819</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>Modou Fall</u>	<u>Régisseur</u>	<u>707701170</u>	<u>M</u>	<u>[Signature]</u>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR- TIVAOUANE-SAINT -LOUIS

Région/Département : *Louga/Kébémer* Catégorie d'acteurs : *CLD*

**FEUILLE DE PRÉSENCE**

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
<i>14/10/22</i>	<i>Ousmane Sow</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>777105286</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Nane Gouling</i>	<i>cabinet maire</i>	<i>707263090</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Sénioue Baye</i>	<i>Rayon</i>	<i>707605719</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Abdou Sanghor</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>704901009</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Amar Niang</i>	<i>Membre C. Communal</i>	<i>776307012</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Gora Liack</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>708917094</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Moussa NGAYE</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>706460465</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Khady Kane</i>	<i>conseillère municipale</i>	<i>704897186</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS

Région/Département : *Louga/Kebomer*

Catégorie d'acteurs : *CLD*

**FEUILLE DE PRÉSENCE**

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
14/07/22	<i>Doudou Sam Diakha</i>	<i>CB Louga</i>	<i>776903304</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Mohamed Ndiaye</i>	<i>chef poste vétérinaire Louga/1000</i>	<i>77-045-58-92</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Abaye Fall</i>	<i>Représentant Maire</i>	<i>77-6764780</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Mhady Diop</i>	<i>urbanisme/Kebomer</i>	<i>77-939-98-97</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Ousmane Ba</i>	<i>S/G Eleveur</i>	<i>773229156</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Alice Diack</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>774784123</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
14/07/22	<i>Aicha Ba</i>	<i>conseiller municipal</i>	<i>771555401</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>



**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
 L'AUTOROUTE DAKAR - THIOURAKAN SAINT-JOUIS**  
 Région Département :  Louga / Ke Dyonna Catégorie d'acteurs :  CDD

**FUILLA DE PRESENCE**

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<u>Yonandou Aboucar</u>	<u>Souf-Kouyl</u>	<u>99590915</u>	<u>M</u>	
	<u>Gene Geye</u>	<u>Maire de Thiès</u>	<u>77052 88 00</u> <u>pour renseignements</u>	<u>M</u>	

**Région : THIES**

**Acteur rencontré : Division Régionale de l’Urbanisme et de l’Habitat de Thiès**

L’an deux mille vingt-deux, le sept juillet s’est tenue une rencontre institutionnelle avec la Division Régionale de l’Urbanisme et de l’Habitat de Thiès. La séance a commencé à 10 h 00 mn et a pris fin à 10 h 20 mn. Elle a été présidée par Mr Aboubacry Sow Urbaniste à la DRUH et ont participé 01 homme et 0 femme.

Plusieurs questions ont été abordées avec les parties prenantes lors de cet entretien, à savoir :

- Rôles et Missions de la Partie prenante
- Connaissance du Projet et Perception
- Avantages et enjeux majeurs
- Craintes et préoccupations
- Suggestions et recommandations
- Niveau d’intérêt, d’implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet
- Renforcement de capacités et appui

**Photo de la rencontre**



### **1. Rôle et Mission de la partie prenante**

- Les divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat ont pour mission générale l'application de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;
- Elles sont chargées :
- d'appuyer les collectivités territoriales dans l'élaboration, la planification, et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales d'urbanisme et d'habitat ;
- de l'élaboration et de la veille de l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- de l'élaboration et de la mise en place d'outils de planification et de gestion urbaine et des bases de données urbaines ;
- de la réalisation, de la recherche et des études générales et stratégiques en matière d'urbanisme ;
- de l'appui à l'harmonisation des programmes de développement urbain initiés par les collectivités territoriales ;
- de l'assistance aux collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs documents de planification urbaine et de programmation de la gestion du développement urbain ;
- du suivi de l'application de la politique de décentralisation en matière d'urbanisme.

### **2. Connaissance du projet et perception**

Interrogée sur son avis concernant le projet, l'acteur a estimé que :

- Ce projet est salubre dans la mesure où en plus de l'infrastructure routière, il va permettre des bénéfices parallèles pour la région.

### **3. Avantage et enjeux majeurs**

La partie prenante estime que les avantages attendus du projet et ses enjeux majeurs sont essentiellement :

- Amélioration de la cartographie sanitaire ;
- Appui aux écoles.

### **4. Craintes et Préoccupations**

Les craintes et préoccupations identifiées par l'acteur sont les suivantes :

- Absence de disponibilité foncière pour les aménagements prévus ;
- Expropriation de propriétaires terriens pour les besoins du projet ;
- Impact des travaux sur les activités économiques ;
- 

### **5. Suggestions et recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a bien voulu formuler les recommandations ci-dessous :

- En plus de la construction des structures sanitaires il faut aussi les rendre fonctionnels avec un plateau technique adéquat et un personnel médical qualifié ;
- Prendre en charge les impactés des travaux d'aménagement via des indemnités bien menées ;
- Impliquer toutes les parties prenantes pour une bonne acceptabilité du projet ;
- Inclure l'enseignement religieux dans les aménagements prévus dans le secteur de l'éducation.

### **6. Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet**

- S'engage à accompagner le projet pour tout aspect qui touche à sa mission ;
- S'engage à faire l'état des lieux pour l'identification de disponibilités foncières pouvant abriter ces aménagements ;
- Peut accompagner la désaffectation de certaines attributions qui n'ont pas été exploitées pour les réattribuer au projet ;
- Recommande de ne pas se limiter à l'implication des services administratifs et techniques mais aussi impliquer, sensibiliser et informer les populations ;
- Peut appuyer les missions d'IEC dans cette perspective.

## **7. Renforcement de capacité et appui**

- Dotation en mobilier de bureau ;
- Dotation en matériel informatique ;
- Dotation en matériel de SIG.



### **Région : THIES**

#### **Acteur rencontré : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet s'est tenue une rencontre institutionnelle avec la DREEC de Thiès. La séance a commencé à 10 h 35 mn et a pris fin à 11h 02 mn. Elle a été présidée par Mr Hamidou Gaye Environnementaliste et ont participé 02 homme et 0 femme.

Plusieurs questions ont été abordées avec les parties prenantes lors de cet entretien, à savoir :

- Rôles et Missions de la Partie prenante
- Connaissance du Projet et Perception
- Avantages et enjeux majeurs
- Craintes et préoccupations
- Suggestions et recommandations
- Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet
- Renforcement de capacités et appui

#### **Photo de la rencontre**



## **8. Rôle et Mission de la partie prenante**

- La prévention et le contrôle des pollutions et nuisances ;
- Le suivi des actions des services et organismes intervenant dans le domaine de l'Environnement ;
- L'élaboration des textes juridiques concernant l'Environnement ;
- Le suivi des conventions relevant de ses missions ;
- L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale ;

## **9. Connaissance du projet et perception**

Interrogée sur son avis concernant le projet, l'acteur a estimé que :

- Ce projet est intéressant mais malheureusement les aménagements prévus sont loin en deçà des besoins des populations.

## **10. Avantage et enjeux majeurs**

La partie prenante estime que les avantages attendus du projet et ses enjeux majeurs sont essentiellement :

- Amélioration des conditions de vie des populations ;
- Appui aux collectivités locales.

## **11. Craintes et Préoccupations**

Les craintes et préoccupations identifiées par l'acteur sont les suivantes :

- Risque d'enclavement du département de Thiès ;
- Lenteurs dans l'exécution des travaux ;
- Les traitements de faveur accordés à certains départements au détriment d'autres dont les besoins sont plus prioritaires.

## **12. Suggestions et recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a bien voulu formuler les recommandations ci-dessous :

- Prévoir plus d'aménagements dans le secteur de l'éducation car le besoin est énorme ;
- Prévoir plus d'aménagements dans le domaine de l'autonomisation des femmes ;

- Construire des magasins de stockage dans la zone des Niayes car c'est un besoin longtemps décrié par les populations ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable pour certains villages du département de Tivaouane ;
- Prévoir l'éclairage public ;
- Elargir la chaussée au niveau de la sortie de l'autoroute pour plus de mobilité pendant les événements religieux.

### **13. Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet**

- La DREEC va accompagner le projet en garantissant le respect des normes environnementales durant toute la durée de vie du projet.

### **14. Renforcement de capacité et appui**

- Appui logistique (voitures, matériels informatiques et de SIG) ;
- Formation sur les travaux routiers.

## **Région : THIES**

### **Acteur rencontré : Service Régional D'hygiène**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet s'est tenue une rencontre institutionnelle avec le Service Régional d'Hygiène de Thiès. La séance a commencé à 11 h 10 mn et a pris fin à 11h 33 mn. Elle a été présidée par Mr Idrissa Ndiaye Chef du Service Régional d'Hygiène et ont participé 01 homme et 0 femme.

Plusieurs questions ont été abordées avec les parties prenantes lors de cet entretien, à savoir :

- Rôles et Missions de la Partie prenante
- Connaissance du Projet et Perception
- Avantages et enjeux majeurs
- Craintes et préoccupations
- Suggestions et recommandations
- Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet
- Renforcement de capacités et appui

### **Photo de la rencontre**



### **15. Rôle et Mission de la partie prenante**

- Le service régional d'hygiène a pour mission d'assurer au niveau régional :
- La préparation et la mise en œuvre de la politique de santé en matière d'hygiène ;
- L'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;
- Le respect de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les communes et communautés rurales de la région ;
- La recherche et les constats des infractions en matière d'hygiène ;
- L'assistance des autorités administratives dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique ;
- La lutte anti-vectorielle et la prophylaxie des maladies endémo-épidémiques.

### **16. Connaissance du projet et perception**

Interrogée sur son avis concernant le projet, l'acteur a estimé que :

- Ce projet est pertinent et entre en droite ligne avec les objectifs de développement ;
- C'est un projet qui vient à son heure car le département a un grand besoin des infrastructures listées et de bien d'autres encore.

### **17. Avantage et enjeux majeurs**

La partie prenante estime que les avantages attendus du projet et ses enjeux majeurs sont essentiellement :

- Contribution aux efforts de développement ;
- Amélioration des conditions de vie des populations.

## **18. Craintes et Préoccupations**

Les craintes et préoccupations identifiées par l'acteur sont les suivantes :

- Prolifération de déchets au niveau des chantiers ;
- Non-respect des règles d'hygiène par les vendeurs aux abords des chantiers ;
- Recrudescence des IST avec la migration de travailleurs.

## **19. Suggestions et recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a bien voulu formuler les recommandations ci-dessous :

- Mettre l'accent sur la salubrité des bases vie ;
- Prendre en compte la latrinsation des chantiers ;
- Mettre des systèmes d'assainissement en amont des travaux pour éviter le péril fécal ;
- Contractualiser avec des structures comme PROMOGED pour la gestion des déchets ;
- Tenir compte du contexte de Covid qui est toujours de cours et prendre les mesures de prévention nécessaires ;
- Disposer d'EPI et de dispositifs de lavage des mains en nombre suffisant ;
- Faire des aspersion intradomiciliaires pour détruire les gîtes de moustiques vecteurs de maladies.

## **20. Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet**

- Sera impliqué et engagé dans ce projet d'aménagements car le service d'hygiène a un rôle de contrôle et de suivi ;
- Ce projet peut aussi être l'occasion de nous familiariser avec le secteur routier ;
- Peut aussi aider dans l'orientation à prendre en matière de gestion des déchets car est très intéressé par la question ;
- Peut participer aux missions de salubrité et d'assainissement.

## **21. Renforcement de capacité et appui**

- Dotation en matériel d'assainissement.

**Région : THIES**

### **Acteur rencontré : Direction Régionale de l'hydraulique de Thiès**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet s'est tenue une rencontre institutionnelle avec la Direction Régionale de l'Hydraulique de Thiès. La séance a commencé à 13 h 10 mn et a pris fin à 13h 40 mn. Elle a été présidée par Mr Amady Ka Chef de la Direction Régionale de l'Hydraulique de Thiès et ont participé 01 homme et 0 femme.

Plusieurs questions ont été abordées avec les parties prenantes lors de cet entretien, à savoir :

- Rôles et Missions de la Partie prenante
- Connaissance du Projet et Perception
- Avantages et enjeux majeurs
- Craintes et préoccupations
- Suggestions et recommandations
- Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet
- Renforcement de capacités et appui

### **Photo de la rencontre**



## **22. Rôle et Mission de la partie prenante**

- Mener les études prospectives pour proposer des stratégies dans le domaine de l'hydraulique ;

- Apporter aux structures collaboratrices un appui technique dans la formulation des stratégies sectorielles hydrauliques ;
- Rédiger les plans directeurs ;
- contrôler la qualité des ouvrages hydrauliques réalisés ;
- Impulser la réflexion sur les alternatives à l'eau potable à destination des secteurs agricole et pastoral ;
- Veiller à l'amélioration du cadre juridique et à l'adaptation des textes législatifs et réglementaires du sous-secteur de l'Hydraulique ;
- Contrôler la mise en œuvre des politiques sectorielles et tarifaires définies par l'Etat en matière d'hydraulique ;
- Suivre les contrats de performance de l'OFOR, de la SONES et des autres administrations intervenant dans le domaine de l'hydraulique.

### **23. Connaissance du projet et perception**

Interrogée sur son avis concernant le projet, l'acteur a estimé que :

- Ce projet est intéressant et va jouer un rôle déterminant dans le développement des localités ;
- Nous accueillons ce projet à bras ouverts et sommes convaincus car sa réalisation va permettre un soulagement certain des populations.

### **24. Avantage et enjeux majeurs**

La partie prenante estime que les avantages attendus du projet et ses enjeux majeurs sont essentiellement :

- Développement des localités ciblées.

### **25. Craintes et Préoccupations**

Les craintes et préoccupations identifiées par l'acteur sont les suivantes :

- Absence de réserves en eau pour les besoins du projet ;
- Surexploitation des forages de la zone ;
- Risque d'insuffisance de ressources si l'AGEROUTE doit compter sur les forages locaux pour ces travaux.

### **26. Suggestions et recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a bien voulu formuler les recommandations ci-dessous :

- Inclure la réalisation de forages à vocation agricole et pastorale ;
- Construire de nouveaux forages et en laisser l'exploitation aux populations après les travaux ;
- Impliquer les services techniques compétents ;
- Prendre l'exemple de la CSE qui alimentait les villages riverains avec ses forages ;

**27. Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet**

- Nous disposons d'une maîtrise d'ouvrages et de ressources humaines capables d'appuyer le projet en amont et en aval.

**28. Renforcement de capacité et appui**

- Construction de forages à reverser à la Direction de l'hydraulique à la fin des travaux.

**Région : THIES**

**Acteur rencontré : Direction Régionale de l'assainissement de Thiès**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet s'est tenu une rencontre institutionnelle avec la Direction Régionale de l'Assainissement de Thiès. La séance a commencé à 14 h 25 mn et a pris fin à 14h 40 mn. Elle a été présidée par Mr Landing Sonko chef de la DRA et ont participé 01 homme et 0 femme.

Plusieurs questions ont été abordées avec les parties prenantes lors de cet entretien, à savoir :

- Rôles et Missions de la Partie prenante
- Connaissance du Projet et Perception
- Avantages et enjeux majeurs
- Craintes et préoccupations
- Suggestions et recommandations
- Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet
- Renforcement de capacités et appui

**Photo de la rencontre**



### **29. Rôle et Mission de la partie prenante**

- Coordination et suivi de la mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles et tarifaires définies par l'Etat en matière d'assainissement urbain et rural;
- Conduite d'études, suivi et de contrôle de l'exécution des programmes d'assainissement urbain et rural;
- Coordination et suivi de l'élaboration des schémas d'assainissement ;
- Identification et planification des programmes d'assainissement en milieu urbain et rural;
- Assistance des collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à l'assainissement;
- Suivi du respect des normes environnementales notamment celles relatives aux prétraitements et aux rejets ;
- Suivi des contrats de performance de l'ONAS.

### **30. Connaissance du projet et perception**

Interrogée sur son avis concernant le projet, l'acteur a estimé que :

- Ce projet est d'une pertinence notable car le développement des infrastructures routières doit être accompagné du progrès dans tous les autres domaines.

### **31. Avantage et enjeux majeurs**

La partie prenante estime que les avantages attendus du projet et ses enjeux majeurs sont essentiellement :

- Développement des zones ciblées ;
- Amélioration des conditions de vie ;
- Désenclavement des localités.

### **32. Craintes et Préoccupations**

Les craintes et préoccupations identifiées par l'acteur sont les suivantes :

- Aménagements prévus sont insuffisants par rapport aux besoins répertoriés.

### **33. Suggestions et recommandations**

Pour une mise en œuvre réussie du projet, l'acteur a bien voulu formuler les recommandations ci-dessous :

- Faire une délimitation exacte et plus détaillée des sites du projet pour permettre aux services techniques d'en assurer le suivi ;
- Informer sur les impacts environnementaux susceptibles d'être générés par le projet et anticiper sur les mesures de mitigation ;
- Eviter d'affecter les activités socio-économiques de la zone ;
- Faire attention aux sensibilités et aux croyances des communautés.

### **34. Niveau d'intérêt, d'implication et de mobilisation de ressources de la partie prenante vis-à-vis du projet**

- S'engage à accompagner le projet mais uniquement s'il est saisi par sa hiérarchie.

### **35. Renforcement de capacité et appui**

- RAS

**Région : THIES**

**Département : THIES**

**Commune/Village : THIES**

**Lieu de la rencontre : BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS**

**Structure/Acteur rencontré : CHEF BUREAU PREVENTION PREVISION**

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le quatorze juillet, s'est tenue à Thiès une rencontre institutionnelle avec Monsieur Mamadou DARRY chef du bureau prévention-prévision dans le cadre du projet d'aménagements connexes de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et du

plan d'engagement des parties prenantes. La séance a commencé à 9 H 27 Min pour prendre fin à 10 H 21 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Mamadou DARRY chef du bureau prévention-prévision de la Brigade des sapeurs-pompiers de Thiès.

Etaient présents à cette rencontre : 1 participant dont un homme (s) et 0 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : M Mamadou Darry 77 739-31-38**

**Photo de la rencontre**



## **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec les parties prenantes à savoir :

1. Connaissance, avis et perception du projet ;
2. Préoccupations et craintes liées au projet ;
3. Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet ;
4. Identification des impacts positifs et négatifs du projet dans ses différentes phases (exécution des travaux et exploitation des ouvrages) ;
5. Evaluation des capacités en gestion environnementale et sociale et identification des besoins en renforcement de capacités des parties prenantes ;
6. Attentes et recommandations pour une mobilisation et un engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

## **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Après avoir pris connaissance du projet, la partie prenante a magnifié toutes les composantes du projet car d'après elle, son exécution permettra:

- Le rehaussement du capital humain et du capital investissement autour des aménagements connexes ;
- La résolution des inégalités en matière d'infrastructure afin d'accéder plus facilement aux services sociaux de base.
- La délocalisation de certaines activités vers des zones plus attractives ;
- La fluidité du transit qui impactera positivement sur les interventions d'urgences.

### **Préoccupations/contraintes**

L'acteur a bien voulu soulever les préoccupations suivantes :

- Les nuisances sonores pendant les travaux ;
- La pollution atmosphérique qui sera générée par l'utilisation des carrières de sables ;
- L'impact sur les animaux domestiques en divagation et sur les animaux sauvages ;
- Le non-respect des mesures d'hygiène ;
- Les modalités de recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Les risques d'inondation dus à une mauvaise réhabilitation des routes ;
- Les risques d'accidents de travail (EPI adaptés et suffisant) ;
- Le non-respect des engagements par l'Etat.

### **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux et pour une mobilisation et engagement des parties prenantes, l'acteur a formulé les recommandations ci-après :

- Prévoir des voies de passage pour les animaux ;
- Inciter aux camionneurs de recouvrir les chargements par des bâches pour éviter la chute de pierres ou de sable pouvant causer des accidents ;
- Arroser quotidiennement les pistes avant le démarrage des travaux pour éviter la pollution atmosphérique ;
- Limiter la vitesse des véhicules et exiger à ce qu'ils disposent d'extincteurs et de klaxons de secours ;
- S'assurer quotidiennement que les véhicules en fonction sont en bon état ;
- Prévoir des moyens de secours au niveau des bases vie pour la sécurité des installations ;
- Fournir au personnel des vêtements de protection suffisants et adéquats ;
- S'assurer de l'état de santé des conducteurs des manœuvres au recrutement par un certificat de visite médicale ;
- Faire une évaluation succincte de tout ce qui a été fait depuis le début ;
- Prévoir des visites hebdomadaires de chantiers (commission interministérielle) pour la vérification des équipements de travail ;
- Encourager les parties prenantes dans le cadre du projet ;
- Faire connaître le projet et ses enjeux en passant par les autorités locales et éventuellement en demandant leurs contributions et leurs points de vue ;
- Prévoir une voie d'urgence pour les services de secours ;

- Prendre contact avec les sapeurs-pompiers de la localité la plus proche pendant la réalisation du projet ;

## **Besoins en renforcement de capacités**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Une formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs) et aux gestes de premier secours (pratique du secourisme) ;
- Le renforcement des ambulances ;
- Le renouvellement périodique de la logistique.

**Région : THIES**

**Département : THIES**

**Commune/Village : THIES**

**Lieu de la rencontre : AGEROUTE**

**Structure/Acteur rencontré : DIRECTEUR REGIONAL AGEROUTE THIES**

L'an deux mille vingt-et-deux, le quatorze juillet, s'est tenue à Thiès une rencontre institutionnelle avec Monsieur Khoult NDIAYE Directeur régional AGEROUTE Thiès dans le cadre du projet d'aménagements connexes de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et du plan d'engagement des parties prenantes. La séance a commencé à 15 H 34 Min pour prendre fin à 16 H 18 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Khoult NDIAYE Directeur Régional AGEROUTE Thiès.

Etaients présents à cette rencontre : 1 participant dont un homme (s) et 0 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : M Khoult Ndiaye 77-639-92-30**

**Photo de la rencontre**



## **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec les parties prenantes à savoir :

1. Connaissance, avis et perception du projet ;
2. Préoccupations et craintes liées au projet ;
3. Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet ;
4. Identification des impacts positifs et négatifs du projet dans ses différentes phases (exécution des travaux et exploitation des ouvrages) ;
5. Evaluation des capacités en gestion environnementale et sociale et identification des besoins en renforcement de capacités des parties prenantes ;
6. Attentes et recommandations pour une mobilisation et un engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

## **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Après avoir pris connaissance du projet, la partie prenante a magnifié toutes les composantes du projet car d'après elle, son exécution permettra:

- Le renforcement du secteur de la santé et de la sécurité grâce à la gare routière ;
- L'amélioration du cadre de vie des personnes et l'augmentation des recettes pour les différentes communes concernées ;
- La correction des impacts négatifs causés par la construction de l'autoroute à péage DTS.

## **Préoccupations/contraintes**

L'acteur a bien voulu soulever les préoccupations suivantes :

- Les nuisances sonores pendant les travaux ;
- La pollution atmosphérique qui sera générée par l'exploitation des carrières de sables ;
- Les coupures linéaires infranchissables qui découpent les villages et limitent les déplacements de proximité (cas de la commune de Méouane coupée en deux par l'autoroute DTS) ;
- Les risques d'accidents durant les travaux ;

- L'absence d'informations précises sur les zones qui doivent bénéficier d'un aménagement de 136 km de pistes.

## **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux et pour une mobilisation et un engagement des parties prenantes, l'acteur a formulé les recommandations ci-après :

- Corriger la séparation des zones en faisant des passerelles ;
- Prendre en compte les doléances posées par les populations de chaque zone lors de la répartition des 136km de piste ;
- Exploiter rationnellement les carrières ;
- Inciter aux camionneurs de recouvrir les chargements par une bâche pour éviter la chute de pierres ou de sable pouvant causer des accidents ;
- Faire en sorte que les objectifs du projet soient en phase avec les besoins de la population ;
- Aménager des ouvrages souterrains pour les animaux ;
- Arroser quotidiennement les pistes pour éviter la pollution atmosphérique ;
- Faire les aménagements en tenant compte de l'environnement ;
- S'assurer que les personnes impactées par l'autoroute DTS sont prioritaires Dans la phase d'exploitation de certains ouvrages (marchés, gare routières) ;
- Former les jeunes et les femmes pour faciliter leur employabilité au niveau de certains aménagements connexes ;
- Impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration du projet afin qu'elles puissent apporter leurs contributions ;
- Rendre l'information disponible et s'assurer que toutes les parties prenantes soient au même niveau d'information.

## **Besoins en renforcement de capacités**

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Une formation du personnel en gestion environnementale et sociale ;
- Un renforcement des moyens de déplacements et une dotation en carburant ;
- Une logistique proche du projet.



**Région : THIES**

**Département : THIES**

**Commune/Village : THIES**

**Lieu de la rencontre : PLACE PRIVEE**

## **Structure/Acteur rencontré : DIRECTEUR CHEF REGION MEDICALE THIES**

L'an deux mille vingt-et-deux, le quatorze juillet, s'est tenue à Thiès une rencontre institutionnelle avec Monsieur Mama Moussa DIAW, Directeur chef région Médicale de Thiès dans le cadre du projet d'aménagements connexes de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et du plan d'engagement des parties prenantes. La séance a commencé à 9 H 27 Min pour prendre fin à 10 H 21 Min.

La séance a été présidée par : Monsieur Mama Moussa Diaw Directeur chef Région médicale de Thiès.

Etaient présents à cette rencontre : 1 participant dont un homme (s) et 0 femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

**Contacts : M Mama Moussa Diaw 77 -640-26-84**

### **Photo de la rencontre**



## **Les points discutés**

Plusieurs points ont été abordés avec les parties prenantes à savoir :

1. Connaissance, avis et perception du projet ;
2. Préoccupations et craintes liées au projet ;
3. Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet ;
4. Identification des impacts positifs et négatifs du projet dans ses différentes phases (exécution des travaux et exploitation des ouvrages) ;
5. Evaluation des capacités en gestion environnementale et sociale et identification des besoins en renforcement de capacités des parties prenantes ;
6. Attentes et recommandations pour une mobilisation et un engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

## **Perception/Avantages et enjeux majeurs**

Après avoir pris connaissance du projet, la partie prenante a magnifié toutes les composantes du projet car d'après elle, son exécution permettra :

- Le développement des zones concernées ;
- L'évacuation rapide des malades ;
- Accessibilité des postes de santé ;
- La couverture médicale des événements religieux ;
- Le développement du commerce et des stations d'essence au tour de l'axe.

## **Préoccupations/contraintes**

L'acteur a bien voulu soulever les préoccupations suivantes :

- La pollution atmosphérique qui risque de créer des maladies pulmonaires ;
- Les risques avec le déplacement des hydrocarbures ;
- L'absence d'informations précises sur le lieu d'implantation des structures de santé ;
- L'absence de dispositifs sanitaires pour la prise en charge du personnel malade pendant les travaux.

## **Recommandations et attentes**

Pour une mise en œuvre réussie du projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux et pour une mobilisation et engagement des parties prenantes, l'acteur a formulé les recommandations ci-après :

- Arroser les chantiers avant le démarrage des travaux pour éviter la pollution atmosphérique ;
- Renforcer les structures médicales pendant les travaux pour la prise en charge des malades ;
- Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier ;
- Maintenir la végétation ;
- Apporter des précisions sur le lieu exact d'implantation des structures de santé ;
- Exprimer les besoins selon les aptitudes ;
- Divulguer l'information sur l'évolution des travaux ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes en les tenant informés sur la portée du projet et sur ses enjeux environnementaux et sociaux ;
- Tenir des réunions de suivi technique ;
- Faire des briefings sur l'évolution du projet ;
- Promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes.

## Besoins en renforcement de capacités

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Une formation du personnel en secourisme ;
- Une formation en santé environnementale ;
- Une dotation en ambulances et en véhicules de déplacement ;
- Une dotation en médicaments et un appui en carburant.

**Région : Dakar**

**Département : Rufisque**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet s'est tenue à la DREEC de Dakar, une rencontre institutionnelle avec le directeur adjoint dans le cadre de la préparation du CGES des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint- Louis. La séance a commencé à 8H 10Min pour prendre fin 8H 40 Min.

La séance a été présidée par : M. CHEIKH O. BALDE

Etaient présents à cette rencontre : 4 participants dont 3 homme (s) et 1 Femme (s).

Les échanges ont été faits en français.

### Contacts :

### Les points discutés

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

## **Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- La visite du tracé et les séances de validation des EIES/PAR nous ont permis de connaître le projet. En y associant les aménagements connexes, nous pouvons dire que c'est un projet salubre pour toutes les traversées.
- Le niveau d'importance de ces aménagements issus des requêtes sociales est élevé dans la mesure où il prend intégralement en charge la dimension sociale.
- Les enjeux de ce projet sont le développement de projet communautaire, l'autonomisation des populations bénéficiaires, la fixation des populations dans leur terroirs, la disponibilité de moyens subsistance, la fixation des dunes ;
- Par rapport à la mobilisation des ressources la DREEC est prête à mobiliser ses ressources humaines pour le suivi du projet ;
- Le canal de communication le plus approprié pour la DREEC serait la saisie officielle par le dépôt de courrier.

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- La saturation foncière qui limitera l'installation des aménagements ;
- L'acquisition foncière sur les sites ciblés ;
- Les risques de chevauchement avec d'autres projets dans la zone ;
- les risques de conflit foncier déjà latent sur l'emprise du pôle urbain du Lac rose ;
- Le choix des arbres à qui seront plantés ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Reboiser des arbres adaptés à la protection contre l'ensablement et la fixation des dunes ;
- Renforcer le boisement de la réserve de Noflaye et de Sébikotane ;
- Collaborer avec les services techniques compétents au niveau départemental et signer des protocoles d'accord pour l'accompagnement en phase de mise en œuvre ;
- Valider le choix des micro-projets des localités du département de Rufisque avec les communautés ;
- Parcourir la loi d'orientation sociale afin d'atteindre l'objectif d'autonomisation des femmes ;
- Privilégier une compensation juste, équitable et préalable avant toute possession de sites ;
- Respecter l'approche communautaire par la mise en place de comité de gestion des activités du projet ;
- Impliquer la population à toutes les étapes du projet ;
- Responsabiliser les communautés bénéficiaires par un système de parrainage ;
- Faire un suivi régulier et une évaluation des activités du projet ;

## **Gestion foncière**

- S'assurer de la disponibilité foncière avant l'exécution du projet ;
- Privilégier la gestion foncière basée sur la réglementation nationale et les normes des bailleurs ;
- Garantir la disponibilité des fonds de compensation des pertes foncières.
- 

## **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Mettre en place un système de gestion des plaintes qui permette de passer le chef de quartier ou de village qui fera remontera l'information à la collectivité locale
- Collaborer avec le centre des urgences environnementales pour les plaintes liées à l'environnement ;

## **Renforcement des capacités**

- Formation des agents de la DREEC sur les outils de gestion environnementale des bailleurs.

**Région : Dakar**

**Département : Rufisque**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juillet .s'est tenue à la DRDR de Dakar une rencontre institutionnelle avec la Directrice de la DRDR dans le cadre de la préparation du CGES des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint- Louis. La séance a commencé à 9H 45Min pour prendre fin 10H 15Min.

La séance a été présidée par : Mme Ndao

Etaient présents à cette rencontre : 1participants dont 0 homme (s) et 1Femme (s).

Les échanges ont été faits en français

**Contacts** : Mme Ndao 77 649 29 94

## **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités**

- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- La construction de l'autoroute Dakar-Tivaoaune-Saint Louis est un bon projet qui facilitera le déplacement des populations et permettra l'écoulement des produits agricoles.
- Le rôle de la DRDR est de mettre en œuvre la politique agricole et d'accompagner les producteurs à mieux assoir la politique. Elle appuie les producteurs pour la formation en agriculture et fait le suivi ainsi que la collecte des données statistiques.
- Le niveau d'importance accordé au projet est très élevé car l'accès aux sites de production favorisera la disponibilité des produits de qualité et impactera sur le revenu des agriculteurs
- Les enjeux sont l'accessibilité des zones de productions et l'acheminement des récoltes ;
- Le canal de communication le plus approprié serait la signature de protocole qui mettra la DRDR au premier plan pour les accompagnements en matière d'agriculture ;
- Par rapport aux ressources que la DRDR serait prêt à mobiliser, il s'agit des ressources humaines notamment les agents des services départementaux ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Les contraintes liées au foncier ;
- Le morcellement des terres agricoles et l'aménagement de zone à usage d'habitations
- La construction de bâtiment à usage d'habitation sur les terres de cultures ;
- L'accès à l'eau dans les périmètres maraichers à aménager et les producteurs de la zone à proximité de l'autoroute ;
- 

#### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Vérifier l'assiette foncière restante et sécuriser les terres agricoles hors emprise ;
- Aménager des périmètres maraichers pour les impactés dans la zone des Niayes ;
- Impliquer les communes dans la mise en œuvre du projet afin de faciliter les délibérations de terres ;
- Penser à faire bénéficier les impactés indirects et/ou non impactés des aménagements connexes ;
- Tenir compte de l'aspect genre en donnant une proportion aux femmes et aux jeunes ;
- Impliquer tous les acteurs dans la zone du projet ;
- Sensibiliser les populations bénéficiaires sur l'objectif des aménagements connexes à travers les médias communautaires ou l'organisation de CRD ou CLD ;

### **Gestion foncière**

- Respecter la politique foncière et le décret portant sur la préservation des Niayes ;
- S'assurer de la sécurisation des terres agricoles hors de l'emprise du projet ;

- Se rapprocher des communes pour la gestion et l'acquisition des terres ;
- Capitaliser l'expérience de ANIDA pour la gestion foncière ;

### Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- Mettre en place un comité régional de gestion des plaintes et conflits qui regrouperaient les autorités administratives, les autorités coutumières, les impactés et les populations.

### Renforcement des capacités

- Une formation sur la gestion environnementale et sociale des projets routiers ;
- Un renforcement de capacité en matériels informatique et bureautique ainsi qu'en moyens financier pour l'achat de carburant et l'entretien de véhicules ;

### Mesures d'accompagnement social

- Appui des bénéficiaires en intrant agricoles et infrastructure de stockage ;
- Former les populations sur les bonnes pratiques agricoles et le suivi régulier des produits.

### Fiches de présence



CCES ET PEPP DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE  
DAKAR-SAINTE-LOUIS

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES



**FICHE DE PRESENCE**

Région/Département : Thiès Commune/Village : Sébou, Niakhar, Thiès

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
07/07/2012	Amédée Kou KA	Hydraulique Chef BRH Niakhar	77 5140 8064	X		
07/07/2012	Saloua LYRAVE	Science Hygiène	22 25 25 04	X		
07/07/2012	Mamadou Louiss Cisse	Expert technique DREELTH	77 106 88 25	X		
07/07/2012	Jean-Louis GAYE	Environnementaliste DREELTH	77 177 14 11	X		
07/07/2012	Abou Bakary Sow	Urbanisme DREELTH	77 510 83 79	X		



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'ATORROUTE DAKAR-TIAOULANE-SANT-LOUIS et C-5-E-5

Région/Departement: Diourbel

Catégorie d'acteurs: Services techniques et organisation

**FILILE DE PRESENCE**

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	M.N.	Chef Bureau	bourguib@nrg.sn	M	
	Abdoul Moustapha DARRI	Responsable	77393138	M	
	Abdoul KHALIL KODIAYE	Directeur Régional Agencement Routier	77393138 khalil@agencement.sn	M	
	Abdoul KHALIL Moustapha MAM	Responsable Agencement Routier	77393138 khalil@agencement.sn	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'ATORROUTE DAKAR-TIAOULANE-SANT-LOUIS

Région/Departement: Diourbel

Catégorie d'acteurs: Services techniques et organisation

**FILILE DE PRESENCE**

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Abdoul KHALIL O BALDE	Responsable	77393138 bourguib@nrg.sn	M	
	Abdoulaye I. Dioussou	Responsable / Metc	77393138	M	
	Abdoulaye Dioussou Dioussou	Responsable / Metc	77393138	M	
	Abdoulaye Dioussou Dioussou	Responsable / Metc	77393138	M	
	Abdoulaye Dioussou Dioussou	Responsable / Metc	77393138	M	

**Région : Louga**

**Département : Kébémér**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le Samedi 16 Juillet, s'est tenue dans le siège de FAPAL, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les représentants de la Fédération Agricole et Paysanne de Louga, dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint- Louis. La séance a commencé à 10H 50Min pour prendre fin 12H 24Min.

La séance a été présidée par : Ibrahima Diop, responsable Suivi évaluation de FAPAL

Etaient présents à cette rencontre : 05 participants dont 04 homme (s) et 01 Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts** : Ibrahima Diop, responsable Suivi évaluation de FAPAL, 778100094

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

La Fédération Agricole et Paysanne de Louga a été créée en 1987, dans une démarche de dynamiser le secteur agricole et industriel. Née dans un contexte marqué par l'avenue de plusieurs organisations œuvrant dans le secteur de l'agriculture, FAPAL compte aujourd'hui 4557 membres réparties en majeure partie dans les deux secteurs que sont l'agriculture et l'élevage. Aussi, l'association enregistre en son sein des femmes transformatrices de produits locaux.

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

**Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

L'association salue la mise en place de ce genre de projet en ce qu'il permet de fluidifier la mobilité des biens et des personnes. Elle salue aussi la démarche inclusive de venir prendre leurs avis sur la prise en charge des impacts négatifs qui peuvent survenir notamment au niveau des cultivateurs et éleveurs.

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, l'association a montré ses inquiétudes par rapport, notamment à la réduction des superficies arables qui impacte directement beaucoup de familles dans le sens où les exploitations touchées sont aussi des entreprises familiales.

En outre, diverses craintes énumérées ci-dessous ont été soulevées :

- Non prise en compte des recommandations soulevées par les acteurs du secteur agricole
- Manque d'accompagnement post indemnisation pour une reconversion des impactés
- Absence de projet de reboisement pour rétablir l'écosystème touché : sur ce point, l'association évoque un manque d'appui aux services régionaux tels que les eaux forêts, tout étant centralisé au niveau national (les fonds de reboisement, le choix des sites à reboiser etc.)
- Exclusion de la main d'œuvre locale dans l'exécution des travaux
- Non prise en compte de manière holistique des impacts environnementaux
- Non prise en compte des réalités socioculturelles dans les zones traversées
- Blocage des voies pastorales
- Beaucoup de promesses non tenues dans les expériences passées notamment avec le KMS3
- Les lenteurs de l'exécution des projets créent aussi des difficultés au niveau social (empiètement des habitats sur l'emprise du projet entre autres)
- Manque de connaissance sur les problématiques du foncier des conseillers communaux
- Manque de communication autour des textes fonciers

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous :

- Au-delà des indemnisations, il faut accompagner les impactés de ce genre de projet
- Créer des espaces verts pour compenser le déboisement et appuyer en fond et équipements les services régionaux tel que les eaux et forêts
- Recevoir les informations avant l'exécution des projets
- Recueillir les avis des différents démembrements de la société avant la mise en œuvre des projets
- Implication de la main d'œuvre locale dans les travaux d'exécution
- Faire descendre toutes les informations au niveau local pour les rendre accessibles
- Participation inclusive et holistique de tout le monde, les transporteurs y compris pour prévenir le plus possible les impacts environnementaux et sociaux
- Prendre en compte les réalités socioculturelles dans les zones impactées

- Communiquer et recueillir l'avis des communautés pour éviter notamment le blocage des voies pastorales
- Insister sur l'exécution des promesses tenues
- Ouvrir des tunnels d'accès et de passage de part et d'autre de l'autoroute
- Mettre en place des périmètres maraichers pour la poursuite des activités agricoles
- Après les accompagnements et les indemnisations insérer les personnes impactées ou zone impactée dans d'autres programmes sociaux de l'Etat
- Former les conseillers communaux sur les problématiques foncières pour une meilleure prise en charge
- Faire bénéficier de nouvelles terres aux personnes ayant perdu les leurs dans le projet : sur ce point, l'association invite à mener des démarches inclusives pour inviter d'autres propriétaires terriens à céder une partie de leur foncier aux impactés en contre partie d'une frange de l'indemnisation octroyée
- Aménagement de périmètres communautaires à travers un diagnostic foncier pour équilibrer un peu l'accès au foncier
- Eduquer les propriétaires terriens traditionnels sur les lois entourant le domaine national

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier la fédération souligne que mis à part la commune de Bandègne, la problématique du foncier est existante partout. Des difficultés dues principalement au découpage communal créent des fois des conflits entre habitants de communes différentes.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

En matière de gestion des plaintes, l'association indique ne pas avoir de mécanisme mis en place mais FAPAL a fait dans le passé des médiations pour permettre à des plaignants de recouvrer à leurs terres. Aussi, l'assistance invite à impliquer FAPAL dans les projets communautaires en faveur de son expérience dans le domaine

### **Renforcement des capacités**

Sur ce point, FAPAL souhaite le renforcement de la capacité de ses membres et de toute la population sur tout ce qui touche au foncier (sa gestion, les textes qui l'entoure et autre)

Aussi, l'association émet le vœu de bénéficier de campagnes de communication sur les corrections apportées aux impacts négatifs du projet sur l'environnement

En outre, l'association souhaite recevoir des formations en développement communautaire

### **Mesures d'accompagnement social**

FAPAL invite le projet à accompagner sur le plan communautaire les impactés avec des projets porteurs (sur l'élevage intensif et le maraichage) de sorte à les permettre de pérenniser leurs activités et de gérer leurs indemnisations.



**Ont sign**

Images de la consultation publique de la Fédération Agricole et Paysanne de Louga (FAPAL), Samedi 16 Juillet 2022

**Le responsable suivi évaluation**



**Le secrétaire de séance**



Fiche de présence

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Moukhe Housse	Consultant	776191077	M	ndiaye
	Diouane Ndiaye	Relais	772352383	M	
	Fatou Sow Ndiaye	Animatrice FAPAL	77431117	F	
	Moussa Sogoye	Relais	7757423-810	M	
	Youssef Sogoye	R. Sout. Evaluation	998160794	M	
	Amadou Lamine Ndiaye	TG FAPAL	771596688	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
 L'AUTOROUTE DAKAR - TIAOULANE-SANT JAMES  
 Région Département : Louga, Kédougou  
 Catégorie d'acteurs : Région Agricole et Paysanne de Louga

**FICHE DE PRÉSENCE**

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Tivaouane**

**Village : Keur bakar**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le mardi 05 juillet s'est tenue à Keur Bakar, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint Louis. La séance a commencé à 17.H 02Min pour prendre fin 18H 14 Min.

La séance a été présidée par : le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : .....participants dont ..... homme (s) et ..... Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts** : Le chef de village

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

**Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- L'initiative est très saluée par la population qui ont d'énormes difficultés pour accéder aux services sociaux de base. Les pistes sont des moyens de désenclaver le village. L'absence de marche fait que les activités des femmes sont désorganisées et favorise une baisse considérable de leurs revenus. Un marché construit dans ce village pourrait fixer les jeunes et ainsi améliorer les conditions de vie des femmes.
- L'aménagement et l'exploitation de ces infrastructures pourraient contribuer au développement socioéconomique des villages traversés et la réduction de la pauvreté ;
- Par expérience avec Vinci Energy dans la cadre de sa RSE, la société a eu à financer la clôture du mur de la mosquée et les travaux étaient entièrement géré par la population.
- Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;
- Nous ne disposons pas encore de radios communautaires dans le village. Donc le canal de communication le mieux recommandé reste le chef de village qui informera la population des tenants et des aboutissants.
- 

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le manque d'espace pour construire des infrastructures telles que forage et case de santé ;
- Un déficit d'adduction du réseau d'eau potable de 4Km entre Wade et Keur Bakar fait que nous vivons dans une pénurie d'eau permanente ;
- Le déboisement sur les axes des pistes à aménager ;
- L'octroi de financement aux femmes et sans au préalable de formation en gestion ;
- Les conflits et frustrations pouvant survenir lié au non recrutement de la main d'œuvre locale ;

### **Recommandations et attentes**

- Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous
- Prioriser le recrutement de l'expertise locale ;
- Confier les travaux à une entreprise locale ;
- Travailler directement avec la population pour un contrôle et un meilleur suivi des travaux ;
- Les promesses n'ont tenu de construction d'infrastructures sociaux dans les villages directement impactés ;
- Lever tous les obstacles sur le foncier.

- Prévoir une indemnisation au cas la construction d'une infrastructure (forage, case de sante...) nécessite l'acquisition de terres ;
- Appuyer la mosquée à la construction de la terrasse en cours ;
- Construire un forage dans le village pour pallier aux manques d'eau ;
- Construire la piste reliant keur bakar et keur baba ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Aménager des abreuvoirs pour le bétail ;
- Appuyer le village à la réhabilitation des salles de classes de l'école élémentaire du village ;
- Clôturer le terrain de football des jeunes ;

### **Information et renforcement des capacités**

- Appuyer les jeunes à travers des formations aux métiers des mines pour une insertion dans ce domaine ;
- Appuyer à la formalisation des métiers tels que la maçonnerie, la soudure existant dans le village pour qu'ils puissent concourir aux marchés ;
- Appui à la Formalisation des métiers tels que la maçonnerie, la soudure,



*Image de la rencontre à Keur Bakar, séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

**Région : Thiès**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pambal**

**Village : Kadane**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L’an deux mille vingt-et-deux**, le mardi 05 juillet s’est tenue à kadane, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population. dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint Louis . La séance a commencé à 10.H 53Min pour prendre fin 12H 01 Min.

La séance a été présidée par :

Etaient présents à cette rencontre : 32 participants dont 21 homme (s) et 11 Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts** : Le chef de village

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d’accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Les villages ont une préoccupation majeure voir la mise en place d’infrastructures et d’équipements puisqu’il y a un manque énorme à ce niveau. Le minimum pour se soigner est inexistant dans le village à savoir une case de santé et pour les soins médicaux nous sommes obligés d’aller jusqu’à Tivaouane ou Pambal.
- Le village dispose déjà d’un espace prévu à cet effet.
- Au regard de ces différentes composantes, l’enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;
- Le second enjeu se situe au niveau de l’accessibilité aux services sociaux de bases (santé, éducation, etc.)
- Le développement socioéconomique du village au regard des nombreuses opportunités est aussi un aspect important de ces aménagements connexes ;

- Dans le village, il y a différentes parties prenantes telles les Associations des jeunes, les groupements de femmes, les personnes ressources et leaders communautaires qu'il faudrait systématiquement intégrer lors de la mise en œuvre de ce projet ;
- L'emploi des jeunes locaux et le financement des GPF sont les meilleures manières d'assurer une acceptabilité sociale de ce projet et une participation communautaire réussie.
- Le canal de communication le mieux indiqué demeure le chef de village qui sert de relais entre les populations et l'entreprise en charge des travaux.
- 

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le village ne dispose pas de réseau de branchements d'adduction d'eau potable
- Les difficultés de se déplacer entre les villages durant l'hivernage ;
- L'absence de communication sur le projet ;
- Les nombreuses réunions dans les villages pour le projet de l'autoroute ;
- L'absence de pistes et de branchement sociaux ;
- La problématique et les incompréhensions lié à l'acquisition foncière ;
- Le manque d'espace pour les activités de maraichage vu que l'unique périmètre appartient à tout le village ;
- L'inaccessibilité des femmes à terre constitue un frein au développement de leurs activités économiques ;
- La tenure foncière des terres constitue une contrainte à la réalisation des infrastructures dans le village (difficulté à céder les terres parce que chaque surface appartient à une famille) ;
- Le non raccordement des ménages au réseau malgré l'installation des poteaux électriques ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Aménager une piste entre Khak et Dougnane ;
- Recruter les jeunes du village durant les travaux ;
- Prioriser les villages les plus impactés par le projet pour la construction des infrastructures ;
- Consulter les services de l'urbanisme et des eaux et forêts ;
- Doter le village de moulins à céréales ;
- Travailler directement avec les chefs de villages lors de la construction des infrastructures pour plus de transparence ;
- Construire une case de santé dans le village ;
- Accompagner les femmes à l'octroi et l'aménagement d'un espace pour leur projet avicole qu'elles veulent mettre en place ;

### **Gestion foncière**

- La gestion foncière dans le village est en majorité coutumière et la terre se transmet de génération en génération. Il existe d'énormes incompréhensions concernant la législation foncière.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Le village dispose d'un comité de gestion des plaintes présidé par le chef du village.

### **Information et renforcement des capacités**

- Accompagner les jeunes à la formation aux métiers de la maçonnerie et de la menuiserie ;
- Renforcement des jeunes par une formation en embouche bovine ;
- Accompagner les femmes à travers des formations sur des technologies avancées en maraichage ;



*Image de la rencontre à Kadane et Khack, séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

---

**Région : Thies**

**Département : Thies**

**Commune : Mont rolland**

**Village : Pakhamkouye I**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le mardi 06 juillet s'est tenue à Pakhamkouye I, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population. dans le cadre de la préparation du PEPP de la composante des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint Louis. La séance a commencé à 10.H 02Min pour prendre fin 11H 13 Min.

La séance a été présidée par : Le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 17participants dont 12homme (s) et 5Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts : Daouda Diene** Le chef de village, 777385432

## **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- L'amélioration du cadre de vie des populations passe par ce genre de projet qui est intéressant. La population a émis des inquiétudes par rapport au manque d'information sur le cimetière du village qui va être déplacé pour les besoins du projet. La construction d'infrastructure est importante mais indemniser les personnes avant toute chose est capitale. Le village dispose déjà d'une école mais les salles de classes sont insuffisantes par rapport aux nombres d'élèves.
- La mosquée du village a été construite grâce à la cotisation sociale faite chaque année par la population après la vente des revenus issus des productions agricoles.
- Les parties prenantes à intégrer de façon systématique dans ce projet demeurent le chef de village, les associations de jeunes, les groupements féminins, les personnes ressources, etc.
- Il y a le programme ADER axé sur la transformation des fruits et légumes qui intervient dans la zone. Les deux projets pourraient ainsi interagir et travailler ensemble, aux bénéfices des femmes notamment.

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le cimetière du village est impacté et nous n'avons pas encore d'information claire à ce propos
- Le manque d'espace pour la construction d'infrastructure ;
- Les difficultés financières auxquelles les populations sont confrontées dans la gestion des forages ;
- L'absence de transparence pour les travaux d'infrastructures dans les communes ;
- La perturbation de la mobilité des populations ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Accompagner le village à la construction de salles classe ;
- Aménager des pistes pour faciliter l'accès aux parcelles agricoles ;
- Installer un forage dans le village pour permettre aux villageois de s'adonner au maraichage ;
- Construire une case ou poste de santé ;
- Accompagner le village à l'extension du réseau électrique jusqu'au nouveau lotissement du village ;
- Aménager un bassin de rétention pour capter les excédents d'eau de pluies pour permettre le développement du maraichage ;
- Consulter le comité villageois pour l'acquisition foncière ;
- Prévoir un dédommagement au cas où la construction d'infrastructures nécessite l'acquisition de surface ;
- Confier la gestion du forage aux villageois pour une meilleure gestion

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

La gestion des plaintes est faite par le comité villageois avec toutes les parties prenantes qui statut en fonction de la nature du conflit.

### **Mesures d'accompagnement social**

- Construire un centre de conditionnement et un espace de stockage des produits pour les femmes ;
- Accompagner le village à la construction de la mosquée ;



*Image de la rencontre à Pakhamkouy I, séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Mont rolland**

**Village : Sambay Karang**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

L'an deux mille vingt-et-deux, le mardi 07 juillet s'est tenue à Sambay Karang, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane-Saint Louis . La séance a commencé à 12.H 03Min pour prendre fin 13H 30 Min.

La séance a été présidée par : le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 12participants dont 7 homme (s) et 5 Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts** : Moussa Diouf chef de village 770620820

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- La priorité dans ce village est la construction de piste pour faciliter les déplacements dans les villages. Durant l'hivernage on éprouve d'énormes difficultés pour rallier Darou alpha qui est n'est pas trop éloigné du village. Nous souhaitons avec ce projet bénéficier d'infrastructures telles qu'école pour qu'au moins nos élèves n'aillent jusqu'à Mont Rolland pour étudier et ainsi réduire les charges aux parents. Ces infrastructures permettent le développement du maraichage et la fixation des jeunes.

- Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Absence d'école et de case de santé dans le village
- Le manque de formation des femmes constitue un frein au développement de leurs activités socioéconomiques ;
- Les promesses non de la construction de la piste Sambay Karang- Palo ;
- L'absence de raccordement au réseau d'adduction d'eau ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Construire un pont pour faciliter les déplacements de Sambay Karang à Khay Diakhhal et Pakhamkouye I ;
- Construire la piste de Sambay Karang à la route de Notto ;
- Doter le village d'une case de santé ;
- Appuyer les femmes à travers l'accessibilité au circuit



*Image de la rencontre à Sambay Karang séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

**Département : Tivaouane**

**Commune : Tivaouane**

**Village : Keur Ndiobo**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le mardi 06 juillet s'est tenue à Keur Ndiobo une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint Louis . La séance a commencé à 12H 40Min pour prendre fin 14H 00 Min.

La séance a été présidée par :

Etaient présents à cette rencontre : 49 participants dont 42 homme (s) et 7. Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts** : Ousmane Dème Le chef de village

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Avec le projet KMS3, c'était pareil on nous avait promis la construction d'infrastructures mais depuis lors rien n'a été faite, le village est confronté à un manque d'eau et d'électricité et d'eau.
- Le comité de pilotage du quartier est chargé de toutes les questions concernant le village constitué par le conseil des sages, l'imam, l'association des jeunes et le groupement des jeunes ;
- Elle est donc une partie prenante importante à intégrer dans le processus de ce projet. Il en est de même des ASC et des groupements féminins actifs dans la zone ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- L'absence de recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Les promesses non tenues par les projets ;
- Le manque de suivi des travaux ;
- Les indemnisations moindres pas à la hauteur des pertes ;
- L'absence de transparence dans la mise en œuvre du projet ;
- L'absence de structure sanitaire ;

### **Recommandations et attentes**

- Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous
- Prendre en compte l'accès à l'eau à travers la construction de forage avec des coûts supportables ;
- Accompagner la population à l'aménagement de pépinière avec des arbres fruitiers ;
- Sensibiliser la population sur les maladies sexuellement transmissibles ;
- Construire une école et un poste de santé ;
- Prévoir une indemnisation au cas où la construction d'une infrastructure dans le village nécessite l'acquisition de surfaces ;
- Accompagner le village à l'érection du collège d'enseignement moyen en lycée pour alléger les coûts de transport aux parents (le lycée le plus proche se trouve à 5km du village) ;
- Régénérer l'espace forestier du village ;
- Construire un forage à moindre coûts ;
- Aménager une pépinière pour le village ;
- Recruter la main d'œuvre locale ;
- Aménager un espace sportif pour les jeunes ;
- Informer le chef village qui est le principal canal d'information ;

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- La gestion des plaintes est du ressort du chef de village, les conflits non résolus sont référés au maire. A chaque fois une solution à l'amiable est trouvé.



*Image de la rencontre à Keur Ndiobo, séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pambal**

**Village : Dougnane**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L’an deux mille vingt-et-deux**, le jeudi 07juillet s’est tenue à Dougnane, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec la population dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint Louis . La séance a commencé à 10.H 19Min pour prendre fin 11H 33 Min.

La séance a été présidée par : Le chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 39participants dont 34 homme (s) et 5 Femme (s).

Les échanges ont été faits en français et wolof

**Contacts** : Saliou Samba Tine Le chef de village , 773217835

## **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Le projet est la bienvenue dans le village vu que l'accès à l'eau est un réel problème, l'unique forage existant n'est plus fonctionnel à cause des difficultés financières que les villageois n'arrivent pas à s'acquitter convenablement
- Les parties prenantes à intégrer de façon systématique dans ce projet demeurent le chef de village, les associations de jeunes, les groupements féminins, les personnes ressources, etc.
- Le chef de village demeure le canal de communication le mieux indiqué même si nous disposons d'un site internet Pambal TV qui permet aussi de diffuser l'information ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le manque d'eau est un véritable frein aux activités de maraichage ;
- Le manque de transparence dans l'exécution de tels travaux ;
- L'absence de structures ou ONG qui s'activent dans le développement communautaire ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Faire bénéficier le village du réseau d'adduction d'eau potable ;
- Accompagner le village à la construction du collège en cours par l'augmentation des salles des classes ;
- Réhabiliter l'école élémentaire ;
- Mettre en place un projet d'appui à la construction des latrines dans les ménages ;
- Doter le village d'un forage à usage agricole ;
- Construire un centre polyvalent pour les jeunes ;
- Construire un marché villageois pour booster l'école locale ;



*Image de la rencontre à Dougnane, séance de consultation publique avec la population juillet 2022.*

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pire Gourèye**

**Village : Mékhé Village**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L’an deux mille vingt-et-deux**, le 08 juillet s’est tenue à Mékhé village une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 10H 05Min pour prendre fin 11H15Min.

La séance a été présidée par : le chef de village de Mékhé village

Etaients présents à cette rencontre : participants dont homme (s) et Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts :**

## **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Les aménagements connexes prévus sont un volet important de ce projet qui va non seulement impacter positivement le quotidien des populations mais aussi va faciliter l'acceptabilité sociale du projet.
- Au regard de ces différentes composantes, l'enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;
- Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;
- Nous ne disposons pas encore de radios communautaires dans le village. Donc le canal de communication le mieux recommandé reste le chef de village qui informera la population des tenants et des aboutissants.
- 

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le manque de réserve foncière qui pourrait abriter les différents aménagements prévus ;
- Les risques d'impacts sur les parcelles agricoles devant recevoir les aménagements connexes ;
- Les risques de coupe d'arbres en phase travaux et de pertes de ressources forestières ;
- Le non-respect des engagements pris vis-à-vis des populations ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Privilégier la main d'œuvre locale ;
- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;
- Aménager des périmètres maraichers au profit des femmes et des jeunes ;
- Construire une case de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;
- Construire des infrastructures scolaires (françaises et arabes) dans le village ;
- Equiper ces écoles en matériels pédagogiques ;
- Construire des infrastructures sportives et culturelles (foyer de la jeunesse avec salle de réunion et bibliothèque) ;
- Aider à l'achèvement de la mosquée du village ;
- Construire un marché pour l'écoulement des productions ;

#### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Il existe un comité villageois qui se charge de la résolution à l'amiable de toutes les sources de conflits ;
- Rares sont les conflits qui arrivent à un stade supérieur parce qu'il existe un respect des anciens et, par conséquent, les conflits se résolvent souvent au niveau local.

#### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes et les femmes sur le maraichage ;
- Former les femmes sur la transformation des fruits et légumes et leur mode de conservation ;

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pire Gourèye**

**Village : Ngakham 1**

**Lieu de la rencontre : la place publique du village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 08 juillet s'est tenue à Ngakham 1 une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 11H 55Min pour prendre fin 12H48Min.

La séance a été présidée par : l'Imam du village, représentant le chef du village

Etaient présents à cette rencontre : participants dont homme (s) et Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

Contacts : le chef de village

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Ce projet vient à son heure en ce sens qu'il va participer à l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- L'impact social sera ainsi considérable sachant qu'il y a beaucoup de d'infrastructures sociales de bases qui nous manquent.
  - Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;
  - Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;
- 

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- La restriction de la mobilité des personnes et des biens en phase travaux ;
- Les coupes d'arbres en phase travaux et les impacts sur l'écosystème ;
- Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles devant recevoir ces aménagements ;
- L'indisponibilité d'une réserve foncière nécessaire aux aménagements prévus ;
- L'émanation de la poussière et la pollution olfactive en phase travaux ;
- La présence du bois sacré dans la zone qui est tout aussi problématique ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Indemniser les personnes potentiellement affectées se trouvant dans la zone de travaux ;
- Privilégier la main d'œuvre locale au regard des nombreuses potentialités dont dispose le village ;
- Contourner la zone du bois sacré au regard de son importance socioculturelle dans la zone ;
- Prévoir un forage et des branchements sociaux dans les zones périphériques ;
- Renforcer le système d'adduction en eau du village ;
- Doter la zone de forages agricoles pour la pratique du maraichage ;
- Réhabiliter et équiper l'école coranique du village ;
- Electrifier l'école et construire de nouvelles salles de classes ;
- Clôturer le terrain de football des jeunes ;
- Doter le poste de santé de plaques solaires ;
- 

#### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Il existe un comité villageois qui se charge de la résolution à l'amiable de toutes les sources de conflits. Il est composé du chef de quartier, de l'Imam, des notables, etc.
- Tous les conflits sont habituellement résolus par ce conseil et rares sont ceux qui arrivent à un niveau supérieur.

#### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes dans l'élevage et le maraichage ;
- Former les femmes dans la transformation des fruits et légumes, dans le maraichage ; etc.

**Région : Thiès**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pire Gourèye**

**Village : Pire**

**Lieu de la rencontre : Domicile du chef de village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 16 juillet s'est tenue à Pire Gourèye une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 16H 03Min pour prendre fin 17H28Min.

La séance a été présidée par : le chef du village

Etaient présents à cette rencontre : 14 participants dont 12 homme (s) et 02 Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts** : le chef de village : 77 540 76 76

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Les aménagements connexes prévus sont un volet important de ce projet qui va non seulement impacter positivement le quotidien des populations mais aussi va faciliter l'acceptabilité sociale du projet.
- Au regard de ces différentes composantes, l'enjeu premier de ces aménagements sera de désenclaver la zone ;
- Le second enjeu se situe au niveau de l'accessibilité aux services sociaux de bases (santé, éducation, etc.)
- Le développement socioéconomique du village au regard des nombreuses opportunités est aussi un aspect important de ces aménagements connexes ;
- Il existe déjà un comité de défense des intérêts de Pire qui s'active dans le social et l'accompagnement des personnes affectées par des projets.
- Par ailleurs, il y a des associations de jeunes et féminines très actives dans la zone et sur lesquelles on pourrait s'appuyer dans la mise en œuvre de ce projet.

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Le non-respect des engagements pris ;
- Les impacts sur le foncier au regard des nombreux projets présents dans la zone ;
- Les risques de coupe d'arbres en phase travaux ;
- La problématique des indemnisations et le barème utilisé étant faible ;
- Le chômage extrême des jeunes ;
- La restriction de la mobilité des personnes et des biens en phase travaux ;
- Les impacts sur des parcelles agricoles ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Informer les chefs de village avant le début des travaux ;
- Privilégier la main d'œuvre locale lors des travaux ;
- Intégrer les populations dans le processus de mise en œuvre du projet ;
- Indemniser les personnes potentiellement affectées par la mise en œuvre de ces aménagements ;
- Revoir le barème d'indemnisation afin de permettre aux PAP de trouver d'autres activités de substitution ;
- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;
- Construire un 3<sup>ème</sup> poste de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;
- Aménager des pistes rurales entre yendoundane-Pire- Tobène, Pire-Méouane-Ndome, Ndome-Mbaraglou et Mbaba-keur Birama-keur Assane Lo.
- Aider les mutuelles de santé à travers un financement ;
- Construire des infrastructures scolaires (françaises et arabes) dans le village ;
- Equiper ces écoles en matériels pédagogiques ;
- Construire une case des tous-petits pour les enfants ;
- Réhabiliter la grande mosquée de Pire ainsi que les mosquées dans les quartiers ;
- Aider à construire « keur Serigne Touba » ;
- Doter le village d'un camion de ramassage des ordures ;

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Au niveau local, les différents délégués de quartiers et les conseils de quartier sont les principaux organes chargés de la gestion des conflits ;
- La plupart des conflits sont ainsi résolus au niveau local ;
- En cas de non résolution, la mairie est saisie de la plainte et le niveau judiciaire arrive en dernier recours.

### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes et les femmes sur le maraichage et le micro-jardinage ;
- Former les femmes sur la transformation des fruits et légumes ;
- Aider à l’alphabétisation des femmes ;
- Formation suivie d’insertion des jeunes lors de l’exploitation de ces aménagements prévus ;

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pire Gourèye**

**Village : Ndome**

**Lieu de la rencontre : place publique du village**

---

L’an deux mille vingt-et-deux, le 18 juillet s’est tenue à Ndome une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l’autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 12H 15Min pour prendre fin 13H05Min.

La séance a été présidée par : le chef de village de Ndome

Etaient présents à cette rencontre : 30 participants dont 26 homme (s) et 04 Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts : 774556546**

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d’accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

**Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Le projet de mise en place d'aménagement connexes est très important pour le village en ce sens qu'il va beaucoup contribuer à améliorer les conditions de vie des populations ;
- Les ASC et les GPF demeurent les acteurs les plus actifs dans la zone et avec qui il faudrait collaborer ;
- L'emploi des jeunes et le financement des femmes demeurent des aspects importants qui faciliteraient une bonne appropriation de ce projet ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles devant recevoir ces aménagements ;
- L'absence d'information et de communication dans la mise en œuvre du projet ;
- La restriction de la mobilité des personnes et des biens ;
- L'indisponibilité d'une réserve foncière pour recevoir ces aménagements connexes ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Construire un poste de santé aux normes et l'équiper ;
- Doter la zone de forages agricoles pour la pratique du maraichage ;
- Prévoir un forage et des branchements sociaux dans les zones périphériques ;
- Construire la route Ndome-Pire pour désenclaver le village ;
- Dotation d'un moulin à mil et d'un marché local pour faciliter les activités des femmes ;
- Clôturer le terrain de football des jeunes ;
- Indemniser les personnes potentiellement affectées se trouvant dans la zone de travaux ;
- Privilégier la main d'œuvre locale au regard des nombreuses potentialités dont dispose le village ;
- Donner la gestion de certaines infrastructures (forages, écoles, etc.) aux habitants du village ;
- Augmenter le nombre de salles de classes de l'école française et Arabe.
- Clôturer la mosquée du village ;
- Financer les ASC et les GPF dans la pratique du maraichage ;

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Il existe un comité villageois qui se charge de la résolution à l'amiable de toutes les sources de conflits ;
- Rares sont les conflits qui arrivent à un stade supérieur parce qu'il existe un respect des anciens et, par conséquent, les conflits se résolvent souvent au niveau local.

### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes et les femmes sur le maraichage ;
- Créer un centre de formation des jeunes et des femmes dans l'élevage, la transformation des fruits et légumes ;
- Former les jeunes dans les BTP, la conduite, etc.
- Former des jeunes dans la gestion de ces aménagements notamment des forages ;

---

**Région : Thies**

**Département : Tivaouane**

**Commune : Pire Gourèye**

**Village : Baity DIENG**

**Lieu de la rencontre : place publique du village**

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 19 juillet s'est tenue à Baity Dieng une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar –Tivaouane-Saint -Louis. La séance a commencé à 11H 21Min pour prendre fin 12H20Min.

La séance a été présidée par : le chef de village de Baity Dieng

Etaient présents à cette rencontre : 18 participants dont 09 homme (s) et 09 Femme (s).

Les échanges ont été faits en wolof

**Contacts** : 704515550

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Identification/Connaissance des Parties Prenantes**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Information et renforcement des capacités**
- **Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

- Ce projet vient solutionner les nombreuses difficultés auxquelles les populations font face dans la zone

- Les enjeux économiques et sociaux de ce projet sont importants en ce sens qu'il va booster l'économie locale et favoriser le développement de nouvelles activités génératrices de revenus telles que le maraîchage ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations reste aussi un atout de ce projet ;
- Il existe de nombreuses parties prenantes qui doivent être intégrées dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Les ASC, les GPF, les sages du village, les leaders communautaires, etc. demeurent des acteurs importants à intégrer durant le processus de mise en œuvre de ce projet afin qu'il soit socialement accepté ;

### **Préoccupations/contraintes**

En termes de préoccupations, les points ci-dessous ont été soulevés

- La problématique de l'acquisition foncière dans les zones devant recevoir les aménagements connexes ;
- Les risques d'impacts sur des parcelles agricoles ;
- Les coupes d'arbres et la perturbation de l'écosystème forestier ;
- Les impacts sur les zones pastorales ;

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations formulées sont évoquées ci-dessous

- Privilégier la main d'œuvre locale ;
- Aménager un forage agricole dans la zone qui pourra aussi approvisionner le village en eau potable ;
- Faciliter les branchements sociaux ;
- Aménager des périmètres maraichers au profit des femmes et des jeunes ;
- Construire une case de santé dans le village et l'équiper en matériels médicaux ;
- Participer à électrifier le village ;
- Doter le village de moulins à mil pour faciliter le travail aux femmes ;
- Construire une école élémentaire dans le village ;
- Equiper ces écoles de matériels pédagogiques ;

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

- Il existe un comité villageois qui se charge de la résolution à l'amiable de toutes les sources de conflits ;
- La plupart des conflits sont résolus au niveau local ;

### **Renforcement des capacités**

- Former les jeunes et les femmes sur le maraîchage ;
- Former des jeunes dans la gestion des aménagements prévus ;

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Bandeigne Wolof

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Bakhdar Peulh

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 05 Juillet, s'est tenue dans le village de Bakhdar Peulh, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 11H 15 Min pour prendre fin à 12H 20Min.

La séance a été présidée par : Rassoul Sow, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 18 participants dont 18 hommes et 00femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts :** Rassoul Sow, 77 694 32 71

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Les populations saluent la démarche inclusive du projet consistant à la prise en charge de leurs préoccupations. Aussi ils se félicitent de la mise en place des aménagements connexes qui viendront surement répondre aux besoins sociaux pressant.

En termes d'enjeux, les communautés espèrent une réponse notamment dans les secteurs de l'eau et de la santé à travers l'installation d'infrastructures pouvant prendre en charge ces problématiques.

Par ailleurs les populations soutiennent ne pas avoir eu à être impliqué dans la mise en œuvre de projets

### **Préoccupations/contraintes**

En matière de contraintes liées au projet, les populations s'inquiètent de l'absence de voie d'accès au village pour notamment faciliter l'acheminement des femmes en période de couche, le poste de santé le plus près se trouvant à 10km du village.

L'autre inquiétude tourne autour de l'accès à l'eau, la pompe à eau du village étant en panne a conduit à une situation de manque d'eau. Ce dernier est lié également à la profondeur de la nappe.

Aussi, les populations se sentent préoccupées par l'absence de voies pastorales lors de l'exécution des travaux, l'élevage étant l'une des activités phare dans la zone.

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations émises par les populations constituent des réponses qu'elles suscitent sur des problématiques en lien ou non avec les aménagements qui seront installés.

Ainsi, les populations recommandent

- L'installation de pistes et/ou voies de passage des biens et personnes ;
- L'ouverture de voies pastorales ;
- La mise en place d'un forage de haut débit pour faciliter l'adduction en eau ;
- L'aménagement de périmètres maraîchers ;
- La construction d'un poste de santé.

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier, les populations, à travers le chef de village, assurent de l'existence d'une assiette foncière suffisante pour accueillir toute sorte d'aménagements au profit des populations. Les terres

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Sur ce point, l'assistance a montré que c'est le chef de village le dépositaire des plaintes et c'est à lui qu'incombe la gestion des règlements de conflits qui peuvent naître dans le village.

### **Renforcement des capacités et mesures d'accompagnement social**

- L'aménagement d'un périmètre maraîcher avec un équipement complet pour les populations en vue de développer l'activité agricole.



**Image de la consultation publique dans le village de Bakhdar Peulh, le  
05/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Bakhdar Peulh**

A handwritten signature in black ink on a light-colored background.

**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in blue ink on a light-colored background.

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Bandeigne Wolof

**Village :** Thiary Loro / Darou Yaté / Paléne Thiary / Thiarigne

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Thiary Loro

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 05 Juillet, s'est tenue dans le village de Thiary Loro, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 13H 15 Min pour prendre fin à 14H 20Min.

La séance a été présidée par : Meissa Diop, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 17 participants dont 17 hommes et 00femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts** : Meissa Diop, 77 193 56 64

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Le projet pourrait impacter positivement sur l'agriculture dans la mesure où après la livraison de l'infrastructure routière, l'écoulement des productions sera facile.

### **Préoccupations/contraintes**

Les contraintes identifiées par les populations tournent notamment autour de la pérennisation de l'activité phare dans la zone à savoir l'agriculture.

En ce sens, les populations ont émis des inquiétudes résumées autour des points suivants :

- Des pertes foncières conséquentes engendrées par le projet ;
- L'absence de voies de passages pour humains et animaux ;
- Manque d'eau pour pouvoir développer le maraîchage.

### **Recommandations et attentes**

En termes d'attentes liées au projet, les populations invitent à promouvoir l'accès à l'eau à travers l'installation d'un forage de haut débit pouvant permettre de développer le maraîchage en compensation des pertes de rendements qui seront enregistrés avec la perte des surfaces arables ;

Aussi, elles recommandent de prévoir des voies de passage : sur ce point les communautés invitent le projet à refaire la piste reliant Saré Daour – Guéoul (35km) qui constitue la route principale usitée surtout lors de la cérémonie religieuse annuelle abritée par le village ;

En outre, les populations souhaitent l'intégration des jeunes dans les emplois ouverts par le projet;

Enfin, les populations recommandent de respecter tous les engagements pris ou qui le seront et de prévoir des mesures d'accompagnement adéquat au profit des populations.

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier, les populations assurent de la disponibilité foncière. Aussi, elles se disent disposer à l'offrir au projet à la fin d'intérêt des populations.

L'octroi de terres peut leur incomber mais les démarches légales se feront avec l'administration de leur avis.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

En matière de gestion des plaintes, le processus est de toujours se référer au chef de village pour toutes plaintes ou conflits à gérer.

Pour la communauté, ce processus est plus adéquat et permet de très tôt gérer les différents entre individus ou groupes.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

Les communautés invitent à prévoir des mesures d'accompagnements adéquats pour les populations, notamment le financement des femmes afin de réaliser leurs projets de développement.



**Image de la consultation publique dans le village de Thiary Loro, le 05/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Thiary Loro**

**Le secrétaire de séance**

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Bandegne Wolof

**Village :** Guédji Seck / Darou Ngaraff

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Guédji Seck

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 05 Juillet, s'est tenue dans le village de Guédji Seck, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 15H 30 Min pour prendre fin à 16H 32Min.

La séance a été présidée par : Talla Diop, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 18 participants dont 11 hommes et 07 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

Contacts : Talla Diop, 77 654 51 54

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Un projet qui va participer probablement à la mobilité des personnes et des biens.

### **Préoccupations/contraintes**

Les communautés se sentent préoccupées par l'absence de passages de part et d'autre de l'autoroute et de n'ainsi pas pouvoir exploiter les ressources naturelles de l'autre bord mais aussi des surfaces arables restantes. Aussi comme le souligne un participant : « *S'il n'y a pas de voies d'accès aux champs, les femmes vont en souffrir vu qu'elles doivent acheminer au niveau des champs les repas journaliers et autres activités économiques qu'elles entreprennent ;* »

En outre, les populations s'inquiètent de l'absence de voies pastorales lors des travaux, mais aussi, de la non implication des jeunes dans les emplois que vont offrir un projet de cette ampleur ;

Par ailleurs, les communautés déplorent le manque d'enseignants de qualité dans le village faisant chuter le niveau des élèves. Aussi l'éloignement du poste de santé (6KM) du village avec l'absence d'une piste y menant ;

La préoccupation reste pour les communautés le manque d'eau (le forage existant couvre 37 villages et peinent à couvrir la demande en eau potable) ne permettant pas de développer l'activité de maraîchage qui pourrait compenser la faiblesse des rendements agricoles et de permettre de fixer les populations notamment les jeunes dans la zone et ainsi lutter contre l'exode rurale ;

L'absence d'électricité a aussi fait objet d'inquiétude de la part des populations.

### **Recommandations et attentes**

En termes de recommandations, les populations préconisent :

La construction d'un forage de haut débit permettant de développer le maraichage et de compenser le rendement agricole affaibli comme le souligne un participant : « *L'activité agricole durant toute l'année permettra de subvenir convenable aux besoins des villages et cela ne peut se faire qu'à travers la construction d'un forage de haut débit ;* »

- Insérer la main d'œuvre locale dans les travaux d'exécution et d'exploitation ;
- Aménager des espaces agricoles permettant de développer l'agriculture mais aussi l'élevage : sur ce point les communautés ont montré que pour lutter l'exode rural faudrait insister sur ce domaine comme le souligne un participant : « *Mettre en place des périmètres maraichers communautaires aux bénéfices des jeunes afin de les fixer sur place ;* »
- Participer au recrutement d'enseignants de qualité : des salles de classes étant déjà disponibles ;
- Des sorties de péages et mise en place de marché pour les femmes et les éleveurs ;
- Penser à l'électrification du village.

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier, les populations assurent de sa disponibilité et se disent prêts à accompagner le projet pour l'obtention de terres pour aménager d'éventuelles structures (poste de santé, forage ...) au profit des populations.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

A propos de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes, les communautés ont montré que la voix autorisée pour la gestion des conflits est le chef de village qui fait preuve d'impartialité dans le règlement des différends qui peuvent subvenir dans le village.

Aussi elles se disent ouvert à la mise en place de comité en rapport avec le projet pour la gestion des plaintes.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

En matière de renforcement de capacité, les communautés invitent à :

- Faire profiter aux femmes les financements découlant du projet ;
- Doter les populations d'un poste de santé ;
- Installer des Machine à moulin.



**Images de la consultation publique dans le village de Guédji Seck, le 05/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Darou Ngaraff**

**Le secrétaire de séance**

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Bandegne Wolof

**Village :** Mésséré Mbaye / Mésséré Teug / Mbaye I / Mbaye II

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Mésséré Mbaye

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 05 Juillet, s'est tenue dans le village de Mésséré Mbaye, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 10H 02 Min pour prendre fin à 11H 01Min.

La séance a été présidée par : Ndiamé Diop, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 19 participants dont 12 hommes et 07 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts** : Ndiamé Diop, 77 823 95 52

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Un projet qui peut être un bénéfice pour les localités traversées à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures sociales de base.

La communauté se félicite aussi de la méthode choisie de consulter à chaque phase les populations. Ainsi, elle invite à éviter les intermédiaires et à traiter directement avec les chefs de village.

### **Préoccupations/contraintes**

Les populations ont, sur ce point évoqué diverses préoccupations liées notamment aux besoins sociaux qui peuvent survenir après l'installation de l'autoroute. Aussi, les populations s'inquiètent de l'enclavement ou dans une moindre mesure de l'éloignement des voies de passage pour les biens et personnes. En outre, elles redoutent l'absence de piste ou de route bitumées permettant de faciliter l'accès au niveau des villages reculés ou de ne pouvoir rallier les champs se trouvant de l'autre côté de l'autoroute.

Le manque d'eau aussi, est une forte préoccupation des communautés (Existence d'un forage qui tombe souvent en panne lors de la période de l'hivernage et qui ne suffit plus pour approvisionner tous les villages) qui déplorent la faiblesse de l'accès à l'eau pour notamment promouvoir le maraichage dans la zone d'autant plus que, de leur avis, le rendement agricole

des cultures saisonnières ne suffit plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers des populations.

Par ailleurs, au niveau sanitaire, les communautés déplorent l'éloignement du poste de santé le plus proche (à 9km) et l'absence d'ambulance pouvant arpenter la route très sablonneuse

### **Recommandations et attentes**

En matière de recommandations, les populations préconisent :

- La mise en place d'un forage à haut débit pour développer l'activité agricole notamment au profit des femmes qui s'activent dans le maraichage ;
- La construction d'un mur de clôture pour l'école ;
- Une voie de passage pour joindre les champs ;
- Penser à la sécurisation des ressources existantes des localités traversées ;
- Eviter de couper les tuyaux de transfert d'eau.

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier, la population assure de la disponibilité d'une assiette suffisante permettant d'y implanter des aménagements d'intérêt commun.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

En matière de gestions des plaintes, le chef de village fait office de dépositaire des plaintes et à lui incombe leur gestion. Aussi, il peut se référer à d'autres notables tels que l'imam pour faciliter la gestion des conflits

### **Renforcement de capacités et Accompagnement social**

- La finition du hangar communautaire ;
- La construction ou la réhabilitation la case de santé.



**Images de la consultation publique dans le village de Mésséré Mbaye, le  
06/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Mésséré Mbaye**

**Le secrétaire de séance**

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Bandegne Wolof

**Village :** Keur Sidy Mbengue

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Keur Sidy Mbengue

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 05 Juillet, s'est tenue dans le village de Keur Sidy Mbengue, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 11H 53 Min pour prendre fin à 12H 55Min.

La séance a été présidée par : Dame Mbengue, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 19 participants dont 12 hommes et 07 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts :** Dame Mbengue, 77 200 01 70

## **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :

### **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**

Un projet d'une importance énorme dans la mesure où sa mise en œuvre sera source de développement et de connexion des différentes régions concernées.

### **Préoccupations/contraintes**

L'accès à l'eau, l'accès à la santé et à des infrastructures scolaires constituent les principales préoccupations soulevées par les populations. Aussi, elles ont émis les inquiétudes suivantes :

- Absence de voies d'accès (tunnels et/ou passerelles) de part et d'autre de l'autoroute pour faciliter la mobilité des biens et personnes ;
- Absence de route bitumée pour rallier la route principale ;
- Manque d'eau pour développer les activités maraichères (le forage actuel n'étant plus suffisant pour couvrir les besoins en eau potable) ;
- Absence de case de santé équipée avec un personnel qualifié (8km entre le village et le poste de santé le plus proche).

### **Recommandations et attentes**

En termes de recommandations, les populations souhaitent à travers les aménagements connexes avoir des réponses aux besoins prégnants du village et eux environnants. A cet effet, les populations préconisent :

- L'ouverture de voies d'accès (tunnels et/ou passerelles) permettant de rallier avec facilité les champs de l'autre côté de l'autoroute ;
- Construire la route principale du village menant vers la route nationale 1 (RN1) ;

- Mettre en place un forage de haut débit pour pallier au manque d'eau et de développer l'agriculture durant toutes les saisons ;
- Impliquer les chefs de villages dans l'élaboration des projets ;
- Impliquer la main d'œuvre locale compétente dans l'exécution des travaux.

### **Gestion foncière**

Concernant le foncier, les populations ont émis des contraintes liées à la faiblesse des terres arables maintenant que l'autoroute y empiète. Cependant elles assurent de la disponibilité d'une assiette foncière pour loger les aménagements connexes au profit des villages environnants de l'autoroute.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

En matière de gestion des plaintes, les communautés soutiennent qu'elles incombent au chef de village qui accueille et traite tous les griefs. En ce sens, toutes les informations relatives à un différend doivent lui être transmises pour arbitrage ou médiation.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

En matière d'accès à l'information, les populations saluent la démarche des consultations périodiques qui est pour elles un moyen de recevoir aussi des informations relatives au projet. Aussi, il faudrait pour elles, continuer à informer le chef de village qui va répercuter l'information au niveau des populations ou à passer des annonces au niveau de la radio communautaire « Daara J Fm ».

Par ailleurs, les populations invitent à :

- Eriger la case de santé en poste de santé ;
- Renforcer la formation des matrones.
- La construction d'une case de santé ;



**Image de la consultation publique dans le village de Keur Sidy Mbengue, le 06/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Keur Sidy Mbengue**

**Le secrétaire de séance**

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Kab Gaye

**Village(s) :** Pam / Thiallé / Sam Ngom

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Pam

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 06 Juillet, s'est tenue dans le village de Pam, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 15H 50 Min pour prendre fin à 17H 00Min.

La séance a été présidée par : Samba Fam, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 21 participants dont 20 hommes et 01 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts** : Samba Fam, 77 868 50 39

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités /Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

#### **Préoccupations/contraintes**

En matière de contraintes liées aux aménagements connexes de l'autoroute DTS, les populations se sont montrées inquiètes quant à l'absence de routes secondaires aménagées facilitant la mobilité des personnes et des biens.

En outre, les populations déplorent le manque d'informations concernant les passerelles qui seront mises en place, où et comment vont-elles se faire. Dans cette lancée aussi, elles ont montré leurs inquiétudes quant à l'absence de tunnels au niveau de l'autoroute afin de permettre le passage du bétail et la circulation des charrettes.

Par ailleurs, les populations déplorent l'absence de case de santé dans la zone, à ce propos, elles soutiennent que le poste de santé le plus près se trouve à 6km du village et qu'il faudrait arpenter une route très sablonneuse pour y aller.

Aussi, elles déplorent l'absence d'électricité alors qu'un réseau déjà établi s'est limité à 2km du village.

#### **Recommandations et attentes**

Les attentes prodiguées par les populations constituent des réponses aux besoins sociaux déclinés par elles. Ainsi, les populations espèrent :

- L'aménagement de routes secondaires permettant de faciliter la mobilité et ainsi lutter contre l'enclavement ;

- L'ouverture de passage de part et d'autre de l'autoroute à des distances soutenables à la marche à pied ;
- L'ouverture de tunnels pour éviter de bloquer la voie pastorale ;
- La poursuite de la conduite du réseau électrique qui s'est arrêté à moins de 2km.

### **Gestion foncière**

En matière de gestion foncière, les populations assurent de l'existence d'une assiette suffisante pour accueillir des infrastructures d'intérêt public, même s'ils se montrent inquiets de l'affaiblissement des superficies arables dû à l'implantation du projet.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Concernant la gestion des plaintes, le mécanisme s'opère autour du chef de village qui fait office de dépositaire. Ainsi, c'est à lui qu'incombe le règlement des différends.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

A ce point, les populations souhaitent avoir de plus amples informations sur le projet notamment à ce qui concernant la position des passages qui seront ouverts.

Par ailleurs, les populations ont aussi souhaité qu'il ait des financements disponibles au profit des femmes.

La construction d'une case de santé reste aussi un besoin incontournable.



**Image de la consultation publique dans le village de Pam, le 06/07/2022**

Ont signé :



---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Diokoul Diawrigne

**Village(s) :** Maka Fall / Djiniakh / Yadiana

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Maka Fall

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 07 Juillet, s'est tenue dans le village de Maka Fall, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 11H 15 Min pour prendre fin à 12H 20Min.

La séance a été présidée par : Khaly Fall, chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 19 participants dont 15 hommes et 04femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts :** Khaly Fall, 70 766 92 50

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
  - **Gestion foncière**
  - **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
  - **Renforcement des capacités/Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Préoccupations/contraintes**

Les préoccupations soulevées par les populations restent d'ordre social en ce sens qu'elles constituent des demandes sociales très fortes. Ainsi, les communautés déplorent :

- L'absence de route bitumée permettant d'accéder au village ;
- Le manque d'eau bloquant le développement des activités maraichères ;
- Absence d'un forage de haut débit permettant de couvrir les besoins en eau de tous les villages environnants ;
- Absence de contournements lors des travaux pour éviter les blocages de la mobilité ;
- La difficulté pour les femmes de pratiquer le maraichage dû fait de l'éloignement des zones favorables à ce type de culture.

### **Recommandations et attentes**

Les recommandations émises par les populations sont :

- Aménager la route principale joignant Ndande à la mer en passant par le village : sur ce point, la route en question est aussi une route commerciale constituant la voie de passage des commerçants, éleveurs et agriculture en ce sens qu'elle est un raccourci permettant de joindre des zones lointaines ;
- La construction d'un forage de plus grand débit, celui existant ne pouvant couvrir les besoins en eau des villages concernés ;
- Aménager des périmètres maraichers au profit des populations notamment des femmes qui arpentent énormément de distance pour pratiquer ce type de culture ;
- Ouvrir des voies de passage durant les travaux pour faciliter la mobilité.

### **Gestion foncière**

La gestion du foncier est une affaire commune dont la mise à disposition est soumise à une consultation interne aux personnes concernées avec le chef de village. Cependant, elles assurent de la disponibilité d'une assiette foncière pouvant recevoir des infrastructures au profit des populations.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Concernant la gestion des plaintes, un comité de gestion est mis en place dans le village comprenant le chef de village, l'imam, la badiounou gokh et autres notables. Ce comité se charge

de la gestion des différends dans le village mais aussi des plaintes qui peuvent survenir lors des travaux d'exécution du projet.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

Les populations saluent le process à travers les consultations utilisé pour les informer mais recommande de toujours passer par le chef de village pour informer les communautés.

Par ailleurs, elles souhaitent que le projet puisse aménager des périmètres maraichers au profit des populations.



**Image de la consultation publique dans le village de Maka  
Fall, le 07/07/2022**

Ont signé :

**Le CV de Maka Fall**

A small, handwritten signature in blue ink on a light-colored background.

**Le secrétaire de séance**

A small, handwritten signature in blue ink on a light-colored background.

---

**Région :** Louga

**Département :** Kébémér

**Commune :** Ndande

**Village :** Paléne Dédé / Gaty Rate / Sab Ka

**Structure/Acteur rencontré :** Populations locales

**Lieu de la rencontre :** Village de Paléne Dédé

---

**L'an deux mille vingt-et-deux**, le 07 Juillet, s'est tenue dans le village de Paléne Dédé, une consultation publique/rencontre institutionnelle avec les populations locales dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis. La séance a commencé à 11H 15 Min pour prendre fin à 12H 20Min.

La séance a été présidée par : Djiby Fall, représentant chef de village

Etaient présents à cette rencontre : 67 participants dont 65 hommes et 02 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof

**Contacts** : Djiby Fall, 77 449 84 58

### **Les points discutés**

Les points suivants ont été abordés lors de la rencontre avec la partie prenante :

- **Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet**
- **Préoccupations/contraintes**
- **Recommandations et attentes**
- **Gestion foncière**
- **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**
- **Renforcement des capacités/Mesures d'accompagnement social**

**Les propos recueillis lors des échanges sont présentés ci-dessous :**

### **Préoccupations/contraintes**

En matière de préoccupations liées aux aménagements connexes de l'autoroute DTS, les populations ont déploré diverses contraintes. En effet, elles déplorent le manque d'eau dû au fait que le forage actuel ne peut plus couvrir les villages qui y sont affiliés.

En outre, elles notent le manque d'emplois ne permettant pas de fixer les jeunes sur place. D'autant plus que le manque d'assiette foncière arable peut conduire pour elles à l'émigration.

Aussi, elles déplorent l'absence de voies ou de pistes d'accès pour désenclaver les villages, En plus d'absence de voies pastorales, la zone étant aussi habitée par des éleveurs. Mais aussi l'absence de routes bitumées pour le transfert sanitaire et les activités économiques (existence d'un marché hebdomadaires). A noter que 7km les séparent de la route nationale.

Par ailleurs, les populations ont évoqué l'absence de collège dans la zone, les élèves sortant du primaire sont obligés pour certains de faire des kilomètres pour rallier un collège et pour d'autre d'abandonner les études.

Également, les populations redoutent des manquements sur les indemnisations et s'inquiètent des intermédiaires qui peuvent bloquer le processus.

Les difficultés du réseau téléphonique, très faible dans la zone, l'exclusion de trois hameaux de la zone à l'accès à l'électricité, la non implication des compétences locales lors des travaux, le manque d'information sur certaines phases du projet, sont aussi des contraintes soulevées par les populations.

### **Recommandations et attentes**

Pour répondre aux besoins sociaux liés ou non au projet, les populations préconisent en matière de mobilité :

- La construction d'une route ou d'une piste permettant de désenclaver la zone ;
- L'aménagement de voies pastorales pour éviter le blocage par l'autoroute des chemins d'accès aux pâtures et aux champs ;

Par ailleurs, les communautés recommandent :

- La construction d'un forage avec un plus fort débit pour répondre aux besoins grandissants en eau de la zone ;
- L'implication des compétences locales dans les emplois ouverts par le projet : sur ce point, les populations assurent de l'existence de maçons, électricien et chauffeur dans le village ;
- Traiter directement avec les concernés lors du processus d'indemnisation des pertes et éviter les intermédiaires ;
- Faire des démarches avec les concessionnaires de réseaux téléphoniques pour corriger la faiblesse du réseau et de l'accès à l'internet ;
- Informer juste et à temps les chefs de villages à chaque étape du projet.

### **Gestion foncière**

En matière de gestion foncière, les populations assurent de la disponibilité d'une assiette pouvant accueillir des aménagements sociaux au profit des populations. Cela pourrait à leur

avis être une sorte de participation communautaire dans la mise en place d'aménagements sociaux.

### **Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)**

Sur ce point, les populations informent de la mise en place d'un comité autour des chefs de village. Un comité composé de l'imam et des notables chargé de la gestion des différends. Ce comité prend en charge aussi les plaintes liées au projet.

### **Renforcement des capacités et Accompagnement social**

- La construction d'un collège pour absorber les élèves sortant du primaire et lutter contre l'abandon scolaire ;
- Aider à connecter les hameaux de Darou Seye, Fass Ba et Keur cheikh Sow qui sont les seuls à ne pas encore avoir accès à l'électricité.



**Images de la consultation publique dans le village de Pallène Déde, le  
07/07/2022**

**Ont signé :**

**Le CV de Pallène Déde :**

**Le secrétaire de séance**

Fiche de présence



PLAN D'ENGAGEMENTS DES PARTIS PRENANTS DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULIANE-SAINTE-LOUIS  
Région/ Département : *Louga / Kéroune* Catégorie d'acteurs : *Partis/élus locaux*

**FILILE DE PRESENCE**

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<i>Hyba Fall</i>	<i>Médecine</i>	<i>70 888 61 61</i>	<i>F</i>	<i>N</i>
	<i>Endemoune Soro</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>78 017 63 69</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Abou Fall</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 693 81 63</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Abaye Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 867 31 36</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Chérif Niaye</i>	<i>ANP</i>	<i>77 330 91 19</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Saba Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 630 10 10</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIS PRENANTS DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULIANE-SAINTE-LOUIS  
Région/ Département : *Louga / Kéroune* Catégorie d'acteurs : *Partis/élus locaux*

**FILILE DE PRESENCE**

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<i>Moussa Ke</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>70 479 61 61</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Moussa Soro</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 237 61 02</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Moussa Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 955 01 76</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Abaye Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 865 51 57</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Moussa Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 479 31 84</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Saba Niaye</i>	<i>CD/ANP</i>	<i>77 967 91 45</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>
	<i>Balla Fall</i>	<i>Commune</i>	<i>77 497 89 13</i>	<i>M</i>	<i>(Signature)</i>

*page tournée*  
*Baroud Fall*  
*Ndiaye Fall*

*CD/ANP*  
*CD/ANP*  
*CD/ANP*

*77 902 13 51*  
*77 633 85 21*  
*77 828 81 63*

*(Signatures)*





PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCRÈTES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR- TIYAOUANE-SAINTE LOUIS

Région/Département : Sanja Kalmien Catégorie d'acteurs : Population

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-371-15-83	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-691-32-71	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-425-00-66	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-385-65-30	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-021-61-23	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-623-12-39	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCRÈTES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR- TIYAOUANE-SAINTE LOUIS

Région/Département : Sanja Kalmien Catégorie d'acteurs : Population

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-205-95-25	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-339-03-87	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-095-63-76	M	
05/10/2012	Abdoulaye Diouf	Éleveur	99-383-26-46	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR - TIVAOUANE-SAINTE-LOUIS

Région Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
25/01/22	Moussa Diop	Echange / Agriculture	77 133 56 64	M	<i>[Signature]</i>
	Moussa Saoudy	Echange / Agriculture	78 430 81 42	M	<i>[Signature]</i>
	Moussa Saoudy	Agriculture	-	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Fall	Agriculture	-	M	<i>[Signature]</i>
	Dame Fall	Agriculture	78 636 45 38	M	<i>[Signature]</i>
	Gravane Diop	Agriculture	77 326 79 35	M	<i>[Signature]</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR - TIVAOUANE-SAINTE-LOUIS

Région Département : *[Signature]*

Catégorie d'acteurs : *[Signature]*

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
01/02/22	Barone Fall	Construction	76 688 43 21	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Fall	Construction	70 166 62 76	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Saoudy	//	76 418 36 18	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Saoudy	//	70 610 69 49	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Saoudy	Maçon	70 192 29 16	M	<i>[Signature]</i>
	Barone Saoudy	Construction	70 500 23 01	M	<i>[Signature]</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULANE-SANT-JOUIS

Région/Département :

*Saïona/Matignon*

Catégorie d'acteurs : *Propriétaires/clients*

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<i>Mamadou Khall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-598-11-93</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Galam Beck</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-991-51-51</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Khaly Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-166-92-50</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Khall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-931-91-92</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Khaly Hlaye</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-25-81</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mido Bek</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-888-61-63</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>70-950-66-44</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULANE-SANT-JOUIS

Région/Département :

*Saïona/Matignon*

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>F</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Mamadou Fall</i>	<i>Éleveur</i>	<i>76-195-01-15</i>	<i>M</i>	<i>[Signature]</i>



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCEPTS DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TYAOUCANE-SANT-JOUIS

Région Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Souley Mbaye	Coordination	77-218-05-49	M	[Signature]
	Amara Diawick	Technicien	77-109-32-85	M	[Signature]
	Thierno Diakh	Commercial	77-661-98-60	M	[Signature]
	Thérèse Samb	Coordination		F	[Signature]
	Yanké Mbaye	de vue	70-916-16-25	M	[Signature]
	Ypoussou Mbaye	Coordination	77-257-89-69	M	[Signature]
	Moussa Mbaye	Management	77-630-36-65	M	[Signature]
	Modou Fall	comptable	78-294-34-64	M	[Signature]
	Goïta Mbaye	Coordination	77-744-77-95	M	[Signature]
	Chérif Mbaye	Coordination	77-219-60-60	M	[Signature]



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCEPTS DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TYAOUCANE-SANT-JOUIS

Région Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Modou Fall	RSR/ICV	77-109-30-68	M	[Signature]
	Yanké Mbaye	Technicien	77-221-01-45	M	[Signature]
	Thierno Diakh	Commercial	77-708-44-29	M	[Signature]
	Yanké Mbaye	de vue	70-568-45-01	M	[Signature]
	Thérèse Samb	Coordination	78-193-59-08	F	[Signature]
	Moussa Mbaye	Management	77-630-36-65	M	[Signature]
	Modou Fall	comptable	77-668-53-84	M	[Signature]
	Goïta Mbaye	Coordination	77-662-42-34	M	[Signature]
	Chérif Mbaye	Coordination	78-730-94-00	M	[Signature]



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR - TIVAOUANE-SAINTE LOUIS

Région/Département : Saoudi / Kaolack Catégorie d'ouvrages : Populations locales

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction - Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Moussa Samb	Co-Président	77-667-9838	M	[Signature]
	Moussa Loue Kasse	Co-Président	77-KO-32-74	M	[Signature]
	Chérif Ké Sène	Co-Président	77-101-11-63	M	[Signature]
	Paula Sene	Co-Président	77-625-89-17	F	[Signature]
	Gerni Fall	Co-Président	77-696-86-88	F	[Signature]
	Moussa Diop	Co-Président	77-142-05-63	M	[Signature]
	El Hadji Diop	Co-Président	77-663-08-04	M	[Signature]
	Moussa Diop	Co-Président	77-136-75-94	M	[Signature]
	Tibo Mbaye	Co-Président	77-666-19-40	M	[Signature]
	Gouye Diop	Co-Président	78-435-46-88	F	[Signature]



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR - TIVAOUANE-SAINTE LOUIS

Région/Département : Senegal / Fatick Catégorie d'ouvrages : Populations locales

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction - Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
06/07/23	Moussa Sylla	Co-Président	78 453 85 67	M	[Signature]
	Talla Sylla	Co-Président	76 680 17 24	M	[Signature]
	Sera Tawon	Président / Co-Président	78 106 73 40	M	[Signature]
	Moussa Mbaye	M	76 680 47 47	M	[Signature]
	Talla Diop	M	76 594 60 68	M	[Signature]
	Moussa Faye	M	76 998 08 88	M	[Signature]



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOULANSAINI-JOLES

Région Département : *Lorsq / Kaolack* Catégorie d'acteurs : *Population locale*

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Mamadou Mbongou	cadre/chauffeur / Elevage	77 810 05 45	M	X
	mbem Seika	n	77 153 18 53	F	
	Mamadou Nieng		77 173 10 03	F	
	Mamadou Kiki		78 161 13 99	M	n
	Mamadou Sall	Entrepreneur / Cultivateur	78 419 88 60	M	X
	Abdoulaye Milla	Elevage, culture	77 407 84 61	M	X



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOULANSAINI-JOLES

Région Département : *Lorsq / Kaolack* Catégorie d'acteurs : *Population locale*

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Mamadou Nieng	Cadre/chauffeur / Elevage	77 810 05 45	M	X
	Mbeme Seika	n	77 153 18 53	F	
	Mamadou Nieng		77 173 10 03	F	
	Mamadou Mbe		78 161 13 99	M	n
	Mamadou Sall	Entrepreneur / Cultivateur	78 419 88 60	M	X
	Abdoulaye Milla	Entrepreneur / Cultivateur	77 407 84 61	M	X



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCESSÉS DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS

Région Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Aslo Ndiaye	Commerçant	78 106 51 28	F	
	Thione Bege	Commerçante	71 409 24 83	F	
	Amel Kane	Commerçante	-	F	
	Faly Seye	Commerçant	71 531 94 20	F	
	Mbaye Ndiaye	Commerçante	-	F	
	Mack Niang	Commerçant	71 209 91 09	F	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONCESSÉS DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOUANE-SAINT-LOUIS

Région Département :

Catégorie d'acteurs :

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Mbaye Sani	Commerçant	78 014 46 81	M	
	Mouly Dery	Etienne	70 331 52 19	M	
	Djiba Niang	Ebène	71 230 68 94	M	
	Mame Sack	Colporteur	71 306 94 20	M	
	Mbaye Sani	Colporteur	70 353 88 48	M	
	Faly Niang	Colporteur	70 404 86 33	F	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOULANE SAINT-JOIRS  
Région Département : l'ouest / Hébremer Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
05/01/22	Tall S Fall	Agriculteur	77 858 98 77	M	
	Diatta Yole	Agriculteur	76 512 12 91	M	
	Mouye Savoy	Agriculteur	77 391 49 91	M	
	Goto Dieng	Agriculteur	76 132 35 44	M	
	Moussone Dieng	Agriculteur	77 827 08 26	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIVAOULANE SAINT-JOIRS  
Région Département : l'ouest / Hébremer Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
06/01/22	Bohoun Kane	Président en B/pr Association Dogonane	77 886 93 93	M	
	Dame Mougne	Collaborateur Café de fibre	77 800 01 70	M	
	Sidy Mougne	Collaborateur Ciboula	77 636 75 05	M	
	Saigine Malaye		77 370 04 77	M	
	Abdou Fall	Maçon	77 116 50 91	M	
	Mouss Hébé	Collaborateur Bresson	77 604 01 24	M	
	Ibraou Hébé	Chauffeur	77 476 85 93	M	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULANE-SAINT-LOUIS  
Région Département : Louga / Hébernet Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
26/01/23	Aliou FHM	Eleveur Cibibouba	77 683 51 62	M	quj
	Badiorou FHM	M	70 400 67 35	M	BD
	Chérif FHM		77 832 45 88	M	ALU
	Mbaye FHM	Eleveur Cibibouba	76 467 85 82	M	(L/L)
	Gora FHM	Eleveur Cibibouba	76 468 69 48	M	/M
	Nyanda FHM		76 452 34 18	M	e U
	Assane FHM	M	70 732 69 93	M	quj
	Alou Gou	Cibibouba	70 604 95 76	F	z
	Gora FHM	Nyem	77 126 67 42	M	Alt



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE  
L'AUTOROUTE DAKAR-TIYOULANE-SAINT-LOUIS  
Région Département : Louga / Hébernet Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénoms) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
	Gora Nyem	Cibibouba	78 447 30 89	M	AP
	Badi Diop	Cibibouba	78 183 36 51	M	FW
	Andy Gaye		77 514 63 03	M	o/s
	Gamba FHM	Eleveur Cibibouba	77 868 50 33	M	X
	Diby Nyem		78 423 38 08	M	z.
	Ousseire FHM	Eleveur Cibibouba	77 577 79 69	M	A



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SAINTE-LOUIS

Région/Département : Louga/Kébémer Catégorie d'usagers : Population Rurale

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms, et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
08/07/2012	Badou Niang	Efrenat Cathédrale	77 390 43 78	M	U
	Colly FAM	Efrenat Cathédrale	77 699 89 24	F	Colly
	MBAÏE FAM	Shauféou	77 462 55 41	M	bt
	Madou FAM	Efrenat Cathédrale	77 613 55 61	M	Madou
	Khadim FAM	Shauféou	78 417 44 21	M	Khadim
	Mamadou FAM	Efrenat Cathédrale	77 051 31 54	M	M



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SAINTE-LOUIS

Région/Département : Louga/Kébémer Catégorie d'usagers : Population Rurale

FEUILLE DE PRÉSENCE

Date	Prénoms, et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
08/07/2012	Waly Ndoye	Efrenat/ Cathédrale	77 668 21 33	F	Waly
	Sally Biaye	M	78 306 27 84	M	Sally
	Sagnon Diop	M	-	F	Sagnon
	Ndourme Ndoye	M	76 293 05 63	F	Ndourme
	Faly Ndoye	M	78 482 29 95	F	Faly
	Daba Dieng	M	77 392 88 36	F	Daba
	Waly Ndoye	M		F	Waly



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONTEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SANT-JOUIS

Région/Département : Louga / Kebereh

Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
26/07/22	Makoué Diop	Étudiant / GSD/oussou	77 623 35 53	M	
	Mamadou Diop		77 503 26 53	M	
	Talla Bege		76 857 08 64	M	
	Mamadou Diop		76 296 48 82	M	
	Mkour Diop	Makoué / GSD/oussou	77 490 26 66	F	
	Dahie Bege	GSD/oussou	78 546 29 66	F	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMENAGEMENTS CONTEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE DAKAR-TIVOUANE-SANT-JOUIS

Région/Département : Louga / Kebereh

Catégorie d'acteurs : Population locale

FEUILLE DE PRESENCE

Date	Prénom(s) et Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	Sexe	Signature
26/07/22	Toussou Niom	Étudiant / GSD/oussou	78 302 41 38	F	
	Makoué Goun	V1	77 736 49 35	F	
	Makoué Mougoué	Étudiant / GSD/oussou	77 563 69 24	M	
	Faly Sell	maisonne	77 834 38 42	F	
	Abba Sell	Étudiant / GSD/oussou	78 382 98 24	F	
	Dania Diou	Étudiant / GSD/oussou	76 995 83 64	F	



PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES DE LA CONSTRUCTION DE

L'AUTOROUTE BAKAR-TIVAOI/ANSAINT-JOUES

Région/Département : languedoc / Occitanie Catégorie d'ouvrages : Appel d'offres

Catégorie d'acteurs : Appel d'offres

FICHE DE PRÉSENCE

Des.	Prénom/Nom	Fonction/Structure	Téléphone et e-mail	stat	Signature
05/01/22	TBR/Dina Bege	Stenoce / Aparidiane	77 417 53 98	M	#
	CPAD/ Bege	Aparidiane	78 485 31 22	M	Paul
	Djiby Soudy	Aparidiane/ Stenoce	77 231 46 19	M	h
	Dame Fall	Aparidiane	-	M	mt
	Sabou Diop	Aparidiane/ Stenoce	77 236 46 41	M	h
	APR/ Fall	Aparidiane/ Stenoce	77 333 53 06	M	h
		Stenoce / Aparidiane			